



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1998/1
6 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1998
19-26 janvier 1998, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES TRAVAUX
DE SA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997**

New York, 15-19 septembre 1997

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	3
II. GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD	8
III. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES . . .	9
IV. RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT	27
V. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES .	28
VI. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	31
VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES	49
VIII. FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES	68
IX. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES	69
X. QUESTIONS DIVERSES	69

DÉCISIONS ADOPTÉES

<u>Numéro</u>		<u>Page</u>
97/21	UNOPS : Gestion des risques, réserves et excédents de recettes	30
97/22	UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999	31
97/23	Application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)	31
97/24	Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999	22
97/25	Premier cadre de coopération pour le Nigéria	35
97/26	Projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice 1998-1999	66
97/27	Système des services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population	53
97/28	Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé	72
97/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997	75

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Président, M. Hans Lundborg (Suède), a ouvert la session. Une minute de silence a été observée à la mémoire de M. Lukabu Khabouji N'Zaji, Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a rappelé que le Bureau avait tenu trois réunions : en marge de la session de fonds de 1997 du Conseil économique et social, le 2 septembre 1997, et le 15 septembre 1997. À ces réunions, le Bureau avait examiné les résultats de la session annuelle de 1997 et les missions de visite dépêchées sur le terrain par le Conseil d'administration au cours de l'année. Le Bureau avait également examiné l'ordre du jour de la troisième session ordinaire et fait diverses propositions concernant le plan de travail, qui avait été présenté à la réunion officieuse précédant la session le 3 septembre 1997 et révisé sur la base des conclusions de cette réunion. Il s'agissait notamment du report de l'examen des six programmes de pays du FNUAP à la première session ordinaire de 1998. L'ordre du jour prévu pour la troisième session ordinaire étant extrêmement chargé, il était possible que tous les points ne soient pas traités. Il a été demandé aux orateurs d'être le plus brefs possible.

Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail

2. La Secrétaire du Conseil a présenté l'ordre du jour provisoire et le plan de travail, contenus dans le document DP/1997/L.4/Rev.1. Elle a fait observer que les documents de la session avaient été envoyés à la mission permanente de chaque membre du Conseil. En outre, un jeu complet de documents avait été fourni à chaque membre du Conseil le premier jour de la session. Toutefois, étant donné que le nombre de documents disponibles à chaque session était limité, il serait mis fin à cette pratique à l'avenir. Des instructions ont été données à la session pour ce qui est d'accéder aux documents sur Internet.

3. Le plan de travail de la session avait été révisé pour tenir compte des débats qui ont eu lieu à la réunion officieuse préalable. Certains des points, qui ne seraient pas examinés à la session et qui n'appelaient pas de décision du Conseil d'administration, pourraient être traités à la réunion officieuse du 9 octobre 1997. L'examen des programmes de pays du FNUAP avait été reporté à la première session ordinaire de 1998, mesure qui n'aurait aucune incidence sur la programmation. Conformément à la décision 96/7 du Conseil d'administration, le Secrétariat a reçu des demandes en vue de l'examen séparé des premiers cadres de coopération pour les pays suivants : Angola (DP/CCF/ANG/1); Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1); Cambodge (DP/CCF/CMB/1); Nigéria (DP/CCF/NIR/1); Pakistan (DP/CCF/PAK/1); Pérou (DP/CCF/PER/1); Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1); Yougoslavie (DP/CCF/YUG/1) et Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1). Des réunions officieuses sur les questions financières et budgétaires et le programme de microcrédit du PNUD, ainsi qu'avec les représentants résidents du PNUD, étaient prévus pendant la session. À la demande du Comité administratif de coordination, la déclaration sur l'accès universel à des services fondamentaux de communication et d'information, adoptée par le Comité en avril 1997, avait été distribuée aux membres du Conseil d'administration.

4. La délégation chinoise, dont le pays est l'un des six pays pour lesquels des projets de programme du FNUAP figurent à l'ordre du jour de la session,

/...

s'est dite surprise qu'à la réunion officieuse précédant la session, il ait été décidé de recommander le report de l'examen des programmes de pays du FNUAP. Elle estimait que le nombre élevé de points à l'ordre du jour n'était pas suffisant pour justifier ce report. Toutefois, la délégation était disposée à approuver le plan de travail provisoire révisé si le secrétariat du FNUAP précisait que le fait de retarder l'examen par le Conseil d'administration des programmes de pays du FNUAP n'aurait pas d'incidence sur l'exécution de ces programmes, et en particulier sur le calendrier proposé à cette fin.

5. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Politiques et administration) a remercié la délégation chinoise pour ses observations et a informé le Conseil que cinq des six programmes de pays proposés devaient commencer en 1998 et l'autre en 1997. Le Fonds s'attacherait, dans les limites de ses ressources, à garantir l'exécution des six programmes et ferait en sorte qu'ils ne soient aucunement compromis.

6. Le Président a remercié la délégation pour sa coopération et a indiqué que le Bureau avait fait sa recommandation après avoir reçu l'assurance voulue du secrétariat du FNUAP.

7. Une délégation a indiqué que l'examen des 86 cadres de coopération de pays, dont est saisi le Conseil au titre du débat consacré au PNUD, devrait être plus équitablement réparti entre les sessions du Conseil. Une autre a indiqué que plusieurs cadres de coopération et certains documents avaient été publiés en retard dans les autres langues que la langue d'origine. À cet égard, le cadre de coopération mondiale révisé (DP/GCF/1/Rev.1) ayant été publié tardivement, son examen pourrait être reporté à la première session ordinaire de 1998.

8. La Secrétaire du Conseil a indiqué que le budget du PNUD avait été établi sous une nouvelle présentation, ce qui avait occasionné un retard de quelques jours. La plupart des cadres de coopération ont été publiés à temps, mais il revenait au Conseil de décider s'il fallait examiner ceux qui ont été publiés après le délai imparti. Il fallait tenir compte de la grande quantité de documents traités par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence pendant l'été.

9. Le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour de la session publié sous la cote DP/1997/L.4/Rev.1, tel qu'amendé.

Point 1. Questions d'organisation

Débat consacré au PNUD

Point 2. PNUD : Gestion du changement

Point 3. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 4. Ressources et stratégie de financement

Point 5. UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives

Point 6. Cadres de coopération de pays et questions connexes

/...

Débat consacré au FNUAP

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Point 8. Mobilisation de ressources

Point 9. Programme de pays et questions connexes (reporté à la première session ordinaire de 1998)

Point 10. Questions diverses

10. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail révisé distribué à la session, étant entendu que, si le temps consacré aux travaux de la session était insuffisant, les points prévus pour le vendredi 19 septembre 1997 seraient traités à une réunion officieuse le 9 octobre 1997.

11. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur la session annuelle de 1997, tel que publié sous la cote DP/1997/21.

Projet de plan de travail pour 1998

12. La Secrétaire a présenté le projet de plan de travail pour 1998, publié sous la cote DP/1997/CRP.21. Elle a appelé l'attention du Conseil sur le fait qu'il fallait s'efforcer de consacrer la première session ordinaire aux questions relatives au PNUD et la deuxième aux questions relatives au FNUAP. Le document sur la stratégie de financement (DP/1997/CRP.23) distribué à la présente session serait examiné à la réunion officieuse du Conseil qui se tiendrait plus tard en 1997 et où serait également présenté le modèle de partage des coûts en Amérique latine. Le Conseil examinerait le point relatif aux Volontaires des Nations Unies à sa session annuelle de 1998.

13. Un intervenant a demandé que le document sur les ressources de base à l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1998 soit considéré comme un "point à examiner" plutôt qu'un "point d'information". Un autre représentant a estimé que le point sur l'évaluation pouvait être examiné à la deuxième session ordinaire de 1998 de façon à alléger l'ordre du jour de la session annuelle. Une délégation a demandé une liste des examens à mi-parcours prévus en 1998 et 1999. Une autre délégation a proposé qu'un rapport conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF soit présenté au Conseil économique et social au lieu de trois rapports distincts. Un autre intervenant a souligné que le PNUD et le FNUAP devaient présenter tout au long de l'année les évaluations qu'ils effectuaient.

14. Plusieurs délégations se sont dites favorables à une plus grande souplesse dans la programmation des sessions du Conseil, y compris la tenue d'une réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, afin de permettre un échange de vues sur l'incidence de la réforme de l'Organisation des Nations Unies sur les fonds et programmes.

15. La Secrétaire a fait observer que le projet de plan de travail pour 1998 (CP/1997/CRP.21) serait révisé en tenant compte des décisions prises et des observations faites à la présente session.

/...

16. Le Conseil d'administration a pris note du projet de programme de travail pour 1998 (DP/1997/CRP.21), avec les observations y relatives.

17. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de la première session ordinaire de 1998, tel qu'il a été modifié, y compris une réunion commune avec le Conseil d'administration de l'UNICEF.

Déclaration de l'Administrateur

18. Dans sa déclaration liminaire, l'Administrateur a informé le Conseil d'administration que les principaux points relatifs au PNUD qui seraient examinés comprendraient : la situation financière en 1996; le budget de l'exercice biennal 1998-1999; les ressources et la stratégie de financement; la gestion du changement (PNUD 2001); et les cadres de coopération de pays, le cadre de coopération régional pour les États arabes et le cadre de coopération mondial. Une mise à jour orale concernant la réserve au titre des bureaux et des logements hors siège serait faite dans la semaine. L'Administration a ensuite donné un aperçu des faits marquants intervenus depuis la session annuelle du Conseil, y compris les résultats attendus du Groupe des Nations Unies pour le développement, que le Secrétaire général a définis dans sa deuxième série de propositions de réforme.

19. En engageant le débat, l'Administrateur a indiqué au Conseil dans quelle mesure l'exécution des programmes s'était améliorée, comment le PNUD envisageait d'appliquer la décision 97/15 du Conseil d'administration et la réforme de l'Organisation des Nations Unies annoncée par le Secrétaire général avec un budget qui n'a pas augmenté en valeur réelle pour 1998-1999 et les mesures que le PNUD envisageait de prendre pour se doter d'une stratégie de financement plus durable. Il a souligné l'essor des activités du PNUD dans les pays et les moyens par lesquels le PNUD jouait un rôle décisif dans les pays en développement. Toutefois, a-t-il noté, juste au moment où le PNUD jouait un rôle moteur dans l'application de réformes sans précédent au niveau de l'ONU et du PNUD, au moment où les bureaux de pays exécutaient des programmes plus recentrés ayant plus d'impact, au moment où le PNUD pouvait contribuer davantage à améliorer les conditions de vie des pauvres, l'Organisation se heurtait à une réduction fragilisante des contributions de base, et cela malgré les engagements pris par les donateurs d'accroître l'aide publique au développement et de mieux seconder l'Organisation des Nations Unies dans son action de développement. L'Administrateur était déterminé à diriger un organisme qui améliore réellement la vie des pauvres; or, cet organisme était de plus en plus compromis. Il espérait que le Conseil et les donateurs appuieraient les efforts du PNUD, en tenant compte des engagements précédents et en assumant une plus grande responsabilité pour la santé et le succès de ce qui était une organisation unique en son genre.

20. Plusieurs délégations ont qualifié la déclaration de l'Administrateur de contribution importante aux travaux du Conseil d'administration. Certaines délégations ont souligné les incertitudes associées à un financement du PNUD par des contributions volontaires. Les décideurs devraient s'engager davantage, y compris par le biais de différents mécanismes de financement à long terme. Selon de nombreux intervenants, la situation actuelle devait être inversée, en particulier compte tenu des changements institutionnels déjà introduits par le

/...

PNUD. Un intervenant a souligné le fait que le PNUD avait déjà procédé à des réductions substantielles de ses effectifs au cours des dernières années et qu'il ne pouvait donc faire davantage. Sa délégation allait probablement accroître sa contribution en 1998. Bien qu'il soit souhaitable de disposer de sources de financement plus prévisibles, certains intervenants ont souligné qu'il fallait un échange de vues franc sur les problèmes soulevés par les donateurs ainsi qu'un recadrage plus poussé des programmes. Il fallait disposer de plus d'informations sur les succès, accorder plus d'attention au suivi et à l'évaluation et mieux définir l'avantage comparatif du PNUD. L'impact et la visibilité étaient des éléments essentiels. Certains intervenants attendaient avec intérêt un débat utile lors de l'atelier sur le recentrage des priorités prévu le 22 septembre 1997.

21. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration que du fait de la baisse des contributions, il avait fallu étaler les programmes initialement prévus pour une période de trois ans, de 1997 à 1999, sur une période de quatre ans allant jusqu'à 2000. Les partenariats au niveau des pays pourraient aider le PNUD à obtenir davantage de ressources financières grâce à des contributions supplémentaires autres que les ressources de base. Le PNUD avait obtenu de bons résultats en matière de financement par rapport à certaines autres institutions multilatérales bien qu'il fût défavorisé par rapport aux organisations financées par des contributions au titre d'obligations conventionnelles ou par des systèmes d'annonce de contributions à long terme. Le montant total des ressources gérées par le PNUD a atteint un niveau record de 2,4 milliards de dollars, dont les ressources de base n'ont représenté qu'environ un tiers. Le PNUD a remporté de nombreux succès et la rationalisation de ses travaux avait considérablement progressé. Cependant, les énormes coupes budgétaires qu'avaient connues les pays du G-7 avaient compromis le financement du PNUD. Ainsi, le faible niveau des ressources de base ne tenait pas à des doutes sur les résultats obtenus par le PNUD. Au contraire, le PNUD avait répondu rapidement et convenablement aux besoins de développement actuels grâce à son réseau de bureaux de pays. La question qui se posait était de savoir comment l'Organisation des Nations Unies pourrait demeurer une grande institution de développement dans le monde d'aujourd'hui; si elle ne le pouvait pas, elle ne pourrait oeuvrer durablement à d'autres fins.

22. Selon un intervenant, le dialogue était utile et devait être encouragé. La situation était assez grave étant donné que d'autres réductions pouvaient fort bien avoir lieu. Le Conseil d'administration a achevé un examen minutieux du fonctionnement du PNUD et avait notamment adopté la décision 97/15 relative à la gestion du changement. Le changement devait se poursuivre, le Conseil en assumant notamment une plus grande responsabilité. Il fallait réformer le financement du PNUD en profondeur.

23. Le Président a fait observer que certains pays donateurs avaient également tenu compte de leur contribution à la Commission européenne.

24. L'Administrateur a réaffirmé que le PNUD améliorait son efficacité et s'acquittait de ses mandats. Le système était en cours de changement, ce qui permettait à l'Organisation des Nations Unies de regagner un rôle majeur dans l'action de développement. Le rôle joué par les donateurs et les membres du Conseil d'administration dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies

/...

était donc déterminant. Il a été demandé aux gouvernements qui avaient fait savoir qu'ils pourraient réduire leur apport financier au PNUD de revoir leur position.

II. GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD

25. L'Administrateur a fait une déclaration devant le Conseil d'administration au sujet des progrès réalisés par le PNUD dans sa gestion du changement, conformément à la décision 97/15. Le document de séance DP/1997/CRP.22 présentait une version actualisée du plan d'exécution du changement qui avait été soumis au Conseil à sa session annuelle de 1997 sous la cote DP/1997/CRP.16. Près de 70 représentants résidents du PNUD avaient été informés, lors de réunions régionales, des conséquences de cette décision du Conseil. Les rôles respectifs des représentants résidents du PNUD et des coordonnateurs résidents des Nations Unies avaient été clairement définis. En ce qui concernait l'appui qu'ils apportaient au système des Nations Unies et à leurs propres programmes, les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient deux rôles à jouer. L'Administration a expliqué que le PNUD était aussi chargé d'administrer le système des coordonnateurs résidents. Les représentants résidents avaient été informés des mesures tendant à renforcer la responsabilisation ainsi que du nouveau rôle de contrôle attribué aux services du siège. Des indicateurs précis seraient utilisés en 1998 pour mesurer l'impact des programmes, l'efficacité de la gestion, la responsabilisation du personnel et les relations avec les partenaires du développement. Des réunions régionales sur la gestion du changement avaient examiné les moyens de transformer les bureaux de pays en centres de développement pour répondre aux besoins des pays.

26. Le plan d'exécution actualisé figurant dans le document DP/1997/CRP.22 traitait du choix et de la désignation des nouveaux dirigeants et présentait le nouvel organigramme de l'Organisation. Il faisait aussi état des nouvelles mesures, à savoir la suppression de la distinction formelle entre la catégorie des agents des services généraux et celle des administrateurs, l'élaboration d'un programme de réunions amélioré, l'établissement de la stratégie de lancement des centres d'information sous-régionaux et les dispositions devant permettre aux représentants résidents de participer aux réunions du Comité exécutif deux fois par an.

27. L'Administrateur a indiqué que M. Walter Franco, le responsable du processus de changement, avait été nommé à un nouveau poste, celui de représentant résident du PNUD au Brésil. M. Jan Mattson avait pris ses fonctions d'Administrateur assistant et de Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, qui était chargé d'établir le plan d'organisation, de veiller à la bonne utilisation des ressources matérielles et humaines et de coordonner, de contrôler et de suivre les initiatives pour le changement.

28. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la planification et de la gestion des ressources s'est présenté au Conseil d'administration, expliquant qu'il avait fait partie du Comité de la gestion du changement et de l'Équipe de transition créés par l'Administrateur en 1993, et a fait état du vif intérêt que suscitait le processus de changement chez ses collègues des bureaux de pays.

/...

Les réunions régionales à l'intention des représentants résidents d'Asie et du Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes avaient été l'occasion d'échanger des vues. L'Administrateur assistant a salué le travail accompli par tous ceux qui avaient participé à la réorganisation, dont l'un des éléments essentiels consistait à s'assurer que les changements effectués au siège amélioreraient les services dispensés aux bureaux de pays et donnaient une plus grande autonomie à ces derniers. Un guide des meilleures pratiques suivies par les bureaux de pays était en préparation. Ceux-ci contrôlèrent les changements au niveau local et seraient tenus informés de leurs résultats par le siège. On comptait aussi sur l'appui et les directives du Conseil d'administration. Le but ultime était de servir les pays et d'éliminer la pauvreté.

29. Un intervenant a loué la qualité et la présentation du document de séance et demandé au PNUD d'utiliser des indicateurs qui soient aussi bien quantitatifs que qualitatifs pour mesurer les changements. Un autre intervenant a rappelé qu'il fallait que la documentation soit disponible bien avant les séances. Plusieurs délégations ont suggéré que le Conseil d'administration tienne des réunions officielles sur la gestion du changement à l'automne et invite les représentants résidents de passage à New York à y participer.

30. L'Administrateur a déclaré qu'il serait tenu compte du changement dans les relations entretenues avec les bureaux et, par l'intermédiaire des directeurs de bureaux régionaux, avec les représentants résidents. Il a convenu que les indicateurs quantitatifs avaient leur importance. Il a indiqué qu'un mémorandum fournissant des précisions sur la nouvelle structure du PNUD allait être publié. La plupart des changements seraient financés par le budget ordinaire, les autres par des fonds extrabudgétaires.

31. Le Président a informé le Conseil d'administration que des réunions d'information officielles sur la question se tiendraient au cours des prochains mois.

32. Le Conseil d'administration a pris acte du contenu du document de séance consacré à la gestion du changement (DP/1997/CRP.22).

III. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

33. Pour examiner ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était saisi du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/23) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31).

34. L'Administrateur a présenté le point à l'examen en rappelant que c'était la première fois que le budget était présenté sous sa nouvelle forme harmonisée, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration au point 5 de sa décision 97/6. Il a précisé que la nouvelle présentation du budget, qui avait été mise au point avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avait nécessité un travail considérable et qu'il espérait que le Conseil y verrait un progrès. Il a poursuivi en disant que la nouvelle présentation du

/...

budget et la prise en compte des éléments du changement avaient naturellement compliqué la comparaison du projet de budget avec le budget de 1996-1997 initialement approuvé et qu'il espérait que l'annexe spéciale du document l'avait au contraire facilitée. Il a également fait observer que le projet de budget donnait suite aux décisions prises par le Secrétaire général dans ses programmes de réforme I et II.

35. Pour ce qui était du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, l'Administrateur a précisé que, conformément à l'ébauche de stratégie présentée au Conseil d'administration à sa session ordinaire de 1997, il ne prévoyait aucune croissance réelle. Si l'on tenait compte des prévisions de recettes, en effet, le budget 1998-1999 ne s'écarterait pas de plus de 2 % en termes réels du montant net approuvé pour 1996-1997, c'est-à-dire très près d'un budget à croissance nulle en termes nominaux. Mais le nouveau budget n'avait pas été conçu pour maintenir le statu quo et c'était pourquoi il contenait de nombreux éléments du processus de changement (restructuration de fond de l'organigramme et nouveau réaménagement des ressources au niveau des pays, notamment). Le nouveau budget correspondait au nouveau PNUD et lui donnait les moyens d'obtenir de bons résultats pendant le nouvel exercice biennal.

36. L'Administrateur a ensuite exposé les grands principes qui régissent le changement, tels qu'ils sont reflétés dans le projet de budget, à savoir : a) la décentralisation des capacités opérationnelles et techniques aux niveaux des sous-régions et des pays; b) le contrôle administratif, avec examens et rapports a posteriori; c) la redéfinition des méthodes administratives – celles relatives aux finances, aux ressources humaines et à l'information, notamment – en vue de donner une large délégation de pouvoirs aux bureaux de pays et de leur fournir des informations administratives sans retard; et d) la redéfinition du rôle du siège, axé sur des fonctions stratégiques.

37. L'Administrateur était conscient que le projet de budget avait pour effet d'accroître la part relative des ressources destinées à financer le budget d'appui biennal et a rappelé que cet accroissement était nécessaire parce que les contributions volontaires n'avaient pas atteint les objectifs fixés par le Conseil d'administration dans sa décision 95/23. De nouvelles compressions budgétaires dictées par des considérations financières à court terme auraient pour le PNUD des conséquences à long terme néfastes et irréversibles. Comme le Conseil d'administration le savait, en effet, le PNUD venait de connaître six années de compressions d'effectifs qui avaient créé beaucoup de tension, pris beaucoup de temps et miné le moral du personnel et les capacités de l'organisation.

38. L'Administrateur a ensuite expliqué au Conseil d'administration pourquoi, à son avis, de nouvelles réductions budgétaires n'étaient pas recommandées. Premièrement, la majeure partie de l'enveloppe budgétaire proposée devait servir à financer les dépenses de personnel, dont la plupart des effectifs étaient répartis dans les bureaux de pays. Il était impératif de reconnaître que les modifications profondes qui avaient été récemment apportées aux programmes faisaient désormais du PNUD un prestataire de services spécialisés, et non plus un bailleur de fonds, et exigeaient qu'il ait une plus grande intensité de main-d'oeuvre. Plus que jamais, son personnel était ce qu'il avait de plus précieux à offrir aux pays et était difficilement remplaçable.

/...

39. Deuxièmement, l'Administrateur a indiqué que les réductions d'effectifs auxquelles il avait été procédé ces six dernières années avaient dépassé les limites du "dégraissage" et atteint les forces vives du Programme, qui se trouvait affaibli à de nombreux égards. Des économies d'échelle avaient bien été réalisées dans l'exécution des programmes mais le PNUD avait atteint un point où il ne pouvait plus comprimer ses dépenses administratives sans remettre en cause sa raison d'être. S'il continuait à le faire, il compromettrait l'exécution de ses programmes et activités de base et donc ses chances de succès.

40. Troisièmement, l'Administrateur a souligné l'importance des changements que le programme PNUD 2001 avait apportés aux programmes de pays et au PNUD lui-même. Ces changements étaient profonds et exigeaient que l'organisation leur prête la plus grande attention tout en poursuivant ses activités habituelles. Dans ce contexte, ni l'administration ni le personnel dans son ensemble ne pouvaient faire face à deux autres années de réductions d'effectifs tout en continuant à exercer leurs fonctions habituelles et à se préoccuper de l'exécution des réformes. Le Programme avait besoin d'une période de répit pour assimiler et mener à bien les changements et les réformes de fond entrepris ces dernières années.

41. Quatrièmement, en cas de nouvelles réductions d'effectifs, le PNUD risquait fort de ne plus pouvoir administrer son réseau de bureaux de pays, ce qui compromettrait gravement l'appui que ce réseau lui permettait d'apporter aux activités opérationnelles du système des Nations Unies et, en particulier, au système des coordonnateurs résidents. La nouvelle étude dont il était question dans le document indiquait que la part de la charge de travail des bureaux de pays qu'exigeait cet appui était passée de 29 % à 34 %.

42. L'Administrateur a fait observer que le PNUD ne pouvait s'acquitter des tâches qui lui incombait en ce qui concernait le système de coordonnateurs résidents s'il ne disposait pas des moyens financiers voulus. L'Assemblée générale avait à plusieurs reprises affirmé qu'en règle générale, les représentants résidents du PNUD devaient faire office de coordonnateurs résidents des Nations Unies et, au besoin, de coordonnateurs de l'aide humanitaire des Nations Unies. Le double programme de réformes récemment annoncé par le Secrétaire général prévoyait que le PNUD continuerait à financer et à gérer le système des coordonnateurs résidents et que ces derniers, en qualité de chef de l'équipe des Nations Unies dans le pays, se verraient confier des responsabilités accrues. Le PNUD était appelé à jouer un rôle de plus en plus indispensable en matière de coordination, d'intégration et de synthèse et, s'il ne pouvait s'en acquitter, toutes les activités de développement du système des Nations Unies en pâtiraient. Il fallait, pour que le réseau des représentants ou coordonnateurs résidents puisse exercer ses responsabilités, qu'il couvre le plus grand nombre de pays possible, conformément au principe d'universalité qui fondait l'action des Nations Unies.

43. L'Administrateur a fait également observer qu'il était difficile de prévoir l'évolution de l'aide publique au développement (APD) et, donc, des ressources ordinaires du PNUD et qu'il fallait en conséquence élaborer une stratégie de financement viable à terme. L'APD, actuellement en baisse, pouvait s'accroître à nouveau, auquel cas on serait amené à regretter d'avoir sacrifié de précieuses

/...

ressources humaines pour se conformer à un scénario à court terme.

L'Administrateur a toutefois reconnu que si l'APD continuait à décliner, les ressources ordinaires diminueraient à nouveau, ce qui obligerait à procéder à de nouvelles compressions d'effectifs. De telles compressions auraient des répercussions sur la nature même des travaux du PNUD, en ce qui concernait non seulement ses programmes mais aussi les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. On pourrait continuer à réaliser des gains d'efficacité mais il viendrait un moment où cette possibilité ferait défaut et où il faudrait déclarer forfait.

44. Quant aux ressources autres que les ressources de base, l'Administrateur a indiqué qu'il était prévu qu'elles continuent à croître et qu'il continuerait à suivre de près la proportion de ces ressources par rapport aux ressources de base. La question serait abordée à la première session ordinaire de 1998.

45. L'Administrateur a ensuite brièvement résumé les propositions du projet de budget relatives aux recettes et l'incidence qu'elles avaient sur le montant net des ouvertures de crédit. Le PNUD continuerait à chercher à accroître substantiellement ses recettes en incitant les gouvernements à verser des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Dans le même ordre d'idées, il a proposé un nouveau moyen de couvrir les déficits. Les moyens existants consistaient à présenter d'une manière plus appropriée le remboursement, aux fonctionnaires, des impôts sur leur traitement qu'ils versent à leur pays et à ouvrir une nouvelle ligne de recettes pour équilibrer le budget brut du Programme des Volontaires des Nations Unies.

46. Se référant à certains des points soulevés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son rapport (DP/1997/31), l'Administrateur s'est à nouveau félicité des discussions franches et constructives que le PNUD avait eues avec le Comité. En ce qui concernait la situation générale des ressources, il a renvoyé aux observations qu'il avait faites précédemment sur la question. S'agissant de l'appui apporté par le PNUD aux activités opérationnelles des organismes des Nations Unies, il s'est dit convaincu que les résultats des études entreprises par le Programme étaient réalistes.

47. Pour ce qui était, comme le CCQAB l'avait recommandé, de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, eu égard à l'importance de la restructuration, de la décentralisation et de la délégation de pouvoir aux bureaux extérieurs qui avaient eu lieu, l'Administrateur a souligné que ce nombre était justifié, compte tenu de l'importance des responsabilités qui incombaient aux titulaires des postes concernés, et a précisé que l'exécution du processus de changement avait confirmé la nécessité de le maintenir. Il a en outre ajouté qu'il était logique qu'il y ait des fonctionnaires de rang élevé au siège dans la mesure où celui-ci était désormais chargé d'importantes fonctions stratégiques et de supervision. En outre, les effectifs du siège ayant été précédemment considérablement réduits, les responsabilités se répartissaient entre un nombre plus réduit de fonctionnaires.

48. Pour ce qui était de la recommandation faite par le CCQAB de conserver le même nombre de directeurs de bureaux régionaux, l'Administrateur a renvoyé aux observations qu'il avait faites sur la question devant le Conseil

/...

d'administration à sa session annuelle de 1997, en précisant qu'il était entièrement disposé à continuer à examiner ce point au cours de la session.

Résumé des débats

49. De nombreuses délégations ont exprimé leurs remerciements à l'Administrateur pour sa déclaration. Se félicitant de la nouvelle présentation harmonisée du budget, plusieurs délégations l'ont félicité d'avoir élaboré le document du budget de manière claire et transparente. Elles apprécient également l'introduction du processus de changement dans le budget. Plusieurs délégations ont déclaré que la mise en oeuvre de ce processus était la condition de la viabilité de l'organisation. Elles ont également noté avec satisfaction qu'une partie des ressources du siège avait été affectée aux bureaux extérieurs.

50. De nombreuses délégations se sont rangées à l'avis de l'Administrateur, selon lequel le PNUD ne devrait pas procéder à de nouvelles compressions budgétaires, puisqu'il en avait déjà connu plusieurs. Certaines ont exprimé leur préoccupation quant au maintien de la capacité actuelle du PNUD au cas où de nouvelles compressions seraient opérées. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la proposition de l'Administrateur visant à maintenir une croissance du budget net proche de zéro en valeur réelle. Certaines ont exprimé leur préoccupation au sujet de la croissance de 7 % du budget brut. Une délégation a exprimé sa préoccupation quant au caractère hypothétique de l'augmentation prévue des recettes. Elle déplorait en particulier que, malgré la diminution des contributions prévues par l'organisation, l'Administrateur n'aurait pas envisagé de maintenir une croissance zéro du budget au titre des dépenses d'administration, et ce afin de permettre d'affecter des ressources aussi importantes que possible aux programmes.

51. Certaines délégations ont souligné l'importance du rôle joué par le PNUD et se sont déclarées préoccupées par le fait que de nouvelles compressions budgétaires pourraient avoir des incidences négatives pour l'organisation. D'autres ont fait valoir que toute nouvelle compression devrait être examinée dans le cadre du processus de réforme entrepris par l'ONU.

52. Plusieurs délégations ont exprimé leur préoccupation face à l'augmentation des dépenses d'administration et souligné que ces dépenses devaient être maintenues à un niveau aussi bas que possible. Quelques délégations ont proposé que le PNUD envisage de fermer certains de ses bureaux extérieurs.

53. Un certain nombre de délégations ont indiqué que, comme l'avait fait remarquer le CCQAB, la décision d'affecter 29 % des ressources totales au budget ordinaire n'était pas conforme aux dispositions de la décision 95/23 du Conseil d'administration, qui stipulait que cette proportion devait être de 24,1 %. Une délégation a fait remarquer que le texte de la décision susmentionnée avait été arrêté à une période où les prévisions de recettes étaient encourageantes, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, et que le Conseil d'administration devait en tenir compte.

54. Certaines délégations ont déclaré que le PNUD avait fait tout son possible pour réduire ses dépenses et y était parvenu. Il ne pouvait cependant pas continuer à réduire son budget sans que cela ait, au bout du compte, des

/...

incidences sur ses capacités. À cet égard, des délégations ont demandé de quelle façon le Conseil d'administration pouvait aider le PNUD à améliorer l'état de ses ressources.

55. Une délégation a demandé des précisions sur les frais afférents à la mise en oeuvre de PNUD 2001. Une autre a demandé quelles seraient les incidences des économies réalisées par le PNUD en matière de coûts salariaux, comme suite aux cessations de service intervenues les dernières années.

56. Une délégation a demandé ce qui justifiait l'existence de 45 bureaux extérieurs dans les pays où le montant des ressources de base affectées aux programmes était inférieur à 3 millions de dollars. Elle a en outre fait valoir que ces bureaux devaient être remplacés par une présence au niveau régional et a proposé que le PNUD envisage un remaniement du réseau des bureaux extérieurs.

57. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les dépenses d'appui aux programmes financés par des ressources autres que les ressources de base étaient imputées sur les ressources ordinaires, en particulier dans la région de l'Amérique latine. Elle partageait l'avis du CCQAB selon lequel les programmes financés par des ressources autres que les ressources de base devaient couvrir leurs propres dépenses.

58. Certaines délégations désiraient savoir si les programmes du PNUD financés par des ressources autres que les ressources ordinaires avaient leur place dans le cadre du développement humain durable, et se demandaient si le PNUD devait participer à des activités isolées de ce type. Elles attendaient avec intérêt les débats qui devaient se tenir à ce sujet à la première session ordinaire de 1998. Une délégation a dit qu'il était essentiel de mobiliser des ressources par le biais du partage des coûts.

59. Certaines délégations se sont félicitées de la décision tendant à affecter davantage de ressources aux bureaux extérieurs et de la création de centres de contact sous-régionaux. Elles ont noté avec satisfaction que le personnel de tous les bureaux extérieurs était à présent traité sur un pied d'égalité. Certaines délégations ont exprimé leurs préoccupations concernant la réduction des effectifs en Afrique et dans les pays arabes, alors que ceux de la région de l'Europe et de la CEI avaient été renforcés. Une délégation a indiqué qu'elle suivrait avec attention la question de la réduction des effectifs en Afrique. Une autre délégation a rappelé que l'Organisation des Nations Unies avait pris la décision d'accorder la priorité au développement de l'Afrique, décision qui avait obtenu un large soutien.

60. Certaines délégations se sont félicitées de l'action du PNUD dans la région de l'Europe et de la CEI et se sont prononcées pour un renforcement des effectifs qui y sont affectés, sur la base d'une comparaison des effectifs des bureaux extérieurs de la région et des effectifs affectés aux programmes menés dans d'autres régions.

61. Certaines délégations ont fait référence à une recommandation du CCQAB qui stipulait que les postes de chef de bureau régional devaient tous se voir attribuer la même classe, conformément à la décision 71/14 [voir document E/4954, par. 52 b)]. Elles ont par conséquent demandé à l'Administrateur de

/...

prendre une décision concernant la classe attribuée au chef du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

62. Certaines délégations ont souscrit aux propositions de l'Administrateur concernant le soutien aux activités opérationnelles des Nations Unies. Certaines estimaient que les autres institutions des Nations Unies bénéficiant de ce soutien devaient en assurer ensemble le financement, y compris les dépenses relatives au système des coordonnateurs résidents. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'augmentation des coûts afférents au soutien aux activités opérationnelles des Nations Unies.

63. Une délégation a observé que le budget se distinguait par sa prudence et son réalisme et l'a qualifié de modeste. Une autre a noté que l'Administrateur restait optimiste quant à l'augmentation du montant de l'aide publique au développement (APD). À cet égard, de nombreuses délégations ont souligné qu'il importait de débattre de la stratégie de financement.

64. Quelques délégations ont dit qu'il fallait faire preuve de discernement lors de l'adoption du budget et que l'état général des ressources du PNUD devrait être réexaminé en 1998.

65. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la mise en place des centres de contact sous-régionaux signifiait un alourdissement des structures, au moment où la situation sur le plan des ressources était contraignante. Certaines délégations estimaient en outre que le rôle que ces centres de contact seraient amenés à jouer devait être précisé.

66. Certaines délégations ont fait référence aux observations du CCQAB concernant le nombre de postes de rang élevé et de direction. Elles estimaient que, compte tenu du vaste processus de décentralisation entrepris, ces postes devraient être réexaminés et éventuellement reclassés. Une délégation a déclaré que le Conseil d'administration devrait également reconsidérer l'affectation et le nombre de postes de sous-secrétaire général.

67. Une délégation a proposé que le PNUD envisage de recourir aux services de personnel contractuel, compte tenu de la souplesse de cette formule, qui permet de s'adapter aux ressources disponibles.

68. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait que le Conseil d'administration continue d'élaborer parallèlement ses politiques et son budget. Elles ont ajouté que toutes les décisions politiques devaient être prises en pleine connaissance de leurs incidences financières. Par exemple, c'était en débattant des prévisions budgétaires pour le présent exercice biennal que l'on était parvenu à déterminer le montant des dépenses relatives à la mise en place des centres de contact sous-régionaux. Une délégation a souligné qu'il fallait que le budget d'appui au programme et le programme lui-même soient étroitement liés.

69. Certaines délégations ont indiqué qu'elles maintiendraient leurs contributions volontaires à leur niveau actuel, tandis que deux délégations ont signalé qu'elles en réduiraient le montant. Deux autres envisageaient d'en relever le niveau.

/...

70. Certaines délégations considéraient qu'il était de la responsabilité du Conseil d'administration de veiller à la stabilité financière du PNUD et de faire face aux incidences qu'aurait une réduction des contributions volontaires.

71. S'agissant des ressources prévues pour l'exercice biennal 1998-1999, certaines délégations ont jugé qu'une estimation prudente serait de 800 millions de dollars par an.

72. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par une éventuelle révision à la baisse des programmes de pays en raison d'une diminution des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Elles se sont également déclarées préoccupées par les incidences du nouveau mécanisme pour les pays à faible revenu et les pays les moins avancés. Une délégation a déclaré qu'il convenait de revoir les critères qui permettent de faire supporter par le PNUD certaines dépenses engagées par les pays contributeurs nets.

73. Une délégation s'est interrogée sur le montant affecté au Groupe d'appui opérationnel. Elle a également fait remarquer que le rôle que le Groupe serait amené à jouer restait mal défini.

74. Faisant référence aux réformes introduites par le Secrétaire général, une délégation a dit qu'elle considérait le PNUD comme une des principales institutions internationales chargées des questions de développement, s'agissant en particulier du système des coordonnateurs résidents qui a fait une utilisation fructueuse de ses ressources et est parvenu à mobiliser des ressources additionnelles. Une délégation a demandé des éclaircissements au sujet du rôle du Groupe des Nations Unies pour le développement. Une autre a également souligné que le PNUD devrait coopérer dans toute la mesure du possible avec les autres organismes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'utilisation de locaux communs et le développement des systèmes.

75. Une délégation a demandé si le renforcement de la coopération au niveau des pays, grâce à une mise en commun de certains services, permettrait de réaliser des économies.

76. Une délégation a évoqué le dynamisme qui caractérisait l'exécution des programmes du PNUD en Amérique latine. La réduction des ressources ordinaires du PNUD aurait également des incidences sur la capacité de l'organisation de mobiliser des ressources, notamment des ressources autres que les ressources de base, qui sont d'une importance décisive pour les économies des pays en développement.

77. Une délégation a souligné que le PNUD jouait un rôle extrêmement important dans les activités de développement et s'est déclarée préoccupée par les répercussions de toute nouvelle compression des effectifs sur l'organisation. Une autre a indiqué que son pays se félicitait de l'assistance qu'il avait reçue du PNUD, qui avait contribué à amorcer son développement après avoir connu une situation de crise.

78. En ce qui concerne le premier volet du programme de réformes du Secrétaire général, une délégation a demandé comment l'introduction de ces réformes

/...

apparaîtrait dans le budget. Elle a par ailleurs exposé ses vues au sujet de l'augmentation des effectifs du Bureau des ressources et de la politique extérieure et du Bureau de la planification et de la gestion des ressources. Cette délégation se demandait si la taille importante de ce dernier contribuerait à renforcer ou à amoindrir sa capacité de mener à bien les fonctions essentielles dont il a été chargé. Elle a signalé par ailleurs que puisqu'il n'était pas possible de discerner les objectifs des ouvertures de crédits budgétaires, il ne serait pas non plus possible d'en évaluer les résultats.

79. Certaines délégations ont remis en question l'augmentation du nombre total de postes. Une délégation a demandé des informations sur les effectifs de base depuis 1991 et sur la répartition actuelle par âge des effectifs du PNUD. Une délégation a demandé pourquoi l'Administrateur proposait une nouvelle formule en ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies, alors que la formule existante fonctionnait bien. Elle a également demandé pourquoi la durée du cycle de programmation avait été portée à quatre ans au lieu de trois.

80. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les prévisions de recettes d'UNIFEM lui semblaient trop optimistes et que le budget était dès lors surévalué et qu'il devait être ramené à des prévisions de recettes plus réalistes.

81. Tout en reconnaissant que le réseau des bureaux extérieurs était utile au système des Nations Unies, une délégation a estimé qu'il était néanmoins trop coûteux pour le PNUD. Elle proposait que celui-ci cherche des moyens de réduire ses dépenses, telles que la création de postes d'agents de liaison nationaux, comme c'était le cas dans certains bureaux de la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants.

82. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant un point soulevé par le CCQAB, selon lequel les Services d'appui au développement et les centres de contact sous-régionaux faisaient double emploi. Une autre délégation a demandé ce qui justifiait de prévoir une rubrique distincte au titre des Services d'appui au développement dans le budget biennal, et proposait que leur financement relève des ressources du programme.

83. Une délégation a demandé si d'autres organismes du système des Nations Unies participaient au financement du Bureau de l'appui et des services au système des Nations Unies. Une autre délégation a demandé quels étaient les objets de dépense compris dans les rubriques intitulées "central".

Réponses de l'Administration

84. L'Administrateur s'est dit sensible aux félicitations que les délégations lui ont adressées pour le projet de budget et sa nouvelle présentation harmonisée. Il a également remercié les délégations qui ont annoncé l'accroissement ou le maintien du niveau de leurs contributions volontaires.

85. Quant à savoir si le PNUD n'était pas trop présent dans de trop nombreux pays, l'Administrateur a déclaré que les pays du programme avaient nettement manifesté le désir d'y voir le PNUD présent comme partenaire essentiel du

/...

développement, indépendamment de la possibilité de rencontrer directement un représentant résident ou un coordonnateur résident des Nations Unies.

86. S'agissant des ressources autres que les ressources de base, l'Administrateur a affirmé qu'elles étaient entièrement consacrées à la mission du PNUD et que les programmes financés par les ressources en question n'étaient pas incompatibles avec cette mission.

87. Pour ce qui est du rang des chefs de bureau régional, il est pour tous, a-t-il dit, celui d'administrateur assistant. S'agissant de l'augmentation du nombre de postes de secrétaire général adjoint, elle relève, selon lui, de la compétence du Conseil d'administration. Mais il a répété qu'il ne jugeait pas opportun de créer d'autres postes de secrétaire général adjoint.

88. Sur le lien entre programmes et budget, l'Administrateur a expliqué que lors de l'élaboration du budget on avait entièrement tenu compte des programmes, y compris de l'objectif d'affectation des ressources ordinaires.

89. En ce qui concerne les réformes proposées par le Secrétaire général, on a fait la place voulue au financement et à la gestion du réseau des coordonnateurs résidents, tant dans le processus de changement PNUD 2001 que dans le budget 1998-1999. L'Administrateur a fait l'historique de la relation entre représentant résident et coordonnateur résident qui, dans la plupart des cas, sont une seule et même personne. Le PNUD a servi de centre nerveux du système des Nations Unies dans chaque pays, par les solides relations, établies de longue date, au niveau des programmes.

90. À propos du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur a précisé qu'il a pour mission d'améliorer et de renforcer la gestion dans les pays, de définir les critères de sélection des coordonnateurs résidents, mais également d'assurer le suivi des décisions de l'Assemblée générale se rapportant directement aux activités de l'ensemble du Groupe.

91. S'agissant des centres de contact sous-régionaux, il a précisé que le Conseil d'administration en avait examiné le rôle et les fonctions dans le cadre du processus de changement PNUD 2001. Il a déclaré que ces centres, dont deux ont déjà produit de bons résultats en Asie, étaient un bon moyen d'apporter un financement important au niveau régional. Il a également indiqué que les centres en question pourraient donner corps à certains des concepts que le Secrétaire général a esquissés dans son programme de réformes.

92. Pour ce qui est des services communs, l'Administrateur a déclaré que le PNUD allait de l'avant. Dans certains pays, il partageait ses bureaux avec d'autres organisations. Mais l'ensemble du système des Nations Unies devait examiner au niveau des pays les incidences financières d'un regroupement de tous les services dans des locaux communs.

93. L'augmentation du budget d'appui aux activités opérationnelles des Nations Unies relevant des bureaux de pays s'explique, selon l'Administrateur, par l'inflation et les fluctuations des taux de change. Pour les autres organismes des Nations Unies qui partageaient ces dépenses, l'appui aux activités opérationnelles était une des responsabilités du PNUD qui en assurait

/...

donc le financement; par conséquent, la gestion de cette fonction ne faisait pas difficulté.

94. Le continent africain restait très important pour le PNUD et donc prioritaire a dit l'Administrateur. Mais l'ONU a également maintenu sa présence dans d'autres régions où des pays en développement avaient besoin de l'assistance du PNUD.

95. Au sujet de la progression nette du budget, qui serait inférieure à 2 %, l'Administrateur a déclaré que le PNUD ne jugeait pas l'accroissement élevé. Cependant, il s'est dit prêt à la réduire au point d'enregistrer une croissance nulle, si tel était le désir du Conseil d'administration.

96. S'agissant du financement du Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies par les autres organismes de l'ONU, l'Administrateur a déclaré que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) apportaient une contribution sous forme de personnel.

97. Quant à savoir quels fonctionnaires payaient des impôts et dans quels pays, le Directeur de la Section du budget a répondu que les renseignements en question figuraient dans les dossiers du programme.

98. À propos du financement sur ressources ordinaires du recrutement du personnel des bureaux de pays, il a précisé que ces recrutements dépendaient des allocations de ressources ordinaires destinées à chaque région.

99. En ce qui concerne les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, le Directeur de la Section du budget a déclaré que le mécanisme actuel tenait compte de la capacité contributive de chaque pays, les pays dont les revenus par habitant sont les plus faibles étant exonérés à 75 %. Le PNUD réunit ainsi quelque 40 millions de dollars par exercice biennal. Pour 1998-1999, les prévisions budgétaires au titre de ce poste ne seront peut-être pas réalisées mais le programme s'efforcera, grâce aux dispositions existantes et aux mécanismes récemment adoptés, d'encourager les pays bénéficiant du programme à s'acquitter de leurs obligations. Il a noté que certaines délégations des pays concernés avaient approuvé les principes des contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

100. Pour ce qui est de l'appui aux finances sur des ressources autres que les ressources de base, il était juridiquement justifié, de l'avis du Directeur de la Section du budget, que cet appui donne lieu à un remboursement. En effet, selon les dispositions du Règlement financier, le PNUD devait couvrir une part raisonnable des frais engagés. Le Directeur de la Section a également noté que le Conseil d'administration a approuvé des cadres de coopération prévoyant d'importants programmes de partage des coûts. Par ailleurs, la question des ressources autres que les ressources de base était inscrite à l'ordre du jour de la première réunion ordinaire que le Conseil tiendra en 1998.

101. Le Directeur de la Section du budget a indiqué que 40 % des dépenses de fonctionnement du siège et des bureaux de pays se rapportant au Bureau régional

/...

pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient financés par le budget ordinaire et les 60 % restants par les ressources des autres programmes.

102. S'agissant de l'augmentation de 8,3 % des dépenses de personnel, il l'a attribuée à la hausse des traitements prescrite par les organes délibérants et à l'augmentation du barème des traitements en particulier.

103. À propos de la renégociation des baux du siège, il a précisé qu'elle est déjà achevée et s'est traduite par des économies de 6 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours.

104. Quant à l'accroissement des effectifs, il était négligeable et limité au personnel local des bureaux de pays, a-t-il souligné. En ce qui concerne le personnel sous contrat, il a déclaré que le PNUD en avait déjà augmenté le nombre pour certaines fonctions, à de nouvelles conditions d'emploi. Le recrutement du personnel des centres de contact sous-régionaux se ferait par un redéploiement de postes au siège et n'entraînerait pas de charges supplémentaires. Il a précisé que la mise en place des centres en question devait commencer par une phase pilote et ne s'étendre que sous réserve d'une évaluation positive de cette phase.

105. S'agissant du coût de la mise en oeuvre de PNUD 2001, le Directeur de la Section du budget l'a chiffré à 25 millions de dollars. Il a également rappelé qu'au titre du budget de l'exercice 1998-1999 des économies de 46 millions de dollars étaient prévues sur le coût des traitements, en raison des compressions d'effectifs appliquées lors des trois exercices précédents. Le PNUD bénéficiait déjà des économies tirées du partage des bureaux avec d'autres institutions. Cependant la question des services communs envisagés dans le cadre du programme de réformes des Nations Unies n'était pas évoquée dans le budget car il fallait du temps pour évaluer et quantifier les incidences de la participation du PNUD.

106. En ce qui concerne les services d'appui au développement, c'était surtout, a précisé le Directeur de la Section du budget, des services d'experts fournis aux bureaux de pays et qui faisaient l'objet d'un crédit budgétaire distinct, le Conseil d'administration tenant à en souligner le caractère particulier (il s'agissait d'un appui spécialisé fourni essentiellement par des consultants locaux). Il a déclaré que loin de faire double emploi les services d'appui au développement et les centres de contact sous-régionaux renforçaient plutôt les capacités techniques aux niveaux régional et national, grâce à la mise en commun des ressources existantes.

107. Pour ce qui est des prévisions de recettes du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Directeur de la Section du budget a indiqué qu'elles étaient conformes au plan d'action que l'UNIFEM a présenté au Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 1997 et que ce dernier avait fortement appuyé. L'accroissement du budget tient essentiellement au reclassement des postes, effectué conformément au plan d'action et à la présentation harmonisée du budget.

108. L'augmentation du budget du Bureau de la mobilisation des ressources et des relations extérieures s'expliquait notamment par le fait que le Conseil d'administration a demandé qu'on renforce le Bureau. Pour ce qui est des

/...

effectifs du Bureau de la planification et de la gestion des ressources, il a déclaré que la combinaison des fonctions de planification et de gestion des ressources devrait permettre à l'Administrateur de renforcer les capacités institutionnelles dans ces domaines qui sont essentiels, sans que l'aptitude du Bureau à fournir des services s'en ressente.

109. Selon le Directeur de la Section du budget, la budgétisation par résultats est un sujet complexe sur lequel le PNUD s'est penché à l'instar d'autres organismes des Nations Unies.

110. Les ajustements effectués en Afrique sont conformes au processus de changement PNUD 2001. Il n'y a eu aucune réduction importante des effectifs mais surtout des redéploiements de personnel dans le cadre des centres de contact sous-régionaux et du Groupe d'appui opérationnel, qui appuient les activités menées dans la région. Par ailleurs, la baisse des dépenses de personnel tient surtout à l'harmonisation des dépenses en question après les réductions effectuées au titre des exercices précédents.

111. Il s'est avéré nécessaire, selon le Directeur de la Section du budget, de porter la durée du cycle des programmes de trois à quatre ans, compte tenu du niveau actuel des contributions volontaires.

112. En ce qui concerne la nouvelle formule de recrutement des Volontaires des Nations Unies (VNU), il a déclaré que le Conseil d'administration avait demandé au PNUD de modifier la formule existante et de tenir compte des économies d'échelle, comme l'avait toujours souhaité le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

113. Le Directeur de la Section du budget a ensuite déclaré que les demandes de précisions formulées par les délégations seraient traitées au niveau bilatéral.

114. Prenant la parole avant l'adoption de la décision 97/24 relative aux contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, figurant dans les prévisions budgétaires de l'exercice 1998-1999 (voir ci-après), un membre de la délégation du Brésil a réitéré l'appui total de son pays au principe selon lequel tous les Membres devaient s'acquitter de leurs obligations à l'égard des institutions internationales. Il a précisé que le paragraphe 3 de la première partie du projet de décision correspondant à la volonté de la majorité des membres du Conseil d'administration, sa délégation ne s'y opposerait pas. Cependant, elle soulignait qu'en autorisant l'Administrateur à mettre en place un mécanisme liant ressources et programmes, examiné aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, le Conseil créait un nouveau mécanisme de compensation des déficits de contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, sans rechercher la cause des déficits en question. La délégation du Brésil s'est également inquiétée du fait que le lien établi avec les programmes puisse compromettre la coopération internationale, dans la mesure où le mécanisme permettait d'affecter aux dépenses administratives des ressources financières initialement destinées aux activités de développement. Les dépenses locales des bureaux extérieurs du PNUD pouvant augmenter de 80 % d'une année à l'autre, l'absence de consultation avec les pays bénéficiant du programme risquait, à court terme, de réduire considérablement les ressources ordinaires allouées à des pays ou de les

/...

réorienter uniquement vers le financement des dépenses de fonctionnement. Un élément d'incertitude était ainsi introduit dans la planification des programmes. Il a été demandé à l'Administrateur de présenter en 1998 un rapport sur les mécanismes assurant plus de transparence administrative financière et une plus grande responsabilité financière dans les bureaux extérieurs, en consultation avec les autorités des pays du programme.

115. Le Président a informé le Conseil d'administration que la demande du Brésil serait examinée par le Bureau, au niveau des groupes régionaux, et serait ensuite inscrite au programme de travail de 1998.

116. Le Conseil a adopté la décision suivante :

97/24. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

I. PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 contenu dans le document DP/1997/23, qui tient compte d'éléments nécessaires à la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001 que le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 97/15, et prend également note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31);

2. Se félicite du nouveau mode de présentation du budget conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve les propositions formulées par l'Administrateur aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, notamment en ce qui concerne le recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, en tenant compte de la situation particulière des pays à faible revenu, y compris des petits États insulaires en développement;

4. Approuve la proposition de l'Administrateur formulée aux paragraphes 103 à 114 du document DP/1997/23 concernant la méthode retenue pour affecter du personnel supplémentaire au siège du Programme des Volontaires des Nations Unies;

5. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les services d'appui au développement, tel qu'il figure aux paragraphes 116 à 125 du document DP/1997/23;

6. Prie l'Administrateur, conformément au cadre juridique existant du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier la décision 71/14 du Conseil d'administration, et compte tenu des recommandations du Comité consultatif, de faire en sorte que les chefs de bureau régional se voient tous attribuer la même classe et de modifier en conséquence le budget pour l'exercice biennal 1998-1999; et de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

/...

7. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 590 593 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 72 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 466 500 dollars;

Budget d'appui biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 864,2
Siège	64 810,2
Total partiel	338 674,4
Gestion et administration	127 019,5
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays/Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies	98 913,0
Bureau des services d'achats interorganisations	3 896,6
Volontaires des Nations Unies	30 880,3
Total partiel	133 689,9
Montant brut total des crédits ouverts	599 383,8
Ajustement	(8 790,3)
Montant brut total ajusté des crédits ouverts	590 593,5
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	72 127,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	518 466,5

8. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

9. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire en 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps, notamment la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001, la révision des montants des contributions aux ressources de base, l'effet des fluctuations de change, la nature et le type de la présence dans les pays, compte tenu de la complexité opérationnelle du programme, et les délibérations du Conseil d'administration sur les autres ressources et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

II. FONDS

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 1998-1999 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du

/...

Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1997/23;

2. Se félicite du nouveau mode de présentation des budgets, conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 1998-1999

(En milliers de dollars de États-Unis)

	FENU	FANUERN	UNIFEM	UNSO
Montant total des crédits	12 864,0	1 532,8	10 695,2	5 852,4

4. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire de 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 de chacun des fonds, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

Le 19 septembre 1997

B. Examen annuel de la situation financière, 1996

117. L'Administratrice assistante par intérim et Directrice du Bureau de l'administration et des finances a présenté les rapports de l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/1997/24), les informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/1997/24/Add.1) et la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2); le rapport sur la conclusion de contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel établi par le Bureau des services d'achats interorganisations (DP/1997/25*); le rapport de l'Administrateur concernant les informations sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies pour 1996 (DP/1997/30), ainsi que l'additif sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées en 1996 par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires provenant d'autres sources que le PNUD (DP/1997/30/Add.1).

118. Un grand nombre d'orateurs se sont félicités de la clarté de la présentation des données dans l'examen annuel de la situation financière, 1996. La plupart des délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse continue des contributions volontaires aux ressources de base du PNUD qui a fait qu'il n'a pas été possible d'atteindre pour ces ressources le chiffre de 3,3 milliards de dollars prévu aux fins de planification pour la période 1997 à 1999 dans la décision 95/23 du Conseil d'administration. Plusieurs orateurs ont relevé que, par suite, le taux d'exécution des cadres de coopération de pays n'atteignait que 70 % du niveau prévu. Prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, un orateur a fait part de sa préoccupation devant la baisse des

/...

ressources de base et a exprimé l'espoir de voir le PNUD recouvrer sa stabilité financière, sachant que la réduction des contributions se traduirait inévitablement par une aggravation de la pauvreté et un ralentissement du progrès économique et social. Il fallait espérer que les pays développés assumeraient de nouveau leurs obligations à l'égard du PNUD afin de faciliter la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont estimé que la situation actuelle entraînerait des problèmes de gestion de trésorerie. Certaines délégations ont souligné la nécessité pour les gouvernements de verser au PNUD leurs contributions aux dépenses des bureaux extérieurs.

119. Une délégation a posé plusieurs questions concernant notamment les contributions du secteur privé, la location des bureaux locaux et le maintien de la réserve opérationnelle en dollars des États-Unis. Certains orateurs ont demandé que des projections de la situation financière portant sur deux années successives soient incluses dans les futurs rapports.

120. On a souligné la nécessité d'analyser la situation financière du PNUD dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation, compte tenu notamment de la réduction des budgets administratifs et du renforcement des mécanismes de vérification et de contrôle. Un orateur a déclaré que le PNUD, qui jouait un rôle particulier au sein du système des Nations Unies, s'était bien acquitté de sa tâche. Aussi tous les donateurs devaient-ils assumer leurs responsabilités à son égard.

121. Beaucoup d'orateurs ont exprimé leurs préoccupations devant le retard dans le versement des contributions annoncées. Certaines délégations se sont prononcées en faveur de nouveaux mécanismes de financement, notamment des annonces de contributions pluriannuelles négociées. On pourrait également envisager des tables rondes et des procédures d'appel global plus systématiques. Une délégation, appuyée par plusieurs autres, a proposé d'échelonner le versement des contributions annuelles aux ressources de base en quatre tranches afin d'assurer la disponibilité des fonds. Plusieurs délégations ont noté que le débat en cours renvoyait à la question de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de financement qui serait examinée par le Conseil d'administration dans les mois à venir. Certains orateurs ont exprimé des doutes quant à l'augmentation des contributions au PNUD escomptée au paragraphe 39 du document DP/1997/24.

122. On a constaté que le raffermissement du dollar des États-Unis s'était traduit par une baisse du montant des contributions versées dans d'autres devises, après conversion en dollars, mais qu'il avait été bénéfique pour le PNUD du fait que les dépenses de programme des bureaux de pays étaient souvent effectuées en dollars.

123. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction l'amélioration du taux d'exécution des programmes et la baisse du volume des liquidités qui en était résulté. Certaines ont toutefois estimé que le taux d'exécution des programmes ne pourrait être maintenu à ce niveau. À cet égard, un orateur a déclaré que le taux d'exécution des programmes devrait être proportionnel au volume de financement et a proposé de maintenir la réserve opérationnelle à son niveau actuel de 200 millions de dollars.

124. De l'avis de nombreuses délégations, l'augmentation constante des contributions à des fins spéciales rendait indispensable un débat approfondi sur la question, notamment la manière d'en rendre compte au Conseil d'administration. Certains orateurs ont souligné que les contributions à des fins spéciales devraient faire l'objet d'un bilan comptable annuel distinct qui serait présenté au Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souligné que ces contributions devraient être consacrées au renforcement des capacités des pays bénéficiaires. On a noté que le traitement administratif et comptable des contributions à des fins spéciales représentait souvent un surcroît de travail pour le PNUD. Le Président a indiqué que le Conseil examinerait cette question à sa première session ordinaire de 1998.

125. Certaines questions ont été posées à propos des dispositions administratives concernant les accords de services de gestion; il s'agissait notamment de savoir si, au plan statistique, on considérerait que les ressources correspondantes faisaient partie des fonds du PNUD. Certaines délégations ont demandé qu'un rapport plus détaillé sur l'utilisation des accords de services de gestion soit présenté au Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les sous-composantes de ces accords. Des précisions ont été réclamées touchant la mise en concurrence pour l'octroi des contrats, le recouvrement des coûts par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS); on a également demandé si le groupe de l'UNOPS chargé de la gestion de ces accords était financé au moyen des ressources de base du PNUD.

126. Tout en notant que le document DP/1997/30 et son additif n'appelaient pas d'observation particulière, un orateur a souligné que ce document était utile et devrait continuer d'être établi.

127. Répondant aux différentes questions et observations, l'Administratrice assistante par intérim a noté que de nombreuses interventions portaient sur les contributions à des fins spéciales, question qui serait examinée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998, et s'est félicitée des interventions relatives à la nécessité de connaître à l'avance le montant des fonds qui seraient disponibles. Elle a confirmé que la participation aux coûts serait distinguée des ressources de base dans les rapports comptables pour l'exercice biennal 1998-1999. En ce qui concernait les arriérés de paiement des contributions annoncées, elle a indiqué que le montant des arriérés des contributions aux ressources de base n'était que de 25 millions de dollars et que, techniquement, il ne pouvait y avoir d'arriérés de contributions au titre de la participation aux coûts. Elle avait pris bonne note de la nécessité d'inclure des projections dans l'examen annuel de la situation financière.

128. Les accords de services de gestion seraient examinés de manière plus détaillée dans le cadre de l'examen du budget de l'UNOPS pendant la session en cours. L'Administratrice assistante par intérim a expliqué que ces accords étaient gérés par le PNUD parce que l'UNOPS, en tant qu'agent d'exécution, devait coopérer avec un organisme de financement comme le PNUD pour entreprendre ce genre d'activités, qui devaient par ailleurs être conformes au mandat du PNUD. Habituellement, c'était l'UNOPS qui se chargeait de l'exécution des accords de services de gestion, mais il n'était pas le seul habilité à le faire. Le PNUD ne fournissait pas de financement à l'UNOPS au titre des ressources de base.

/...

129. En réponse aux autres questions, elle a indiqué que le maintien de la réserve opérationnelle en dollars des États-Unis constituait une protection pour le PNUD et a précisé que ce sujet serait examiné avec la délégation qui l'avait abordé. Dans le cadre des contributions du secteur privé, la société Hewlett Packard avait fourni des équipements au Programme de constitution de réseaux pour le développement durable. La question de la réserve pour la construction de logements sur le terrain serait examinée plus tard au cours de la session. En ce qui concernait les locaux communs, les organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques ne seraient pas sollicités pour les paiements dans l'immédiat.

130. Le Conseil d'administration a pris note des rapports de l'Administrateur portant respectivement sur la situation financière pour 1996 (DP/1997/24), les informations détaillées concernant l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/1997/24/Add.1), la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2); les contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel (DP/1997/25); et les informations sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies, 1996 (DP/1997/30) ainsi que l'additif sur les dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies financées en 1996 par des crédits budgétaires ou des ressources extrabudgétaires provenant d'autres sources que le PNUD (DP/1997/30/Add.1).

IV. RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

131. L'Administrateur a présenté le document de séance sur une stratégie de financement durable pour le PNUD (DP/1997/CRP.23), conçu comme base de discussion pour la formulation d'une stratégie réaliste qui devrait être mise au point d'un commun accord entre le Conseil d'administration et le PNUD. La décision 94/14 du Conseil d'administration, qui définissait le mandat du PNUD, avait été entérinée par le Secrétaire général dans ses propositions relatives à la réforme, notamment lorsqu'il mettait l'accent sur le rôle de l'ONU dans le développement. À cet égard, l'Administrateur s'est déclaré déterminé à exécuter la mission confiée au PNUD dans le cadre du deuxième train de mesures proposées par le Secrétaire général et à mener à bien la réforme au sein du PNUD lui-même. Mais, pour ce faire, il faudrait doter le PNUD des ressources nécessaires.

132. En contrepartie de ce financement, l'Administrateur s'engageait devant le Conseil d'administration à mener à bien la gestion du changement (PNUD 2001), conformément à la décision 97/15 du Conseil d'administration; à rendre compte aux donateurs de l'utilisation des contributions; et à identifier de nouveaux mécanismes de collecte de fonds.

133. Il était particulièrement satisfaisant de voir qu'un nombre croissant de pays bénéficiaires versaient des contributions malgré leurs ressources financières limitées. Ces pays pouvaient contribuer de façon déterminante à l'efficacité de la stratégie de financement adoptée en faisant en sorte que les ressources mises à leur disposition par le canal du PNUD aient un maximum d'impact sur le développement, en rendant compte des résultats obtenus et de leurs besoins en matière d'assistance du PNUD et en versant des contributions au PNUD.

134. L'Administrateur a également noté qu'il ne saurait y avoir de stratégie de financement concluante pour le PNUD sans une implication et un engagement véritables de la part de la communauté des donateurs. Il a souligné que la tendance à la baisse de l'aide publique au développement devait être inversée si l'on voulait que le PNUD réponde efficacement aux demandes d'assistance très diverses émanant des pays bénéficiaires. Les donateurs pourraient aider le PNUD en précisant leurs attentes, leurs préoccupations et leurs intérêts; en partageant les informations importantes concernant la manière dont le PNUD pourrait s'améliorer; et en matérialisant par des contributions financières les différents textes adoptés.

135. Le document de séance était à la fois un canevas et un moyen de stimuler la réflexion. Les échanges d'idées avec le Conseil d'administration contribueraient puissamment à la formulation d'une stratégie de financement globale pour le PNUD. Le Conseil pourrait débattre de certaines questions comme la mobilisation des ressources de base pour permettre au PNUD de répondre aux besoins des pays bénéficiaires et de jouer le rôle qui lui revenait dans le cadre de la réforme de l'ONU, ainsi que les responsabilités respectives des pays bénéficiaires, des donateurs, du PNUD et du Conseil d'administration à cet égard. Des discussions officielles sur la base du document DP/1997/CRP.23 se tiendraient à une date ultérieure dans le courant de l'année.

136. Le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'examen de la question des ressources du PNUD et de la stratégie de financement à sa première session ordinaire de 1998.

V. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX
PROJETS (UNOPS) : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

137. Le Directeur exécutif a présenté les quatre rapports relatifs à l'UNOPS dont était saisi le Conseil d'administration : gestion des risques, réserves et excédents de recettes (DP/1997/26); application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27); rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/28); prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29).

138. Au sujet des prévisions budgétaires, le Directeur exécutif a déclaré que les résultats enregistrés par l'UNOPS jusqu'au moins d'août inclusivement, tant en ce qui concerne l'obtention de nouvelles opérations qu'en termes de prestations de services, confirmaient clairement que les objectifs du plan stratégique et les propositions budgétaires du Bureau étaient réalistes et réalisables. Il a précisé ce qui avait motivé les propositions de l'UNOPS relatives à la gestion des risques et au montant de la réserve opérationnelle. Il a annoncé la distribution aux membres du Conseil d'administration du plan stratégique pour 1997, des états financiers de 1996, des tables de projections statistiques et de deux nouvelles brochures, l'une sur la coopération avec le Fonds international de développement agricole, l'autre sur les accords de services de gestion.

139. Douze délégations ont pris la parole pour faire part de leurs observations sur les documents soumis. Toutes ont accueilli favorablement le tableau financier présenté par l'UNOPS, et l'une des délégations a émis le vœu que la démarche rigoureuse du Bureau serve d'exemple aux autres organismes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont voulu connaître plus précisément les intentions de l'UNOPS en matière de systèmes d'information, et certaines ont recommandé que le Bureau se familiarise avec les solutions actuellement mises en oeuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Des précisions ont également été demandées sur les plans de décentralisation du Bureau et sur les efforts qu'il déployait pour diversifier sa clientèle. Plusieurs délégations ont exhorté le Bureau à appliquer les recommandations des commissaires aux comptes, et quelques-unes ont demandé des explications sur certaines de ces recommandations.

140. Diverses délégations ont exposé leurs vues sur la recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires préconisant un réexamen de la division du travail entre le PNUD et l'UNOPS. Plusieurs ont souscrit à cette recommandation, et d'autres ont prié le Directeur exécutif de donner son avis sur la question.

141. Une délégation s'est demandée si le montant des réserves proposé n'était pas trop faible et a souhaité savoir qui assumerait les obligations, au bout du compte, si ces réserves s'avéraient insuffisantes.

142. Le Directeur exécutif et le Directeur assistant de la Division des finances, du contrôle et de l'administration ont souligné que l'examen actuel des systèmes d'informations visait surtout à déterminer de manière claire et objective les besoins présents et futurs de l'UNOPS, eu égard aux caractéristiques fonctionnelles du Système intégré de gestion. À ce propos, il a été indiqué au Conseil d'administration que le Bureau explorait la solution de l'UNICEF et qu'il poursuivrait dans cette voie.

143. Le Directeur exécutif a fait remarquer que la stratégie de décentralisation de l'UNOPS visait essentiellement à offrir un meilleur service aux clients, et que chaque unité décentralisée était tenue d'appliquer le principe de l'autofinancement et de faire en sorte que la prestation de services génère des recettes suffisantes pour couvrir ses coûts. À propos de la diversification de la clientèle, il a indiqué que les efforts de collaboration du Bureau avec d'autres entités du système des Nations Unies avaient donné des résultats modestes mais encourageants, et que la plupart de ces partenaires préféreraient dans un premier temps utiliser une telle formule à titre expérimental. Il a ajouté que les brochures et les publications remises aux membres du Conseil d'administration pour information donnaient une idée de la documentation élaborée par le Bureau pour attirer de nouveaux clients. Le Directeur exécutif a également fait le point sur les mesures prises par le Bureau comme suite aux recommandations des commissaires aux comptes.

144. À propos de la division du travail entre le PNUD et l'UNOPS, le Directeur exécutif a souligné que le Bureau, conformément aux directives établies par le Conseil d'administration dans des décisions antérieures, n'avait aucune activité de financement ou de levée de fonds, et que son mandat se limitait à la prestation de services. Il a ajouté que l'UNOPS était toujours représenté dans

/...

les pays par le Représentant résident du PNUD et que, dans toute la mesure du possible, il partageait les locaux du PNUD. Il a également déclaré que tous les clients du Bureau choisissaient d'avoir recours à ses services parmi de multiples autres possibilités.

145. Le Directeur exécutif a convenu que le montant de la réserve proposée était effectivement plutôt bas. Il a indiqué que le Bureau avait décidé de retenir initialement un chiffre modeste, qui pourrait être révisé à la lumière de l'expérience acquise et au moment de la présentation du budget biennal. En réponse à la question sur les obligations qui pourraient excéder le montant de la réserve, il a fait remarquer que, de l'avis du Bureau des affaires juridiques, il incomberait au PNUD lui-même d'assumer au final les obligations des projets qu'il finançait. Il a toutefois précisé qu'une telle situation était hautement improbable, car l'analyse des risques avait révélé que la plupart des risques étaient couverts par des clauses contractuelles de recouvrement ou des mécanismes de transfert des risques, et que la réserve opérationnelle était une auto-assurance simplement destinée à couvrir un éventuel risque résiduel.

146. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif publié sous la cote DP/1997/28 et a adopté diverses décisions concernant la gestion des risques, les réserves et excédents (DP/1997/26); les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1996-1997 ainsi que les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29); et l'application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27). Ces décisions sont les suivantes :

97/21. UNOPS : Gestion des risques, réserves
et excédents de recettes

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);

2. Décide de fixer le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS à 4 % de la somme des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets de l'exercice précédent et de recourir aux recettes non utilisées pour alimenter le compte de réserve jusqu'à ce que le montant fixé soit atteint;

3. Approuve le maintien de la réserve opérationnelle à un niveau égal au montant calculé chaque année suivant la formule proposée à l'alinéa précédent;

4. Prie le Directeur exécutif d'indiquer, dans un rapport qu'il établira tous les deux ans, si le montant fixé dans la présente décision est approprié;

5. Note que le Directeur exécutif continuera de rendre compte tous les ans des recettes et des dépenses de l'UNOPS ainsi que des prélèvements effectués sur la réserve.

18 septembre 1997

/...

97/22. UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);
2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, pour un montant de 70 579 000 dollars;
3. Approuve le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 84 700 000 dollars;
4. Approuve la création de 37 postes supplémentaires et le transfert d'un poste de New York au bureau d'Abidjan.

18 septembre 1997

97/23. Application des recommandations du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations formulées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le document DP/1997/27, suite aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.10);
2. Demande au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 1998, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi qu'un calendrier actualisé indiquant les dates auxquelles les mesures de suivi auront été achevées dans les domaines à considérer.

18 septembre 1997

VI. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

A. Cadres de coopération pour les pays et les régions

1. Afrique

147. Le Conseil d'administratif a approuvé les premiers cadres de coopération (CCP) pour les pays suivants : Bénin (DP/CCF/BEN/1); Botswana (DP/CCF/BOT/1); Cameroun (DP/CCF/CMR/1); Gabon (DP/CCF/GAB/1); Guinée-Bissau (DP/CCF/GBS/1); Malawi (DP/CCF/MLW/1); Maurice (DP/CCF/MAR/1); Sao Tomé-et-Principe (DP/CCF/STP/1); Sénégal (DP/CCF/SEN/1); Seychelles (DP/CCF/SEY/1); Swaziland (DP/CCF/SWA/1); Tchad (DP/CCF/CHD/1).

/...

148. En réponse à la demande formulée par écrit par cinq de ses membres, le Conseil d'administration a étudié les premiers cadres de coopération pour les pays suivants : Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1); Angola (DP/CCF/ANG/1); Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1); Nigéria (DP/CCF/NIR/1); Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1).

149. Le Conseil d'administration est convenu de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour la République du Congo (DP/CCF/PRC/1).

Premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1)

150. Les débats sur le premier cadre de coopération pour l'Angola ont porté essentiellement sur la manière dont le pays allait entreprendre des activités de développement au lendemain du conflit. Les délégations ont posé des questions sur les programmes d'élimination de la pauvreté, les opérations de déminage, la collaboration du PNUD avec les organisations non gouvernementales (ONG), les mesures de transition dans le cadre du processus de paix, le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents en Angola. Une délégation a insisté sur la nécessité d'associer tous les habitants des zones rurales au processus de paix. L'utilité des études d'impact a également été soulignée.

151. Le Représentant résident du PNUD en Angola a répondu aux observations et questions des délégations. Il a noté que le nouveau cadre de coopération était axé sur le développement des capacités et des institutions, alors que le programme précédent portait essentiellement sur des activités de crise, et que tous les projets étaient exécutés dans le cadre défini par le Gouvernement. Le Représentant résident a expliqué que le PNUD cherchait à renforcer les capacités des ONG nationales afin que ces organisations puissent à terme entreprendre des projets dans divers domaines prioritaires. Les opérations de déminage ont été coordonnées par le PNUD et exécutées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, avec la participation des Angolais et des ONG.

152. Le Représentant résident du PNUD a déclaré que les relations avec les autres organismes des Nations Unies, et notamment avec la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, étaient excellentes. Le cadre de coopération avait été établi en concertation avec les autres organismes des Nations Unies présents en Angola. La stratégie de retrait des organisations intervenant dans le domaine humanitaire était en cours d'élaboration, et la coordination des activités humanitaires serait transférée de l'ONU au Gouvernement, qui bénéficierait de l'appui du PNUD et d'autres partenaires. Le processus de paix semblait suivre son cours, et la réinsertion des personnes déplacées et des militaires se poursuivait, essentiellement dans le cadre d'activités communautaires. Les programmes de relèvement communautaire aidaient le Gouvernement à coordonner et à intensifier son action dans ce domaine, avec le concours des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Les programmes prévus lors des tables-rondes pouvaient désormais commencer. De l'avis du Représentant résident, le Programme de relèvement communautaire et de réconciliation nationale illustrait bien la démarche adoptée par le Gouvernement pour éliminer la pauvreté, un problème qui allait désormais bénéficier d'une attention soutenue dans le contexte de l'après-guerre. Des analyses et examens sectoriels avaient été programmés avec la participation de tous les organismes des Nations Unies.

/...

153. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1) et les observations y relatives.

Premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1)

154. Plusieurs délégations ont indiqué qu'à leur avis le cadre de coopération était un document bien conçu qui contenait des analyses utiles sur différents problèmes complexes liés à la pauvreté. Les domaines d'action étaient pertinents, tout comme la stratégie présentée. On s'est félicité de l'application de l'initiative 20/20 et de l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté. Cependant, il fallait préciser le lien existant entre l'initiative stratégique pour l'élimination de la pauvreté et les principaux axes thématiques du PNUD. Les priorités du cadre de coopération, le rôle du renforcement des capacités et les avantages comparatifs du PNUD gagneraient à être précisés davantage. Des questions ont été soulevées en ce qui concerne la coopération avec la Banque mondiale, les rôles du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour la femme, l'intervention du PNUD dans le secteur agricole et la division du travail entre le PNUD et les autres organismes des Nations Unies.

155. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait renforcer la coordination de l'aide au Burkina Faso. Une délégation a demandé un complément d'information sur la coopération avec les partenaires locaux, en particulier les ONG et la société civile. Certains intervenants ont souligné l'importance des indicateurs de performance. Un intervenant s'est demandé si le PNUD ne pourrait pas contribuer à développer le secteur privé et l'esprit d'entreprise au Burkina Faso. À cet égard, le cadre de coopération pourrait privilégier le développement des marchés locaux et l'appui au commerce. Un complément d'information a également été sollicité sur la démarginalisation des femmes. Une délégation a fait observer qu'il manquait au cadre de coopération une dimension régionale.

156. Le représentant résident du PNUD au Burkina Faso a répondu aux observations et aux questions des délégations. Il a souligné l'importance du rôle joué par le PNUD dans la coordination de l'aide, notamment en ce qui concerne l'aide apportée au Gouvernement pour l'élaboration d'une note de stratégie de pays et l'établissement d'une note consultative avant l'élaboration du cadre de coopération de pays. En outre, tous les donateurs avaient participé à la réunion du Comité consultatif local en matière de gestion des programmes consacrée au cadre de coopération. Le PNUD continuait de jouer son rôle de coordination avec les donateurs dans le processus de programmation, pour les activités tant générales que sectorielles, grâce à un mécanisme de coordination local. On s'était efforcé d'assurer une bonne répartition des tâches entre les organismes des Nations Unies exerçant des activités au Burkina Faso. Le rôle joué par le PNUD en coordination avec les organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, avait permis d'élaborer deux programmes communs pour l'accès de tous à l'éducation de base et aux soins de santé primaires, les activités étant cofinancées par plusieurs organismes des Nations Unies. Le représentant résident du PNUD a souligné que les trois principaux domaines d'action qui constituaient l'essentiel du mandat du PNUD avaient un rapport direct avec les priorités définies dans la stratégie de développement du Gouvernement. Les initiatives auxquelles participaient les ONG portaient sur la

/...

conduite des affaires publiques et la gestion de l'environnement. En ce qui concernait l'égalité des sexes, le PNUD collaborait avec UNIFEM au Burkina Faso et participait à une action concertée visant à permettre aux femmes d'avoir accès à l'éducation de base. Les programmes relatifs aux soins de santé primaires pour les femmes étaient financés par différentes organisations, notamment le FNUAP. Le PNUD appuyait les consultations avec d'autres donateurs sur les grandes orientations à suivre dans les domaines de la promotion du secteur privé et de l'élaboration de la stratégie de développement agricole du Gouvernement.

157. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1) et les observations y relatives.

Premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIR/1)

158. Plusieurs délégations ont demandé que le premier cadre de coopération pour le Nigéria soit présenté de nouveau ultérieurement après avoir fait l'objet d'un recentrage des priorités, alors que d'autres ont souhaité qu'il soit adopté à cette session. Les premières ont invoqué les questions qu'elles se posaient quant à l'exécution du programme, au report des ressources du cycle précédent et aux avantages que la société civile pouvait attendre du cadre de coopération, notamment au niveau des populations locales. Pour certains intervenants, les activités présentées dans le cadre de coopération devaient faire l'objet d'une planification coordonnée et d'un recentrage. Pour les délégations qui appuyaient le cadre de coopération, les domaines thématiques retenus dans le document étaient conformes tant aux objectifs et au mandat du PNUD qu'aux besoins du pays. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a annoncé qu'il était revenu sur sa décision initiale d'appuyer le report de l'application du cadre de coopération, car le peuple nigérian en pâtirait.

159. Le représentant du Nigéria, faisant ressortir que le cadre de coopération faisait intervenir les activités du PNUD en matière de renforcement des capacités, a demandé instamment que ledit cadre de coopération soit approuvé à cette session. Il a souligné que son pays avait besoin qu'on y entreprenne des activités de développement, et que tout retard aurait des répercussions sur la lutte contre la pauvreté au Nigéria, touchant ainsi directement les pauvres.

160. Le représentant résident du PNUD au Nigéria a rappelé une conversation officieuse qui avait eu lieu la veille. Il a fait état des mesures prises pour élaborer la note de stratégie de pays et la note consultative, qui avaient toutes deux été examinées par de nombreuses parties prenantes, notamment des donateurs, le secteur privé et les ONG internationales et nationales exerçant des activités au Nigéria. Le cadre de coopération fixait des objectifs précis, notamment la réduction de la pauvreté de 20 % en 10 ans et le recensement des plus démunis parmi les pauvres. Le cadre de coopération était axé sur la demande et exploitait l'expérience acquise grâce aux activités pilotes entreprises les années précédentes. On pouvait même dire qu'il offrait un cadre de référence pour toutes les activités entreprises au Nigéria par les organismes des Nations Unies, notamment avec les ONG. Si on le demandait, des améliorations pourraient être apportées au descriptif de certaines activités. Le représentant résident a fait observer que le report de ressources était dû à l'apparition de nouveautés telles que l'approche-programme et l'exécution

/...

nationale. Pour l'heure, cependant, la réévaluation des activités du PNUD au Nigéria avait eu un effet positif sur l'exécution des programmes.

161. Une délégation a présenté le projet de décision sur le premier cadre de coopération pour le Nigéria, en indiquant qu'elle estimait que c'était un texte bien adapté, qui traduisait les vues exprimées pendant le débat en séance plénière.

162. Le Conseil d'administration a approuvé la décision suivante :

97/25. Premier cadre de coopération pour le Nigéria

Le Conseil d'administration

Approuve le premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIG/1) sous réserve que l'Administrateur respecte, dans l'élaboration des programmes correspondant aux domaines définis dans le cadre, les principes suivants :

a) Les programmes doivent venir directement en aide aux catégories les plus pauvres de la population et avoir des effets positifs au niveau local;

b) Les éléments du programme doivent être élaborés avec la pleine participation de leurs bénéficiaires, en particulier dans les catégories les plus pauvres de la communauté, et exécutés par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales nationales et internationales;

c) Le programme doit comprendre des éléments clairement évaluables pour permettre à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur le contenu du programme et de faire ensuite des évaluations périodiques de l'impact du programme au moins une fois par an.

Le 19 septembre 1997

163. Le représentant du Nigéria a remercié le Conseil d'avoir approuvé le premier cadre de coopération pour le Nigéria. Un autre intervenant s'est félicité de l'attitude conciliante que le Conseil avait adoptée pour examiner le cadre de coopération, et il a indiqué qu'à son avis les préoccupations exprimées pendant le débat avaient bien été prises en compte dans la décision.

Premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1)

164. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud. L'une d'elles a noté qu'on n'y trouvait aucune référence à la stratégie macroéconomique de promotion de la croissance, de l'emploi et de la redistribution du Gouvernement et que les liens entre les différents programmes n'étaient pas clairement définis. Elle a également demandé des renseignements sur le rôle joué par l'Afrique du Sud dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Une autre délégation a demandé un complément d'information sur les conclusions d'une étude effectuée récemment par la Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté en Afrique du

/...

Sud et le rapport éventuel entre cette étude et les activités du PNUD dans ce domaine. Elle a exprimé son appui au programme du PNUD sur l'élimination de la pauvreté, en estimant qu'il devait être centré sur les domaines où il y aurait un avantage reconnu. Les experts nationaux devraient y être associés autant que possible. Une troisième délégation a demandé des précisions sur le projet de création d'une "Maison des Nations Unies" en Afrique du Sud.

165. Le représentant résident du PNUD en Afrique du Sud a fait observer que le cadre de coopération était le premier descriptif de programme sur la coopération avec l'Afrique du Sud jamais présenté par le PNUD. Le cadre de coopération tenait compte des politiques définies dans le Programme de reconstruction et de développement adopté par le Gouvernement en 1994, et il s'appuyait sur les documents thématiques établis depuis lors et sur la stratégie macroéconomique de promotion de la croissance, de l'emploi et de la redistribution adoptée en 1996, à laquelle il était bien fait référence (voir DP/CCF/SAF/1, par. 15). Il importait que la stratégie macroéconomique soit complétée par la stratégie de développement humain que le Gouvernement avait annoncée en octobre 1996 lors d'un débat parlementaire sur la pauvreté. Le représentant résident a fait observer que, pour la sous-région, l'Afrique du Sud était un géant économique. Le PNUD aidait le pays à réintégrer la région en participant à la SADC, par exemple grâce à la réalisation d'activités dans le domaine de la conduite des affaires publiques, y compris le projet d'élaboration d'un rapport sur le développement humain dans la région. En réponse à la question concernant le lien entre la récente étude de la Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté en Afrique du Sud et les activités du PNUD dans ce domaine, le représentant résident a indiqué que le PNUD avait collaboré étroitement avec la Banque mondiale et le Département du développement international du Royaume-Uni à la réalisation d'une étude globale sur la pauvreté et l'inégalité. Le rapport de cette étude, basé sur des données recueillies précédemment et une analyse parrainée par la Banque mondiale sur la situation en matière de pauvreté, serait centré sur les effets des politiques gouvernementales sur les pauvres. Il était actuellement examiné par un comité interdépartemental au niveau ministériel. À cette occasion, des indicateurs plus généraux permettant de mesurer tous les aspects de la pauvreté dans le pays étaient en cours d'élaboration. Le représentant résident a fait observer que l'augmentation de la criminalité en Afrique du Sud pesait particulièrement sur les pauvres. Le développement des petites et moyennes entreprises était un des moyens de créer des emplois, élément primordial de la lutte contre la pauvreté. S'agissant de la Maison des Nations Unies, le représentant résident a indiqué que tous les organismes des Nations Unies exerçant des activités en Afrique du Sud étaient actuellement installés à Pretoria dans un bâtiment fourni par le Gouvernement, à l'exception de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque mondiale. Dans une décision concernant la Maison des Nations Unies, le Gouvernement envisageait également de fournir un deuxième bâtiment pour les Nations Unies, au Cap. Si le Secrétaire général avait décidé de faire du bâtiment de Pretoria la première Maison des Nations Unies, c'était pour marquer sa satisfaction devant les initiatives prises par le Gouvernement sud-africain et l'équipe des Nations Unies pendant sa récente visite dans le pays.

166. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1) et les observations y relatives.

/...

Premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1)

167. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD pour le caractère équilibré et circonscrit du cadre de coopération pour le Zimbabwe, qui était à la fois ambitieux et réaliste. L'accent mis sur l'approche-programme et le recours à l'exécution nationale ont été loués. Toutefois, le lien entre les résultats et les enseignements tirés de la coopération passée aurait pu être plus clairement défini et on a demandé des précisions sur le pourcentage représentant l'efficacité du troisième programme de pays (voir DP/CCF/ZIM/1, par. 18). Certaines expériences négatives auraient pu également être prises en compte. La présentation des avantages comparatifs du PNUD aurait pu être plus approfondie; on pouvait en effet se demander si d'autres organisations ne seraient pas mieux placées pour certaines des activités. Un montant de 500 000 dollars avait été affecté à un projet pilote visant à assurer une plus grande cohérence dans l'exécution des programmes des Nations Unies au Zimbabwe. Il s'agissait de favoriser une intégration plus poussée au niveau national en ce qui concerne les locaux et services communs, le budget et la répartition des tâches sur la base d'atouts comparatifs. Des observations concernant l'état d'avancement de cette initiative seraient souhaitables. Une autre délégation a indiqué qu'une plus grande attention devrait être accordée aux réformes de la fonction publique du Zimbabwe. Il en était de même de thèmes multisectoriels tels que le VIH/sida, l'égalité des sexes et la conduite des affaires publiques. Un des intervenants a souligné que le PNUD devrait se concentrer sur le renforcement des capacités du pays. Il y avait lieu de mieux définir les priorités.

168. Répondant aux observations et aux questions soulevées, le représentant résident adjoint du PNUD au Zimbabwe a indiqué que le PNUD jouait un rôle positif en matière de réforme macroéconomique en tant que partenaire neutre, et que c'était le Gouvernement qui avait affirmé que l'Organisation disposait d'un avantage comparatif dans ce domaine. En outre, le PNUD travaillait en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et le Gouvernement suédois dans ce secteur. Il apportait son soutien à la deuxième phase du programme de réforme du Gouvernement. S'agissant de l'étude documentaire sur les premiers effets des projets financés au titre du troisième programme de pays mentionné au paragraphe 18 du document DP/CCF/ZIM/1, le représentant résident adjoint a fait observer que, sans être très détaillée, l'étude avait toutefois montré que l'exécution nationale réussissait au Zimbabwe parce que le Gouvernement s'appropriait les projets et en assurait la viabilité, ce qui donnait un taux de réussite de 80 %. Les programmes du PNUD ne faisaient appel à aucun expatrié, n'employant que des Zimbabweens. L'appui du Gouvernement suédois était très apprécié, des mesures concrètes étant déjà prises pour que les organismes des Nations Unies forment une équipe plus soudée. Un séminaire était prévu, auquel participeraient 70 fonctionnaires de 18 de ces organismes, sur la programmation conjointe et services communs. Les participants devaient examiner un projet d'évaluation commune du pays élaboré avec la participation des 18 organismes des Nations Unies présents au Zimbabwe, ce qui en ferait un document unique en son genre. Une cellule interinstitutions financée par le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies serait créée. L'adjointe du représentant résident a indiqué qu'elle avait été nommée directrice du programme du PNUD, ce qui permettait au représentant résident lui-même de privilégier son rôle de coordonnateur résident pour les questions interinstitutions, favorisant ainsi la collaboration. Dans le domaine de la conduite des affaires publiques, le PNUD

/...

apportait son concours à "Horizon 2020", un projet de document national de planification à long terme. Il aidait également le Gouvernement à utiliser davantage Internet, encourageant ainsi la circulation de l'information.

169. Le Conseil a approuvé le premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1) et les observations y relatives.

2. Asie et Pacifique

170. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour les pays ci-après : États fédérés de Micronésie (DP/CCF/FSM/1); Fidji (DP/CCF/FIJ/1); Îles Marshall (DP/CCF/MAS/1); Îles Salomon (DP/CCF/SOI/1); Kiribati (DP/CCF/KIR/1); Malaisie (DP/CCF/MAL/1); Maldives (DP/CCF/MDV/1); Népal (DP/CCF/NEP/1); Nioué (DP/CCF/NIU/1); Palaos (DP/CCF/PAU/1); Philippines (DP/CCF/PHI/1); République populaire démocratique de Corée (DP/CCF/DRK/1); Samoa (DP/CCF/SAM/1); Sri Lanka (DP/CCF/SRL/1); Thaïlande (DP/CCF/THA/1); Tonga (DP/CCF/TON/1); Tuvalu (DP/CCF/TUV/1); et Vanuatu (DP/CCF/VAN/1).

171. Comme cinq de ses membres en avaient fait la demande par écrit, le Conseil d'administration a examiné les premiers cadres de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1) et le Pakistan (DP/CCF/PAK/1).

Premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1)

172. Plusieurs délégations ont pris la parole pour appuyer le premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1). Ce document était exhaustif, clair et bien écrit, détaillé et bien centré et il contenait de bonnes idées. On a constaté que ce cadre de coopération était le fruit d'une collaboration efficace au niveau du pays. Certains intervenants ont remercié le PNUD d'avoir organisé au cours de la session une réunion officieuse sur les cadres de coopération, ce qui leur avait permis d'éclaircir certains problèmes qu'ils se posaient. Une délégation s'est félicitée que l'on ait insisté sur les groupes marginalisés et sur l'assistance électorale. D'autres ont relevé le fait que la coopération du PNUD portait sur les problèmes de transition, de démocratisation, de protection sociale et de viabilité environnementale auxquels le pays doit faire face. Un intervenant a fait remarquer que la lutte contre la pauvreté était le principal élément de ce cadre de coopération et que la présence du PNUD était cruciale, en particulier pour veiller et instaurer un environnement favorable. Plusieurs autres ont pris la parole pour mettre en lumière divers aspects de l'action du PNUD au Cambodge qu'ils jugeaient particulièrement pertinents et utiles. Une délégation a avancé l'idée d'appliquer à la coopération avec le Cambodge la stratégie du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développements économiques intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle". Le Président du Conseil d'administration a signalé que l'équipe de pays du Cambodge avait participé aux débats de la dernière session du Conseil économique et social. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a remercié le Conseil d'administration pour ses observations et a déclaré que le PNUD appliquerait les suggestions formulées par les délégations.

173. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1) et les observations y relatives.

/...

Premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1)

174. De nombreux orateurs se sont félicités du premier cadre de coopération pour le Pakistan, qu'ils avaient trouvé clair, analytique et bien écrit et qui montrait à l'évidence que le PNUD avait remarquablement réussi sa coopération avec ce pays. Plusieurs intervenants ont déclaré avoir reçu des échos favorables de leurs ambassades à Islamabad. On a jugé excellente la façon dont le représentant résident du PNUD s'acquittait de ses fonctions de coordination. On a estimé que le PNUD avait des compétences particulières dans le domaine thématique de la conduite des affaires, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et des associations locales. On a insisté sur l'importance de la prise en compte de la question de l'égalité des sexes. Une délégation a cité le programme d'action sociale comme exemple de programme constructif qui devrait se poursuivre. Le programme dans son ensemble correspondait aux priorités nationales et privilégiait l'exécution nationale.

175. Plusieurs questions ont été soulevées, notamment en ce qui concerne les domaines thématiques des questions concernant les femmes, et on s'est interrogé sur la situation juridique des organisations non gouvernementales et des associations locales et sur la question de savoir si le PNUD exécutait lui-même les programmes dans le pays.

176. Le représentant du Pakistan a dit que son pays était reconnaissant de l'aide que le PNUD lui avait consentie au fil des ans. Le cadre de coopération de pays, dont la mise au point était le fruit d'un processus interactif, concordait bien avec le neuvième plan quinquennal national. La composante relative à l'égalité des sexes était fortement inspirée du plan d'action de Beijing. Les organisations non gouvernementales locales jouaient un rôle clef dans les activités du programme. La législation actuellement en vigueur était propice à l'intervention des ONG. L'appui du PNUD aux activités des groupes de dialogue locaux, qui complétaient celles du consortium pakistanais, était grandement apprécié.

177. Le représentant résident du PNUD au Pakistan a répondu aux observations. Il a signalé que le PNUD avait appuyé l'établissement d'un dialogue à l'échelon national sur le rôle des ONG au Pakistan, et qu'il collaborait pleinement avec la communauté des ONG. Le Gouvernement pakistanais procédait au réexamen des réglementations applicables aux ONG. Il a en outre fait remarquer que les espoirs que l'on plaçait actuellement dans les organisations de la société civile dépassaient les capacités dont elles disposaient actuellement, de nombreux donateurs, ainsi que le Gouvernement, s'adressant en effet à des ONG pour exécuter bon nombre des activités. Il était donc indispensable de renforcer les capacités dans ce domaine.

178. Pour ce qui est de l'orientation du programme, le représentant résident a souligné que l'exécution des activités était financée par une modeste affectation de fonds prélevée sur les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB). Les domaines thématiques de la conduite des affaires publiques et du rôle des femmes étaient certes d'importants éléments du programme qui étaient très étroitement liés. Le PNUD avait apporté son concours aux récentes élections, notamment en fournissant une aide financière à des ONG

/...

qui s'employaient à faire connaître aux femmes leurs droits électoraux. Il a signalé qu'une commission nationale de mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avait récemment présenté un rapport dont les recommandations étaient actuellement examinées par le Gouvernement. Les activités liées au troisième domaine thématique du programme, les moyens d'existence durables, ont été exécutées principalement au niveau des localités, en particulier dans le Nord du Pakistan. Environ 52 % des animateurs locaux étaient des femmes.

179. Le Représentant résident du PNUD a souligné que le Pakistan avait appliqué dans les faits le concept d'exécution nationale. Le Pakistan était convaincu que le succès de la coopération en faveur du développement passait par une gestion nationale des programmes, qui était donc systématiquement prévue dans chaque programme. Toutefois, le Gouvernement pakistanais se réservait le droit de faire appel au PNUD, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ou à une institution spécialisée des Nations Unies pour appuyer, chaque fois que nécessaire, l'exécution des programmes.

180. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1) ainsi que les observations y relatives.

181. Prenant la parole après l'adoption du cadre, le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a remercié le Conseil d'administration et le PNUD pour leur appui et leur compréhension. Son pays se heurtait à un défi difficile en matière de développement, compte tenu de sa population qui était l'une des plus nombreuses d'Asie. Le Représentant permanent a rendu hommage au dévouement du personnel du PNUD en poste au Pakistan et au siège et a dit que son Gouvernement pensait que le cadre de coopération pouvait servir de modèle, en particulier pour les pays se trouvant dans une situation analogue.

3. Europe et Communauté d'États indépendants

182. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour les pays ci-après : Arménie (DP/CCF/ARM/1*); Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/1); Bulgarie (DP/CCF/BUL/1); ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/1); Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1); Géorgie (DP/CCF/GEO/1); Malte (DP/CCF/MAT/1); Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1); Slovénie (DP/CCF/SVN/1); Turkménistan (DP/CCF/TUK/1); et Ukraine (DP/CCF/UKR/1).

183. Le Conseil d'administration a aussi approuvé la prolongation du cinquième programme pour l'Albanie (DP/CP/ALB/5/EXTENSION I).

184. Une délégation a constaté que plusieurs programmes du PNUD pour la région se ressemblaient quant au fond et quant à l'approche adoptée. En matière de renforcement des capacités, son Gouvernement souhaiterait qu'un lien plus étroit soit établi entre le renforcement des institutions démocratiques et la société civile. On s'est félicité de l'appui apporté à la promotion des femmes, mais il n'apparaissait pas clairement si le PNUD était mieux placé que d'autres donateurs pour oeuvrer dans ce domaine. On insistait trop sur la mobilisation des ressources en vue de la participation aux coûts. Il était nécessaire que le PNUD définisse clairement son rôle dans la région.

/...

185. L'Administrateur assistant et le Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a souligné que le PNUD était actif dans le domaine du renforcement des capacités et collaborait avec la société civile. Il a appelé l'attention du Conseil d'administration sur le premier programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants que le Conseil avait approuvé à sa deuxième session ordinaire de 1997 et qui mettait l'accent sur la démocratie, le développement et la participation. Le PNUD collaborait avec les parlements et les autres institutions démocratiques. En dépit de la modicité des ressources allouées à la région, pour lesquelles le PNUD exprimait sa gratitude, beaucoup avait été accompli. Les donateurs ont été invités à contribuer aux objectifs des programmes fixés par chaque Gouvernement, le PNUD servant d'agent de coordination.

Premier cadre de coopération pour la Yougoslavie (DP/CCF/YUG/1)

186. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a aussi fait une déclaration au Conseil d'administration sur le premier cadre de coopération pour la Yougoslavie. Ce document contenait des informations sur le processus consultatif qui s'était déroulé dans le pays et sur le processus interne au PNUD qui avait conduit à l'approbation du programme. Ces deux processus conjugués se sont traduits par un allongement des délais entre les premiers échanges sur le programme et son examen par le Conseil d'administration. De l'avis du PNUD, l'orientation et les activités du programme ont été bien ciblées. Toutefois, la transition que connaissait la région avait sa propre dynamique et les priorités évoluaient rapidement, notamment pour ce qui est du rôle de la société civile. De ce fait, la formulation d'un programme accordant à la société civile la place plus importante qui lui revient demanderait du temps. Le PNUD comptait présenter ultérieurement au Conseil un cadre mieux ciblé dans lequel le renforcement des capacités nationales s'inscrirait dans le dialogue sur le développement national.

187. L'Administrateur assistant a également informé le Conseil d'administration que le Bureau régional avait activement contribué à favoriser l'établissement de documents directifs par des spécialistes de la région sur des questions susceptibles de contribuer au dialogue sur le développement. Un rapport intitulé "The shrinking state: governance and sustainable human development" (Le rétrécissement du rôle de l'État : conduite des affaires et développement humain durable), axé sur les pays en transition de la région, a été distribué au cours de la session.

188. Le Président a signalé au Conseil d'administration qu'une lettre signée des Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Slovénie avait été distribuée.

189. Le Conseil d'administration est convenu de remettre à une date ultérieure l'examen du premier cadre de coopération pour la République fédérative de Yougoslavie (DP/CCF/YUG/1).

4. Amérique latine et Caraïbes

190. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération pour les pays ci-après : Anguilla (DP/CCF/ANL/1); Argentine (DP/CCF/ARG/1); Barbade (DP/CCF/BAR/1); Brésil (DP/CCF/BRA/1); Chili (DP/CCF/CHI/1); Cuba (DP/CCF/CUB/1); Dominique (DP/CCF/DOM/1); El Salvador (DP/CCF/ELS/1); Grenade (DP/CCF/GRN/1); Guyana (DP/CCF/GUY/1); Honduras (DP/CCF/HON/1); Îles Vierges britanniques (DP/CCF/BVI/1); Jamaïque (DP/CCF/JAM/1); Mexique (DP/CCF/MEX/1); Pérou (DP/CCF/PER/1); Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1); Saint-Vincent-et-les Grenadines (DP/CCF/STV/1); Trinité-et-Tobago (DP/CCF/TRI/1); Uruguay (DP/CCF/URU/1); et Venezuela (DP/CCF/VEN/1).

191. À la demande écrite de cinq de ses membres, le Conseil d'administration a examiné le premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1).

192. Le Conseil d'administration a aussi approuvé la prolongation du troisième programme pour Antigua-et-Barbuda (DP/CP/ANT/3/EXTENSION I), celle du troisième programme pour les Îles Caïmanes (DP/CP/CAY/3/EXTENSION I), celle du cinquième programme pour le Costa Rica (DP/CP/COS/5/EXTENSION I), celle du cinquième programme pour le Paraguay (DP/CP/PAR/5/EXTENSION I), celle du troisième programme pour Saint-Kitts-et-Nevis (DP/CP/STK/3/EXTENSION I) et celle du troisième programme pour les Îles Turques et Caïques (DP/CP/TCI/3/EXTENSION I).

193. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a prié le Conseil d'administration d'envisager de remettre à plus tard l'approbation du premier cadre de coopération pour Montserrat (DP/CCF/MOT/1) et d'approuver la mise sur pied d'un programme d'aide d'urgence qui serait financé dans les limites des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB) (ligne 1.1.3), étant donné que Montserrat se trouvait dans une situation très spéciale. Il a également appelé l'attention sur le fait qu'il conviendrait de revoir le statut de Montserrat en tant que pays contributeur net lorsque le premier cadre de coopération de pays serait examiné. Le Gouvernement du Montserrat et le Gouvernement britannique avaient été dûment consultés en la matière.

194. Le Conseil d'administration est convenu de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour Montserrat et a approuvé la fourniture d'une aide d'urgence qui serait financée au moyen des MCARB (ligne 1.1.3).

195. Une délégation a insisté sur la gravité des dévastations subies par Montserrat et remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé les secours d'urgence qui seraient financés au moyen des MCARB (ligne 1.1.3). Elle a proposé que le statut de Montserrat en tant que pays contributeur net soit réexaminé, dans la mesure où le pays se trouvait désormais dans une situation spéciale sur le plan du développement. La Communauté des Caraïbes coopérerait avec le Gouvernement de Montserrat. On voulait espérer que le cadre de coopération pourrait être adapté, puis approuvé, par le Conseil d'administration dans un proche avenir.

196. Une autre délégation a dit qu'elle était favorable au cadre de coopération, tout en convenant qu'il était raisonnable d'en remettre l'approbation à plus tard.

/...

Premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1)

197. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le premier cadre de coopération pour le Pérou n'était pas assez bien ciblé. Il conviendrait de préciser plus clairement quels sont le rôle et les éléments constitutifs de la participation de tiers aux coûts, en particulier par rapport à la participation des gouvernements. Il faudrait par ailleurs exposer plus en détail comment le programme serait suivi et évalué. Une délégation a demandé un complément d'information sur plusieurs aspects du cadre de coopération, concernant entre autres la coopération du PNUD avec la Banque mondiale, la nature de l'appui à la modernisation de l'État et la question de savoir si toutes les activités figurant au programme entraient dans le cadre du mandat du PNUD. Une autre délégation s'est demandé si le programme accordait une place suffisante aux questions relatives au rôle des femmes. Deux délégations ont simplement dit qu'elles approuvaient le cadre de coopération.

198. Le représentant du Pérou a déclaré que ce cadre de coopération illustrait pleinement comment des dispositions concrètes pouvaient être prises dans les grands domaines prioritaires, par exemple dans ceux de l'administration publique et de l'environnement, notamment grâce à Capacités 21. Il a souligné que le programme serait suivi et évalué comme il convient.

199. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui avait auparavant exercé les fonctions de représentant résident du PNUD au Pérou, a souligné la difficulté de la situation créée par les conflits internes qui avaient caractérisé la vie du pays au cours de ces dernières années. Il a instamment prié le Conseil d'administration d'examiner le premier cadre de coopération de pays dans ce contexte. En réponse à l'une des questions posées, il a dit que si certains pouvaient trouver que le document manquait de clarté, cela n'avait pas de rapport avec le volume des ressources alloué au programme. En réponse aux questions posées sur la nature de la coopération apportée par le PNUD au Pérou, il a réaffirmé ce qui était exposé dans le cadre de coopération, à savoir que le PNUD était le premier maillon d'une "chaîne stratégique", qui fournissait d'abord des conseils techniques sur la conception des bases juridiques à établir et des stratégies, puis facilitait l'établissement d'instruments de gestion. À titre d'exemple, le PNUD contribuait avec d'autres participants, dont la Banque interaméricaine de développement, au processus de privatisation qui s'était déjà traduit par la vente ou la liquidation de plus de 150 entreprises publiques. Le rôle du PNUD consistait à rapprocher les consultants et les entreprises avec le concours de la Banque interaméricaine de développement. Les fonds provenaient d'un certain nombre d'autres sources, dont le Gouvernement, la Banque mondiale et des programmes bilatéraux. Le représentant du Pérou a insisté sur le fait que le PNUD était particulièrement bien placé pour coordonner les organismes des Nations Unies et les programmes bilatéraux. Dans le domaine d'action privilégié qu'était l'égalité des sexes, le PNUD apportait son appui au nouveau ministère pour la promotion de la femme et le développement social et il s'associait à l'action d'autres autorités qui fourniraient des conseils en vue de faciliter la vie des Péruviennes et d'améliorer la condition de la femme dans le pays. Au nombre des activités portant sur le domaine thématique de l'environnement et des ressources naturelles figuraient le renforcement des institutions en vue de l'action en faveur de la préservation et de la remise en état de ces ressources

/...

ainsi que l'appui aux initiatives prises sur le plan national pour respecter les accords internationaux.

200. Une délégation a souligné qu'il conviendrait d'identifier plus précisément les fonds de cofinancement en tant que tels dans le cadre de coopération. Une autre a insisté sur le fait que le PNUD devrait s'en tenir à son mandat en dépit du volume important de ressources qu'il gérât au Pérou.

201. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a répondu que des contributions bilatérales avaient en effet été utilisées pour des opérations concertées et devraient donc être clairement identifiées. Le fait que le PNUD ait géré des ressources autres que les ressources de base avaient permis au pays de progresser dans de nombreux domaines, et le PNUD n'avait pas pour autant dérogé à son mandat. Le Directeur adjoint a souligné que les mêmes règles et obligations qui s'appliquaient à la gestion des ressources de base s'appliquaient également à celle des autres ressources. Le PNUD apportait son concours au processus de développement du Pérou, en particulier en ce qui concerne les problèmes qui se posent après les conflits, et il considérait qu'il respectait rigoureusement son mandat en matière de développement humain durable.

202. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1) et les observations y relatives.

5. États arabes

203. Le Conseil d'administration a approuvé les premiers cadres de coopération nationaux des pays suivants : Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/1); Djibouti (DP/CCF/DJI/1); Égypte (DP/CCF/EGY/1); Émirats arabes unis (DP/CCF/UAE/1); Jordanie (DP/CCF/JOR/1); Koweït (DP/CCF/KUW/1); République arabe syrienne (DP/CCF/SYR/1); Soudan (DP/CCF/SUD/1); et Yémen (DP/CCF/YEM/1).

204. Le Conseil d'administration a également approuvé la reconduction du cinquième programme national de la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CP/LIB/5/EXTENSION I).

Premier cadre de coopération régional pour les États arabes (DP/RCF/RAS/1)

205. Le Directeur régional par intérim du Bureau régional pour les États arabes a présenté le premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (DP/RCF/RAS/1). Il a déclaré que le cadre de coopération visait avant tout à favoriser un développement humain régional plus viable en mettant surtout l'accent sur l'élimination de la pauvreté. Le cadre jouissait d'un solide appui régional, grâce à l'établissement d'un dialogue et de consultations élargies avec les gouvernements, la société civile, les organisations intergouvernementales régionales, les institutions financières et les organismes des Nations Unies, notamment les deux commissions régionales qui couvraient des pays de la région des États arabes. Le cadre avait été conçu en s'appuyant sur les enseignements tirés de quatre séries d'évaluations, notamment des résultats enregistrés par le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique en 1996 lors de l'évaluation des programmes mondiaux, interrégionaux et

régionaux (Global, Interregional and Regional Programmes: An evaluation of Impact).

206. L'un des principaux problèmes de développement auxquels la région se heurtait était la stagnation du produit intérieur brut, qui nuisait à l'efficacité de l'action menée dans la région pour promouvoir un développement humain viable et éliminer la pauvreté. Le cadre de coopération permettait de s'attaquer aux problèmes de la région sur deux fronts : en favorisant la croissance économique, moteur du développement humain, et en soutenant les efforts déployés dans la région en faveur d'un développement humain durable. Il s'attachera à créer les synergies propres à assurer un développement humain durable et à renforcer les capacités des institutions et des systèmes de la région qui sont essentiels au développement humain. L'ensemble de ses modalités d'exécution serait communiqué au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998.

207. Le Directeur régional par intérim a défini les principaux éléments qui caractérisaient le cadre de coopération : une stratégie régionale d'élimination de la pauvreté; un partenariat avec le Fonds monétaire international et d'autres institutions; un partenariat avec la Banque mondiale, la Banque européenne et la Banque européenne d'investissement; une priorité accordée à l'exécution nationale; des liaisons avec les 11 sous-programmes du cadre de coopération mondial prévu; des activités menées en coopération avec les programmes de pays de la région des États arabes; la décentralisation de la gestion du programme vers les bureaux extérieurs et le renforcement des mécanismes d'évaluation.

208. De nombreuses délégations ont manifesté leur appui au cadre de coopération régionale. Elles ont souligné en particulier qu'il importait que les commissions régionales y collaborent, que les grandes orientations de la politique du PNUD soient appliquées et que la croissance économique de la région soit fermement soutenue, notamment en ce qui concerne le commerce et les privatisations. Une délégation a rangé parmi les aspects importants du programme régional la coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les activités menées dans le bassin du Nil. Un orateur a demandé de plus amples informations sur le lien qui existait avec les activités de développement social, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, sur l'incorporation de projets visant spécifiquement les pays les moins avancés (PMA) et sur la coopération Sud-Sud. D'autre part, une délégation a demandé des renseignements sur le microfinancement dans la région, et une autre des renseignements sur l'intégration de facteurs liés aux sexospécificités.

209. Le Directeur régional par intérim a répondu à ces observations et à ces questions. Il a dit que la stagnation de la croissance économique dans la région était un grave problème et que les perspectives n'étaient guère encourageantes. Aussi, le cadre mettait-il l'accent sur le secteur économique. Il convenait de noter que le cadre était le fruit de deux années de consultations avec des experts nationaux. Il y avait quelques PMA parmi les pays dont s'occupait le Bureau régional pour les États arabes. Certains programmes les ciblaient directement, notamment les programmes d'octroi de microsubventions. Quoique le cadre de coopération ne prévoie pas de programmes Sud-Sud à proprement parler, la logique qui le sous-tendait faisait une place

/...

importante à la coopération multinationale et à l'utilisation des compétences régionales. Des projets de micro-investissement étaient menés à titre expérimental au Bahreïn, au Maroc et au Yémen. À propos de l'intégration de facteurs liés aux sexospécificités, le Directeur régional par intérim a souligné que les femmes étaient les principales bénéficiaires du programme régional, notamment par l'intermédiaire des programmes de sécurité alimentaire et d'appui aux organisations non gouvernementales féminines, et qu'elles représentaient la majorité des bénéficiaires des microcrédits. Il a également noté que le Centre de formation des femmes arabes en Tunisie, jouerait un rôle primordial dans l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain, en recueillant des données statistiques.

210. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération régionale pour les États arabes (DP/RCF/RAS/1).

B. Cadre de coopération mondial

211. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le premier cadre de coopération mondial révisé (DP/GCF/1/Rev.1).

212. De nombreuses délégations ont constaté avec satisfaction que le cadre de coopération mondial révisé représentait un progrès par rapport à la version précédente (DP/GCF/1). Les préoccupations qu'elles avaient exprimées lors des sessions antérieures avaient été prises en compte. Certains orateurs, tout en indiquant qu'ils approuveraient le programme mondial, ont été d'avis qu'il était trop vaste et qu'il gagnerait à être mieux ciblé. L'établissement de normes et d'indicateurs, notamment pour l'ensemble des sous-programmes, était indispensable au succès du programme. Il a été souligné qu'il fallait se concentrer sur la saine gestion des affaires publiques et la participation des femmes. La question du financement devait être suivie de près. Un orateur a déclaré qu'en cette période de ressources limitées, c'étaient les programmes régionaux et nationaux plutôt que les initiatives mondiales qui devraient bénéficier d'un appui. Un autre a proposé d'établir un cycle de planification de ressources autorenouvelables pour le cadre de coopération mondial et d'associer davantage les représentants résidents au processus d'évaluation. De nombreuses délégations ont souligné que le dialogue devrait se poursuivre au fur et à mesure que le cadre de coopération évoluerait, surtout en ce qui concerne l'établissement d'indicateurs. Une délégation a regretté la transmission tardive du document en violation des règles établies en la matière par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration dans son règlement intérieur. Cette même délégation a marqué, tout en acceptant à titre exceptionnel l'approbation de ce programme, son scepticisme quant aux résultats qui pourraient effectivement être obtenus, compte tenu de la confusion des objectifs recherchés et de l'absence de fixation de priorités. Certains orateurs ont signalé que les grandes orientations du programme du PNUD constitueraient le thème d'un séminaire prévu la semaine suivante.

213. Il a été souligné que le PNUD devrait, dans son programme, exploiter ses avantages comparatifs et ne pas faire le même travail que d'autres partenaires de développement. Il importait surtout d'incorporer les résultats des conférences mondiales internationales, notamment en vue d'appuyer des

/...

initiatives au niveau mondial. Une délégation a déclaré que la stratégie du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, intitulée "Shaping the 21st Century: the Contribution of Development Co-operation" devait être appliquée au cadre de coopération mondial. Il conviendrait également d'établir un lien entre les programmes mondiaux et régionaux.

214. Les pays bénéficiaires de programmes, notamment ceux du Groupe des États d'Afrique, ont soutenu les activités du programme mondial et cité des exemples d'effets positifs qu'elles ont eus sur leurs pays.

215. Il a été noté que les activités de coopération technique entre pays en développement seraient financées au titre d'un chapitre séparé du budget, et non au moyen du programme mondial.

216. Un des orateurs a noté que la liste des activités du programme mondial qui avait été distribuée pendant la session aurait dû l'être avant. Sa délégation demandait qu'une liste complète des activités figure dans les futurs rapports périodiques. Certains orateurs ont demandé que l'exécution du programme fasse l'objet d'évaluations annuelles, d'aucuns proposant que le Conseil d'administration l'examine à sa session annuelle de 1998, et d'autres préconisant une évaluation conjointe à laquelle participeraient le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à la deuxième session ordinaire de 1998. Le Président a répondu que le Bureau examinerait les propositions formulées à ce sujet.

217. L'Administrateur assistant a réagi et répondu aux commentaires et aux questions des délégations. Il a reconnu que la liste des activités du programme mondial aurait dû figurer dans le document. Il a noté que les divers résultats enregistrés par le programme mondial et déclaré que de très nombreux partenariats avaient été formés. De solides liens avaient été établis entre les questions touchant la participation des femmes et les activités relatives à la bonne gestion des affaires publiques et à l'environnement. L'Administrateur assistant a confirmé qu'une attention accrue serait accordée aux indicateurs de performance. Une des premières tâches consisterait à établir des normes et indicateurs sur les questions concernant les femmes, notamment en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. Le PNUD collaborait avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale à l'élaboration d'indicateurs sur l'élimination de la pauvreté. L'intensification de la coopération avec les donateurs serait un bien.

218. Le Conseil d'administration a approuvé le premier cadre de coopération mondial (DP/GCF/1/Rev.1) et les observations y relatives. Il était entendu que le cadre serait examiné en 1998 et que cet examen porterait notamment sur les indicateurs et la liste des activités, ainsi que sur les liens entre les programmes régionaux et mondiaux.

C. Examen général des cadres de coopération de pays

219. Après avoir examiné les cadres de coopération de pays région par région, le Conseil d'administration a procédé à un débat général sur leur processus d'évaluation. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait renforcer le

/...

contrôle et l'évaluation des cadres de coopération, notamment en ayant recours à des indicateurs de performance et à des mécanismes permettant de mieux tirer parti de l'expérience acquise. Le processus d'évaluation à mi-parcours, que les délégations espèrent pouvoir répartir plus régulièrement entre les sessions, devrait comprendre un examen de la composante contrôle et évaluation. Les cadres de coopération qui comportaient des indicateurs de performances s'étaient révélés très efficaces.

220. Certains orateurs ont déploré la qualité inégale des cadres de coopération, d'où la difficulté qu'il y avait à déterminer la nature de l'apport du PNUD au développement de certains pays. Une délégation a demandé que le processus de programmation du PNUD soit rendu plus transparent. Elle a fait remarquer que les activités des cadres de coopération que le Conseil d'administration devait examiner et approuver à sa troisième session ordinaire avaient déjà débuté. Il a été souligné que les membres du Conseil devaient disposer du temps nécessaire pour examiner les cadres de coopération à fond et consulter leurs ambassades dans les pays concernés. Dans une certaine mesure, la possibilité d'accéder à la documentation sur Internet avait facilité le processus, mais le grand nombre de cadres de coopération que le Conseil devait examiner à sa troisième session ordinaire avait créé des difficultés. Il fallait que le Conseil prenne une part plus active à la détermination du contenu des cadres de coopération de pays. Il a été également question de mieux associer les représentants des organismes donateurs au niveau national. Certains participants étaient d'avis de maintenir la pratique des rencontres officieuses organisées lors des sessions du Conseil avec des représentants résidents venus à New York. Les tournées des membres du Conseil sur le terrain étaient également une excellente manière d'en savoir davantage sur les programmes du PNUD et du FNUAP. Les conclusions des débats qui ont lieu lors des sessions du Conseil sur les cadres de coopération de pays devaient être utilisées plus souvent, surtout pour déterminer si les observations formulées avaient une incidence quelconque sur lesdits cadres de coopération. Les programmes du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF pourraient être examinés conjointement, à titre expérimental. Il faudrait coordonner les cycles de programmation des trois organisations, surtout compte tenu de la proposition du Secrétaire général tendant à établir un plan-cadre pour l'aide au développement dans chaque pays. Certains se sont prononcés en faveur de la poursuite des rencontres au Conseil économique et social avec les équipes d'appui aux pays, comme on en avait organisé en 1997. Un orateur a appuyé les cadres de coopération de pays adoptés par le Conseil pour la région de l'Afrique, notamment en ce qui concerne les pays lusophones.

221. Le Président a demandé à l'Administrateur de commencer, en sa qualité de convocateur du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement à coordonner la préparation des exposés conjoints au Conseil d'administration du Fonds et des programmes.

222. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a dit que les observations formulées par les membres du Conseil d'administration sur le processus de programmation seraient dûment prises en compte. Il a fait remarquer que les arrangements actuels concernant la programmation n'étaient en place que depuis un an, et qu'il leur faudrait du temps pour fonctionner comme prévu. Certaines des questions soulevées par le Conseil seraient examinées dans le cadre du séminaire intitulé "Focus within the

/...

Focus", qui aurait lieu le 22 septembre 1997. Il a également souligné que les bureaux de pays avaient été chargés de mettre en place des mécanismes de contrôle et d'évaluation adéquats pour les cadres de coopération de pays.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

VII. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Mise en oeuvre et suivi du système des services d'appui technique

223. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté le rapport sur les services d'appui technique (SAT) du FNUAP, qui fait l'objet du document DP/FPA/1997/16. Dans sa décision 95/34, le Conseil d'administration avait autorisé la Directrice exécutive à engager un montant de 107 millions de dollars pour mettre en oeuvre le système des SAT au cours de la période 1996-1999 et notamment financer les activités de huit équipes de soutien aux pays et un certain nombre de postes de spécialiste des SAT aux sièges d'autres organismes des Nations Unies, dans les commissions régionales de l'ONU et dans les bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). D'après la Directrice exécutive adjointe (Programmes), le Fonds a abouti à la conclusion que les équipes de soutien aux pays s'étaient acquittées de façon extrêmement satisfaisante de leurs fonctions, qui consistaient à fournir un appui technique pour la réalisation de programmes nationaux en matière de population. La Directrice exécutive avait recommandé un certain nombre d'ajustements concernant les équipes de soutien aux pays, parmi lesquels le transfert de certains postes de la région de l'Asie et du Pacifique vers l'Afrique et la région de l'Europe et des États arabes.

224. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a également récapitulé les principaux résultats de l'évaluation indépendante des postes de spécialiste des SAT qu'avait fait réaliser le FNUAP conformément à la décision 95/34 du Conseil d'administration. Les consultants chargés de procéder à l'évaluation sont parvenus à peu près aux mêmes conclusions que celles de l'évaluation de 1994, à savoir que le système des spécialistes des SAT n'avait pas fonctionné de façon totalement satisfaisante. Ils ont recommandé de maintenir ces postes mais ont proposé de prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer le fonctionnement du système, en particulier de renforcer les échanges entre les spécialistes et les équipes de soutien aux pays. La formule recommandée consistait à regrouper les postes de spécialiste des SAT en une seule équipe intégrée, des petites "unités de liaison" étant prévues au sein des organismes eux-mêmes. Toutefois, ces derniers n'ont pas approuvé cette approche, estimant qu'elle limiterait leur participation au système des SAT ainsi que les possibilités d'intégrer les questions de population dans leurs programmes de travail ordinaires. Le FNUAP a reconnu que la proposition des consultants de constituer une équipe multidisciplinaire unique présentait des avantages mais a estimé que la situation financière ne lui permettait pas de créer une telle équipe tout en continuant à fournir un appui aux unités de liaison dans chaque organisme. Dans son rapport publié sous la cote DP/FPA/1997/16, la Directrice exécutive a proposé de pourvoir 27 postes de spécialiste des SAT sur les 43 approuvés par le Conseil en 1995 – soit 3 postes à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 3 à l'Organisation

/...

internationale du Travail (OIT), 3 à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 3 à l'OMS, 3 à la Division de statistique de l'ONU, 2 postes à la Division de la population de l'ONU et 1 à UNIFEM, en plus des postes qui existent déjà dans les commissions régionales de l'ONU et les bureaux régionaux de l'OMS – ainsi que de rationaliser encore davantage les fonctions des spécialistes des SAT.

225. Une délégation a constaté avec satisfaction que, contrairement à de nombreux documents des Nations Unies, le rapport soumis au Conseil présentait avec objectivité les avantages et les inconvénients du système actuel. Plusieurs délégations ont partagé les vues du FNUAP selon lesquelles les équipes de soutien aux pays effectuaient du bon travail et la composition des équipes semblait répondre aux besoins des divers pays en matière d'appui technique. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles approuvaient en particulier les propositions visant à renforcer les équipes de soutien aux pays africains; cela étant, deux autres délégations ont demandé des explications concernant la réduction concomitante des postes en Asie.

226. S'agissant des postes de spécialiste des SAT, plusieurs délégations souhaitent disposer de plus de temps pour examiner les recommandations des consultants. Une délégation a fait observer que le paragraphe 16 du document DP/FPA/1997/16, selon lequel "... l'arrangement applicable aux spécialistes des SAT [...] ne fonctionne pas dans l'ensemble de façon satisfaisante...", ne concordait pas avec la recommandation tendant à maintenir le système des SAT jusqu'en 1999, même si l'on réduisait le nombre de postes. Une délégation a déclaré que l'on avait déjà évalué à deux reprises les postes de spécialiste des SAT mais que les résultats des évaluations n'avaient apparemment pas été pris en compte pour l'élaboration des recommandations soumises au Conseil. La même délégation a estimé que le système des spécialistes des SAT n'était peut-être pas le meilleur moyen de promouvoir la collaboration entre les organismes et que d'autres mécanismes de coordination devaient être envisagés. Une autre délégation a fait observer que les fonctions des spécialistes des SAT n'étaient pas très clairement définies et plusieurs délégations ont demandé des informations complémentaires, y compris aux représentants des organismes eux-mêmes, sur le rôle joué par les spécialistes des SAT dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En résumé, plusieurs délégations n'ont pas jugé convaincants les arguments en faveur du maintien des postes de spécialiste des SAT sur la base des effectifs indiqués dans le document DP/FPA/1997/16.

227. Cependant, plusieurs autres délégations ont dit qu'elles approuvaient les propositions contenues dans le document DP/FPA/1997/16, estimant que le FNUAP avait étudié toutes les options possibles et avait conclu avec les organismes concernés des accords qui devaient être respectés. Une délégation souhaitait étudier les propositions à la lumière du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999, qui devait être examiné ultérieurement au cours de la session, afin de déterminer si elles constituaient le meilleur moyen d'utiliser les ressources.

228. Plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur la collaboration entre les équipes de soutien aux pays et les experts nationaux et internationaux. Elles souhaitent savoir dans quelle mesure les experts

/...

nationaux étaient invités à apporter leur aide pour les programmes en matière de population et, dans ce contexte, de quelle façon le système contribuait à renforcer les capacités nationales. Une délégation a proposé d'élaborer des indicateurs pour évaluer le rôle des équipes de soutien aux pays dans le renforcement des capacités. En outre, une délégation a demandé s'il était plus rentable d'utiliser les services des conseillers des équipes de soutien aux pays que de faire appel à des experts internationaux recrutés en qualité de consultants. Une autre délégation a demandé dans quelle mesure la réforme de l'Organisation des Nations Unies touchait le système des SAT.

229. Une délégation a demandé pourquoi les spécialistes des SAT travaillant dans les bureaux régionaux faisaient en général preuve d'une plus grande efficacité que ceux du siège des organisations, comme l'avait fait apparaître l'évaluation. Une autre délégation a dit qu'à son avis le principal problème résidait dans l'absence de collaboration entre les équipes de soutien aux pays et les spécialistes des SAT et a voulu savoir, ainsi qu'une autre délégation, si des mesures étaient prises pour renforcer cette collaboration. Deux délégations ont souhaité recevoir des précisions sur la nature des accords conclus entre le FNUAP et les organismes des Nations Unies. Une délégation a souhaité recevoir l'assurance que l'équipe sous-régionale de soutien aux pays et le nouveau bureau que l'on proposait d'ouvrir au Kazakhstan ne feraient pas double emploi. Une autre délégation a demandé quelle part des ressources de l'équipe de soutien aux pays établie à Amman (Jordanie) était consacré aux États arabes. Une délégation a souligné qu'il fallait mettre la liste des consultants à la disposition des gouvernements des pays où étaient réalisés les programmes.

230. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait observer que le système des SAT aidait le FNUAP à maintenir le contact avec les autres organismes des Nations Unies et semblait être actuellement la meilleure formule, étant donné la modicité des ressources disponibles. Le FNUAP avait eu des consultations approfondies avec les organismes et toutes les parties étaient convenues des mesures à prendre pour renforcer l'efficacité des spécialistes des SAT, aussi bien au sein des organismes que dans leur collaboration avec les équipes de soutien aux pays. Par le passé, le rôle des spécialistes des SAT avait parfois été sujet, sans qu'on l'ait cherché, à des interprétations divergentes; leurs attributions avaient donc varié considérablement d'un organisme à l'autre. Le FNUAP avait évidemment défini les fonctions des spécialistes des SAT, mais l'étendue de leurs activités s'était révélée trop vaste. On s'était donc mis d'accord sur de nouvelles directives qui divisaient clairement le travail des spécialistes des SAT en deux volets : a) appui technique, volet pour lequel on établirait des plans de travail afin de garantir l'adoption d'une approche multidisciplinaire; et b) mobilisation en faveur de l'intégration des questions de population, y compris de santé en matière de reproduction, dans les programmes de chaque organisme.

231. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a rappelé que le système des SAT avait été conçu de telle sorte que l'on fasse d'abord appel à des experts nationaux pour fournir un appui technique aux programmes en matière de population. On avait recours aux équipes de soutien aux pays et aux spécialistes des SAT seulement s'il n'y avait pas d'experts nationaux. On s'efforçait d'utiliser davantage les services d'experts nationaux et d'encourager leur utilisation en établissant des listes d'experts qui étaient

/...

tenues à jour dans les bureaux de pays et par les équipes de soutien aux pays. En outre, les conseillers des équipes de soutien collaboraient étroitement avec leurs homologues nationaux, contribuant ainsi au renforcement des capacités. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) reconnaissait la nécessité de mettre au point des indicateurs pour le renforcement des capacités et a estimé que l'étude que le FNUAP était en train de réaliser sur la capacité d'absorption de l'aide dans les divers pays serait utile à cet égard. S'agissant de la question de la rentabilité, elle a réfuté l'idée selon laquelle il était moins onéreux dans tous les cas de faire appel à des consultants. Elle a souligné combien étaient importants les échanges avec l'extérieur et l'appui multidisciplinaire apporté par les équipes de soutien aux pays. Des consultants ont été recrutés pour des activités spécialisées que ne pouvaient exécuter sans aide extérieure les équipes de soutien ni les spécialistes des SAT.

232. Au sujet des raisons pour lesquelles le système des SAT semblait être plus efficace dans les commissions régionales, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a expliqué que c'était sans doute parce que les commissions régionales étaient plus petites et que les spécialistes des SAT pouvaient beaucoup plus souvent collaborer directement avec leurs collègues et donc mieux jouer leur rôle en matière de mobilisation. En outre, les commissions régionales de l'ONU et les bureaux régionaux de l'OMS entretenaient des liens étroits avec les pays couverts par les programmes, ce qui facilitait la mise en oeuvre des politiques. Elle a souligné que le système était en train d'évoluer et que l'on tirait au fil des ans les leçons de l'expérience, raisons pour lesquelles il fallait revoir en permanence le système des SAT et son fonctionnement. L'évaluation récemment menée avait déjà abouti à un certain nombre d'améliorations immédiates. Les équipes de soutien aux pays et les spécialistes des SAT dialoguaient davantage grâce à l'utilisation accrue du courrier électronique et à l'organisation de séminaires et de réunions thématiques, et avaient élaboré des programmes de travail communs. Elle a reconnu que le FNUAP devait mettre de côté des ressources pour mieux jouer son rôle en matière de coordination et d'encadrement et, partant, améliorer le fonctionnement du système des SAT.

233. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a fait observer que la réduction du nombre des postes de spécialiste des SAT dans la région de l'Asie et du Pacifique était en fait très modeste : à Bangkok (Thaïlande), deux postes avaient été fusionnés, et à Suva (Fidji), l'équipe serait réduite de deux postes. Toutefois, il a été proposé de pourvoir certains des postes vacants à Suva, ce qui se traduirait en fait par une augmentation du nombre de fonctionnaires sur place. L'équipe sous-régionale stationnée à Almaty et le nouveau bureau extérieur proposé pour le Kazakhstan ne feraient pas double emploi : le bureau extérieur gérerait le programme de pays tandis que l'équipe apporterait un appui technique aux programmes dans l'ensemble de la région. Les postes de l'équipe de soutien aux pays établie à Amman n'étaient pas attribués aux États arabes ou à l'Europe. L'équipe répondait aux demandes des pays au cas par cas en dépêchant le spécialiste approprié dans le pays, mais la plupart des demandes provenaient d'États arabes. Le FNUAP espérait mettre au point des accords types de collaboration avec ses organismes partenaires. À mesure que les listes d'experts nationaux seraient établies, elles seraient mises à la disposition du bureau de pays ou de l'équipe de soutien aux pays concernés.

234. Le Président du Conseil d'administration a demandé aux représentants des institutions spécialisées participantes s'ils souhaitaient formuler des observations concernant les propositions dont était saisi le Conseil. Le représentant de la FAO, s'exprimant également au nom de l'OIT, a expliqué que le système actuel des SAT comportait trois niveaux et qu'il ne serait pas judicieux de réduire l'importance de l'un d'eux. À l'origine, on avait surtout mis la priorité sur le renforcement des services nationaux et régionaux et l'on n'avait donc pas accordé l'attention voulue aux spécialistes des SAT. Or, il était convaincu que ceux-ci pouvaient travailler de manière efficace avec les autres éléments du système. Les spécialistes des SAT apportaient des contributions précieuses à l'ensemble du système : ils jouaient un rôle de mobilisation au sein de leurs organismes respectifs, ils aidaient à intégrer les questions de population dans les programmes de fond des organismes, ce qui facilitait la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et ils apportaient un appui technique aux équipes de soutien aux pays. Le même représentant a fait observer que les débats organisés par l'Équipe spéciale interorganisations sur le rôle des spécialistes des SAT avaient été très fructueux et avaient permis de trouver des moyens d'améliorer les performances des spécialistes.

235. Le représentant de l'OMS a pris note des conclusions du rapport d'évaluation concernant l'OMS, notamment de la nécessité pour l'OMS de tenir compte des travaux du FNUAP et d'établir des liens directs entre l'OMS et les bureaux extérieurs du FNUAP. Le représentant de l'UNESCO a souligné l'importance du rôle des spécialistes des SAT en matière de mobilisation. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a expliqué que celle-ci servait d'organe de coordination et que les équipes de soutien aux pays et les bureaux de pays du FNUAP avaient énormément besoin de ses compétences techniques; les spécialistes des SAT aidaient la Division à fournir ces services. Le représentant de la Division de la population de l'ONU a fait observer que l'analyse effectuée profiterait à l'ensemble du système des SAT et permettrait d'en corriger les points faibles.

236. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/27. Système des services d'appui technique du Fonds
des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport sur les services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population qui figure dans le document DP/FPA/1997/16;

2. Approuve les propositions concernant la réorganisation des postes de conseiller des équipes de soutien aux pays énoncées aux paragraphes 23 à 26 du document DP/FPA/1997/16;

3. Accepte, à titre temporaire pour 1998, les modifications proposées aux paragraphes 27 à 31 du document DP/FPA/1997/16 concernant les postes de spécialiste des services d'appui technique dans les institutions et organismes des Nations Unies, étant entendu qu'au cas où certains de ces postes deviendraient vacants, aucun ne serait pourvu entre-temps;

/...

4. Convient par ailleurs d'examiner à sa deuxième session ordinaire de 1998 le rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialiste des SAT au niveau du siège et au niveau des régions, en tenant compte du document DP/FPA/1997/16, en particulier en ce qui concerne l'objectif, l'efficacité et l'organisation de ces postes, en vue de formuler des orientations concernant les arrangements relatifs aux spécialistes des services d'appui technique pour 1999;

5. Prie le Directeur exécutif de réévaluer le système des services d'appui technique en 1999, notamment en effectuant une analyse de ses aspects financiers qui sera examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 1999.

19 septembre 1997

B. Questions financières et budgétaires

237. Dans un souci d'efficacité, la Directrice exécutive a présenté en même temps les documents du FNUAP relatifs aux questions financières, budgétaires et administratives dont le Conseil était saisi, à savoir le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1997/14), le rapport du CCQAB sur le projet de budget d'appui biennal (DP/FPA/1997/15), l'examen annuel de la situation financière, 1996 (DP/FPA/1997/13) et le rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11).

238. La Directrice exécutive a tout d'abord réaffirmé que le Fonds appuyait sans réserve le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies entrepris par le Secrétaire général. Elle a ensuite donné des précisions sur les activités prévues pour donner suite à la Conférence internationale sur la planification et le développement, qui comprendraient, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale, un colloque international qui se tiendrait en 1999 et un rapport qui serait présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, au Conseil économique et social à sa session de 1999 et à l'Assemblée générale, lors d'une réunion de deux jours tenue lors de sa cinquante-quatrième session.

239. La Directrice exécutive a évoqué la question des conséquences que pourrait avoir la non-réalisation des objectifs financiers adoptés lors de la Conférence en ce qui concerne les programmes de population et de santé en matière de reproduction. La communauté internationale s'était fixé, touchant la mobilisation des ressources, des objectifs qu'elle pourrait facilement atteindre si elle le voulait. Il avait notamment été convenu que des contributions seraient versées au FNUAP et, bien que l'on n'ait pas encore une image claire de la situation, il semblerait que l'objectif de 325 millions de dollars de recettes fixé pour 1997 ne serait pas atteint. Le déficit, dont le FNUAP espérait qu'il ne dépasserait pas 6 à 8 % de ce total, s'expliquait essentiellement par l'appréciation du dollar, qui avait eu pour effet de réduire le montant en dollars de nombreuses contributions annoncées dans d'autres monnaies. La Directrice exécutive a engagé le Conseil d'administration à s'efforcer de trouver un moyen pour assurer au FNUAP, ainsi qu'aux autres fonds et programmes des Nations Unies, une base financière plus stable et prévisible.

/...

Présentation par la Directrice exécutive

240. La Directrice exécutive a présenté l'examen de la situation financière du Fonds en 1996 (DP/FPA/1997/13), et a indiqué que le montant des recettes, qui s'était élevé à 308,8 millions de dollars, avait peu évolué cette année-là, n'ayant enregistré qu'une diminution de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Le montant des dépenses avait été légèrement supérieur à 300 millions de dollars, et l'on avait enregistré un solde non utilisé de 27,2 millions de dollars au titre des ressources générales, qui s'expliquait essentiellement par l'incertitude ayant entouré le versement de quelques contributions importantes pendant la dernière partie de l'année. Cette incertitude avait contraint le Fonds à ralentir ses dépenses au titre du programme et l'avait même obligé à puiser dans sa réserve opérationnelle à la fin de l'année pour lui permettre de remplir ses obligations financières. Les contributions en retard avaient été versées par la suite, et la réserve opérationnelle avait été reconstituée en totalité (63 millions de dollars) à la mi-janvier 1997. La Directrice exécutive a indiqué que l'exécution nationale des activités au titre du programme du FNUAP avait connu une augmentation de 36 % par rapport à l'année précédente. Le coût des services administratifs et des services d'appui au programme avait été légèrement plus élevé en 1996 qu'en 1995, représentant 17,1 % des ressources générales contre 16,1 % l'année précédente.

241. La Directrice exécutive a présenté le projet de budget d'appui biennal pour 1998-1999 (DP/FPA/1997/14), et a précisé qu'il avait été élaboré à partir d'une stratégie comprenant quatre volets : a) renforcement des opérations au niveau des pays; b) renforcement du contrôle et de l'évaluation internes; c) renforcement des ressources humaines; d) renforcement du système intégré de gestion du Fonds. Pour réaliser ces objectifs, la Directrice exécutive se proposait de renforcer les bureaux de pays en nommant sept nouveaux représentants du Fonds et un administrateur de programme recruté sur le plan international, dont deux fonctionnaires transférés du siège, pour les bureaux du FNUAP en Guinée-Bissau, en Haïti, en Jordanie, en Mongolie, en République démocratique populaire lao, au Tchad, dans les territoires occupés de Palestine et en Turquie. Elle se proposait aussi de réaffecter deux postes d'administrateur de programme recruté sur le plan international du Viet Nam et du Nicaragua au Cambodge et au Pérou. Elle a par ailleurs demandé au Conseil d'approuver la création dans les bureaux de pays de 47 postes d'agent local, en vue notamment de mettre en place de nouveaux bureaux d'appui dans les cinq républiques d'Asie centrale, ainsi qu'en Arménie, dans la Fédération de Russie et en Géorgie. La Directrice exécutive a en outre appelé l'attention du Conseil sur le fait que le Secrétaire général avait reclassé au niveau de Secrétaire général adjoint le poste de deuxième Directeur exécutif adjoint du Fonds.

242. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les capacités du personnel, la Directrice exécutive a présenté au Conseil un rapport sur l'évaluation des activités de formation entreprises par le Fonds (DP/FPA/1997/11), et demandait l'approbation d'un budget de formation s'élevant à 2,3 millions de dollars, dont 80 % seraient alloués aux activités menées dans les bureaux de pays, notamment pour financer les mesures à prendre pour appliquer les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation. Afin d'améliorer son système intégré de gestion, le Fonds continuerait de remodeler et de réaménager les principaux systèmes existants, de développer les réseaux et

/...

d'améliorer les systèmes de communication, ainsi que de moderniser le matériel et les logiciels en vue d'accroître la productivité. L'investissement total, y compris les dépenses de personnel, s'élèverait à 5,5 millions de dollars, soit 10 % de plus que les crédits ouverts pour l'exercice en cours.

243. La Directrice exécutive a récapitulé ses recommandations, en précisant que le projet de budget d'appui, qui représenterait 17,1 % du montant estimatif total des ressources, y compris les ressources multibilatérales, serait en diminution par rapport à l'exercice 1996-1997, où il représentait 18,4 % des ressources totales. Les ressources nettes allouées à l'administration et à la gestion de l'organisation représenteraient 5,1 % du montant total, contre 5,6 % lors de l'exercice biennal précédent. Dans le projet de budget, les dépenses relatives au siège enregistreraient une diminution nette, tandis que celles concernant les bureaux de pays seraient en légère augmentation, conformément à l'objectif visant à renforcer les opérations sur le terrain. Évoquant à nouveau l'incertitude qui entourait les ressources du Fonds, elle a dit que c'était là un de ses principaux sujets de préoccupation. Elle suivrait bien entendu la situation de près afin de s'assurer que les dépenses correspondaient aux recettes encaissées et l'on procéderait, le cas échéant, à des ajustements, par exemple en augmentant le taux de vacance de postes, en reportant le recrutement de personnel et en réduisant les dépenses de fonctionnement.

244. La Directrice exécutive estimait que le Conseil d'administration, lorsqu'il examinerait le budget d'appui, ne devait pas adopter une optique à court terme, mais s'intéresser aux tendances à long terme de la croissance du Fonds ainsi qu'aux ressources et à l'infrastructure dont celui-ci aurait besoin pour mener à bien ses activités, telles que prescrites par le Conseil. Elle a fait observer que les recettes du FNUAP avaient augmenté ces dernières années, contrairement à celles de nombreuses institutions. Ceci s'expliquait en partie par le fait que le Fonds était la seule grande institution multilatérale s'occupant des questions de population. Il serait assez facile de réduire son budget – quoique cela entraînerait sans doute des dépenses supplémentaires – mais s'il s'avérait nécessaire ultérieurement de développer l'organisation, le simple coût du recrutement et de la formation du personnel serait considérable. Compte tenu de sa petite taille, le Fonds devait maintenir une masse critique de personnel et de services d'appui, en dépit des fluctuations temporaires de ses recettes. La Directrice exécutive a également rappelé aux délégations que si le FNUAP ne disposait pas du personnel et des ressources nécessaires pour lui permettre de mener ses activités de sensibilisation, il risquait de voir ses ressources diminuer à l'avenir.

245. Passant en revue les recommandations du CCQAB (DP/FPA/1997/15), la Directrice exécutive a dit que le nombre relativement important de postes d'administrateur de la classe P-5 et de fonctionnaire de rang supérieur était justifié compte tenu de la nature des activités du Fonds, qui avait besoin de personnel hautement qualifié et expérimenté, notamment pour mener à bien ses activités techniques, exercer les fonctions de contrôle et d'évaluation, et gérer les bureaux de pays. Elle ne pensait pas qu'il était judicieux d'inclure dans le budget d'appui biennal les dépenses relatives aux équipes d'appui aux pays, comme le recommandait le Comité consultatif, car les postes en question relevaient clairement du programme. En effet, les fonctions exercées par leurs titulaires changeaient souvent selon les besoins du programme. C'était

/...

d'ailleurs ce que le Conseil d'administration avait décidé lorsque le système avait été mis en place en 1991. En outre, le mode de présentation de ces dépenses dans le projet de budget était conforme aux décisions relatives à l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP.

246. La Directrice exécutive a dit qu'elle souscrivait aux recommandations du Comité consultatif selon lesquelles le montant remboursé à certains fonctionnaires au titre de l'impôt sur le revenu devrait être prélevé directement sur la contribution volontaire du pays donateur qui lève un tel impôt. En conséquence, elle présentait au Conseil quelques tableaux budgétaires révisés, dans lesquels les remboursements au titre de l'impôt sur le revenu étaient portés au chapitre des recettes. Le montant net du budget était ainsi en diminution de 3,8 millions de dollars par rapport au projet de budget figurant dans le document DP/FPA/1997/14. En outre, le budget d'appui ne représentait plus que 16,5 % du montant total des ressources, au lieu de 17,1 % précédemment. Le montant net des dépenses d'administration et de gestion de l'organisation s'établissait à 5 % du total. Les tableaux révisés, accompagnés d'informations complémentaires sur le projet de budget et la situation financière annuelle, avaient été joints à la déclaration de la Directrice exécutive et distribués au Conseil.

247. Pour conclure, la Directrice exécutive a souligné que le projet de budget d'appui biennal avait été élaboré dans le but de permettre au FNUAP d'exécuter ses activités de façon à aider les pays à atteindre les objectifs à long terme fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement, tout en réduisant au minimum les coûts administratifs et en maintenant un équilibre raisonnable entre les dépenses d'administration et les dépenses au titre du programme. Elle a assuré le Conseil que, comme par le passé, les dépenses seraient maintenues à un niveau compatible avec les ressources effectivement mises à la disposition du Fonds.

Questions et observations des membres du Conseil d'administration

248. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice exécutive de sa présentation détaillée qui répondait à nombre des questions qu'elles se posaient à propos de la situation financière et du projet de budget du Fonds. Certaines délégations ont estimé qu'il était utile d'examiner tous les documents financiers en même temps. Plusieurs ont jugé que la documentation relative au budget et à l'examen annuel de la situation financière était à la fois bien présentée et très claire et se sont félicitées de la présentation du budget, qui avait été harmonisée avec celle des documents budgétaires du PNUD et de l'UNICEF. Nombre de délégations ont indiqué que de manière générale, elles soutenaient la stratégie budgétaire du Fonds, notamment le renforcement des opérations au niveau des pays, la tendance à la décentralisation et le transfert de certains postes du siège vers les bureaux extérieurs. Ces éléments ont fréquemment été mentionnés comme de bons exemples d'une évolution administrative positive, au même titre que la création du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation au Bureau de la Directrice exécutive. Plusieurs délégations ont également appuyé l'ouverture de bureaux du FNUAP dans différents pays de la Communauté d'États indépendants, la présence du FNUAP dans ces pays s'avérant à l'évidence nécessaire si l'on voulait que l'assistance du Fonds soit

/...

efficace. Quelques délégations ont demandé si, d'une manière générale, il serait possible d'assigner encore davantage de fonctions aux bureaux extérieurs.

249. Tout en reconnaissant que le projet de budget d'appui n'était en fait qu'en légère augmentation par rapport au budget précédent, plusieurs délégations ont demandé si le budget devrait vraiment augmenter ou si, compte tenu des ressources prévues, il ne devrait pas plutôt diminuer. Une délégation a souligné que son gouvernement souhaiterait voir une croissance zéro. À cet égard, plusieurs délégations ont remis en question le taux de croissance annuelle de 7 % adopté pour les recettes dans le plan de travail du Fonds pour 1998-2001, qui a été approuvé par le Conseil à sa session annuelle de 1997. Un représentant a dit que le Conseil avait certes approuvé ce chiffre, mais qu'il semblait de moins en moins réaliste; il a par conséquent suggéré au Conseil de s'efforcer d'envisager la situation qui se présenterait vraisemblablement et non une situation hypothétique. Une autre délégation a estimé que le taux de croissance annuelle de 2 à 3 % prévu par l'UNICEF serait sans doute plus réaliste. La même délégation a indiqué qu'il était peut-être plus important de pouvoir faire face rapidement à une évolution des recettes que de mieux en prévoir le montant comme l'avait demandé la Directrice exécutive dans sa présentation. Une autre délégation a indiqué que son pays serait prêt à verser sa contribution plus tôt dans l'année s'il s'agissait d'une stratégie générale, applicable à tous les autres donateurs.

250. Plusieurs délégations sont convenues avec la Directrice exécutive que le FNUAP avait besoin de gérer l'exécution de son budget dans une perspective à long terme mais ont demandé ce que le Fonds avait prévu pour faire face au déficit au cas où les recettes s'avéreraient inférieures aux estimations. Plusieurs autres délégations ont toutefois souligné à cet égard qu'une éventuelle insuffisance des recettes n'était pas un problème qui ne concernait que l'Administration. Le Conseil d'administration devait envisager le budget du FNUAP dans le cadre de la mobilisation générale des ressources destinées aux activités en matière de population et encourager les pays à s'acquitter des obligations qu'ils avaient prises lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. À ce propos, une délégation a noté que le Conseil d'administration avait adopté de nombreuses décisions sur les activités qu'il voulait que le Fonds entreprenne. Lorsque le Fonds présentait au Conseil un budget lui permettant de mener ces activités, ce dernier ne devrait pas se contenter d'indiquer que les ressources nécessaires viendraient peut-être à manquer. Il lui incombait d'aider le FNUAP à mobiliser les ressources dont il avait besoin pour mener ses activités.

251. Plusieurs délégations ont demandé à la Directrice exécutive si les prévisions de recettes du Fonds étaient bien réalistes, comparées aux contributions annoncées à l'heure actuelle. Une délégation a souligné que la dépendance du FNUAP vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs importants mettait le Fonds dans une position très délicate au cas où l'un ou plusieurs de ces donateurs viendraient à réduire leur financement, ce qui semblait être le cas. Compte tenu de ces incertitudes, certaines délégations ont demandé s'il était essentiel d'affecter immédiatement du personnel aux nouveaux bureaux extérieurs qui avaient été proposés. Une délégation a demandé si l'on avait progressé sur la voie de l'établissement d'une base de ressources plus prévisible.

/...

252. Une délégation a souligné qu'il convenait de tenir dûment compte du tableau 14 de l'annexe du document intitulé "Examen de la situation financière 1996" (DP/FPA/1997/13) lors de l'examen du budget. Il montrait que les contributions aux fonds d'affectation spéciale – les contributions multilatérales et bilatérales – avaient augmenté au fil des années. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par cet accroissement. Elles ont indiqué que toutes les contributions étaient les bienvenues mais que si celles qui étaient destinées aux fonds d'affectation spéciale devaient constituer un pourcentage toujours plus important du total, elles pourraient être considérées comme mettant en danger les principes du multilatéralisme. À propos du financement multilatéral et bilatéral, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles estimaient que le taux de 5 % appliqué par le Fonds pour les dépenses d'administration afférentes à ce type d'activités était insuffisant.

253. Une délégation a demandé des précisions concernant la suite donnée aux recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes au début de l'année. Cette même délégation a demandé s'il serait possible d'indiquer séparément les dépenses au titre des programmes menés dans les États arabes, au lieu d'indiquer uniquement le total des dépenses pour la région des États arabes et l'Europe. Elle a en outre demandé que l'on apporte des précisions sur la position de liquidité du Fonds notant que le montant des décaissements semblait plus élevé que celui des recettes. Comment cela pouvait-il s'expliquer?

254. Plusieurs délégations ont demandé quel serait l'effet des réformes du système des Nations Unies proposées par le Secrétaire général sur le projet de budget du Fonds. Il a notamment été demandé quelles seraient les incidences financières du projet de locaux communs à diverses entités des Nations Unies. Une délégation a souligné que le volet No 2 du projet de réforme du Secrétaire général n'avait pas encore été examiné par l'Assemblée générale; il était par conséquent prématuré d'en débattre dans le cadre de l'actuel projet de budget. Il serait donc préférable de présenter séparément les propositions faites au titre du volet No 2 du projet de réforme.

255. Plusieurs délégations ont posé des questions sur des points précis. L'une d'entre elles voulait savoir pourquoi, au tableau 3 du document DP/FPA/1997/14, les ressources consacrées à l'appui aux programmes pour les bureaux de pays s'élevaient à 67,4 millions de dollars tandis qu'au tableau récapitulatif I du même document, le montant proposé atteignait 73,5 millions de dollars. Plusieurs délégations ont posé des questions concernant la recommandation du CCQAB visant à ce que les dépenses d'appui au système des services d'appui technique (SAT) soient examinées dans le cadre du budget d'appui plutôt qu'en tant que dépenses au titre des programmes, comme on le faisait jusqu'à présent. Un représentant a demandé pourquoi le coût de certaines publications figurait dans les budgets de projets alors que dans d'autres cas, il figurait dans le budget d'appui. Une autre délégation a demandé un complément d'information concernant le montant estimatif (16,8 millions de dollars) des économies prévues pour la période 1996-1997. La même délégation a demandé pourquoi la Directrice exécutive avait donné suite à la recommandation du Secrétaire général tendant à reclasser l'un des postes de directeur exécutif adjoint et d'en faire un poste de Sous-Secrétaire général sans consulter le Conseil d'administration au préalable.

256. S'agissant de l'examen de la situation financière 1996 (DP/FPA/1997/13), une délégation a noté que l'exécution des programmes du FNUAP par les pays eux-mêmes était devenue un peu plus courante et a estimé qu'il s'agissait là d'une tendance positive. Plusieurs délégations ont demandé pourquoi les dépenses en Afrique subsaharienne avaient diminué malgré la décision 96/15 du Conseil d'administration. Elles ont demandé si ce fait était surtout un problème de capacité d'absorption ou une question d'administration. Une délégation a indiqué que si la capacité d'absorption de l'Afrique était bien le problème, il aurait peut-être été avisé de renforcer les effectifs du FNUAP dans la région, en particulier dans les bureaux dirigés par des représentants résidents du FNUAP, au-delà même de ce qui avait été proposé dans le budget – seuls deux des nouveaux postes de représentant étaient en effet destinés à l'Afrique. D'autres délégations ont posé des questions spécifiques sur d'autres bureaux qui avaient été proposés : pourquoi avait-on proposé de créer des postes de représentant du FNUAP en Jordanie et en Turquie alors qu'aucun de ces deux pays ne tombait dans la catégorie "A" pour ce qui était de l'assistance du FNUAP? Où allait-on implanter un bureau dans les territoires palestiniens occupés? Une délégation a indiqué qu'elle souscrivait aux vues exprimées dans le rapport du CCQAB selon lesquelles les dépenses d'administration, tant au siège que sur le terrain, devaient être maîtrisées. Cette délégation acceptait les motifs invoqués dans le budget pour justifier la création de nouveaux bureaux; ces mêmes raisons pourraient peut-être s'appliquer aux bureaux extérieurs existants. Il serait peut-être envisageable de réduire les effectifs des bureaux dont l'existence ne pourrait pas se justifier sur la base des mêmes critères ou de les regrouper.

257. Concernant le rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel (DP/FPA/1997/11), une délégation a indiqué qu'elle avait l'impression que la formation du personnel était davantage considérée comme un système de récompenses que comme un mécanisme permettant à l'organisation de répondre à ses besoins. Elle a également noté que le rapport ne donnait pas l'impression que les résultats obtenus étaient à la hauteur des ressources mises à disposition. Une autre délégation a estimé que le rapport aurait pu être plus analytique et demandé quel effet la décentralisation des opérations sur le terrain aurait sur les activités de formation du personnel. Une troisième délégation a demandé de quelle manière le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement avait été pris en compte dans les activités de formation. Une autre délégation encore a regretté que l'évaluation des activités de formation du personnel n'ait pas reçu, lors de la discussion, l'attention qu'elle méritait; le rapport montrait toutefois que le personnel était formé en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence.

Réponse de l'Administration

258. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et de leur appui. Pour ce qui était de savoir si les prévisions de recettes du Fonds étaient réalistes ou non, la Directrice exécutive a noté qu'elle avait examiné les cinq plans de travail précédents et constaté que les prévisions qui y figuraient s'étaient révélées à peu près exactes. C'était la première fois que les chiffres mentionnés dans le plan de travail semblaient trop optimistes; il paraissait toutefois impossible, même actuellement, de dire si le Fonds aurait ou non à faire face à un déficit. Deux des principaux donateurs du Fonds prenaient au moment même des décisions à propos de leur aide publique au

/...

développement (APD) pour l'année à venir. L'un examinait sa législation en matière d'aide extérieure le jour même; l'autre avait annoncé que le montant total de l'APD diminuerait mais il ne savait pas encore quels organismes seraient le plus touchés. La Directrice exécutive n'était pas en mesure de dire pour le moment si le Fonds réaliserait ou non ses objectifs en matière de recettes. Elle a toutefois souligné que même si le déficit était conséquent, le projet de budget d'appui biennal continuerait probablement de représenter moins de 18 % des recettes totales et très peu d'organismes des Nations Unies, ou même d'organisations non gouvernementales, étaient à même de maintenir leurs dépenses d'administration à un niveau aussi peu élevé. Elle a assuré les délégations qu'elle tiendrait le Conseil d'administration informé de la situation financière du Fonds.

259. La Directrice exécutive a rappelé aux délégations que l'examen des futures recettes du Fonds était directement lié à la question de la mobilisation des ressources pour les programmes de population et de santé en matière de reproduction en général et que cette question serait abordée plus en détail à une date ultérieure dans le cadre de l'examen du document DP/FPA/1997/12 "Atteindre les buts de la CIPD : les conséquences de l'insuffisance des ressources jusqu'en l'an 2000". Elle a réaffirmé que la communauté internationale avait pris certains engagements lors de la Conférence du Caire et que le budget d'appui du FNUAP représentait dans une large mesure ce dont le Fonds estimait avoir besoin pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence dans les délais fixés au Caire. Elle était consciente du fait que le Fonds disposait d'une base de ressources relativement modeste – 90 % de ses recettes lui étant fournies par 14 donateurs – ce qui mettait le Fonds dans une position délicate. Elle a par conséquent demandé au Conseil d'administration ce qu'il pouvait faire pour assurer une base de ressources plus stable au FNUAP. Elle a également répété ce qu'elle avait dit dans sa déclaration d'ouverture, à savoir qu'il ne serait pas judicieux de permettre que des fluctuations des ressources à court terme empêchent le Fonds de s'acquitter de sa mission. Si les recettes ne se matérialisaient pas, le FNUAP devrait, comme elle l'avait indiqué, ajuster ses dépenses en conséquence; elle en informerait bien entendu le Conseil.

260. La Directrice exécutive a souligné à propos de la situation financière à la fin de 1996 que l'expérience avait montré qu'il était indispensable de disposer d'une réserve opérationnelle représentant 20 % des recettes ordinaires. Elle a indiqué que cette réserve avait été reconstituée au début de 1997 et portée à son niveau maximal autorisé. À ce jour, seules quelques contributions n'avaient pas encore été versées, mais le Fonds s'efforçait bien entendu d'obtenir des contributions accrues pour l'année afin d'atteindre le montant prévu. La Directrice exécutive a de nouveau prié les donateurs de verser leurs contributions aussi tôt que possible dans l'année. Elle souhaitait également qu'il soit possible de recevoir des donateurs des annonces de contributions pluriannuelles, dont le montant irait en augmentant, bien entendu.

261. Pour ce qui est de la question des 5 % supplémentaires concernant les dépenses d'administration relatives aux contributions multilatérales et bilatérales, la Directrice exécutive est convenue que ce montant n'était probablement pas un reflet exact des coûts véritables et que les ressources ordinaires seraient donc dans une certaine mesure à subventionner les activités

/...

multilatérales et bilatérales. Le Fonds examinait les modalités qu'il avait adoptées en la matière par le passé ainsi que celles d'autres organismes et organisations similaires afin de pouvoir fixer un pourcentage plus équitable. La Directrice exécutive estimait par ailleurs qu'il n'était pas bon que le financement multilatéral et bilatéral constitue un pourcentage toujours plus important des recettes totales.

262. S'agissant des rapports de vérification des comptes du Fonds, la Directrice exécutive a indiqué que le fait que l'opinion des commissaires aux comptes soit assortie de réserves était un problème auquel se heurtaient tous les organismes des Nations Unies qui devaient obtenir auprès de gouvernements souverains des données financières vérifiées pour tous les projets exécutés par les pays eux-mêmes; le problème devait par conséquent être abordé par le système des Nations Unies dans son ensemble. En outre, la décentralisation des responsabilités vers les bureaux extérieurs exigeait que soient strictement établies les obligations redditionnelles. Le Fonds avait par conséquent revu ses principes directeurs afin de s'assurer que les mécanismes requis à cet égard étaient en place et revoyait actuellement ses programmes de formation du personnel en conséquence. Une fois les nouveaux principes directeurs appliqués, l'idée était de permettre à tous les bureaux extérieurs dirigés par des représentants du FNUAP de mener leurs activités de manière décentralisée et d'en assumer l'entière responsabilité.

263. S'agissant de l'opinion assortie de réserves émise par le Comité des commissaires aux comptes, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué qu'il s'était entretenu avec le Comité des mesures concrètes proposées par celui-ci et que la Directrice exécutive avait pris des dispositions pour renforcer le suivi des procédures d'audit concernant les projets exécutés par des entités nationales. Il a réaffirmé qu'il importait de traiter ce problème à l'échelle de l'ensemble du système et a rappelé aux délégations que le Fonds soumettrait, à sa première session ordinaire de 1998, un rapport au Comité des commissaires aux comptes sur la mise en oeuvre de ses recommandations.

264. Répondant aux questions sur les propositions de réforme du Secrétaire général, la Directrice exécutive a souligné qu'il fallait distinguer les réformes qui relevaient de la compétence du Secrétaire général (premier train de mesures) et celles qui nécessitaient l'approbation de l'Assemblée générale (deuxième train de mesures). Les premières étaient déjà en cours d'application; quant aux deuxièmes, elles devaient effectivement être ratifiées par l'Assemblée générale avant de pouvoir entrer en vigueur. Toutefois, nombre des problèmes relatifs aux services communs qui avaient été évoqués par les délégations étaient antérieurs aux propositions de réforme. Ces problèmes, et d'autres qui leur étaient liés, étaient examinés par un certain nombre de sous-comités créés à cet effet et qui n'avaient pas achevé leurs travaux; leurs conclusions et recommandations n'avaient donc pas encore été rendues publiques. Pour sa part, le FNUAP ne disposait pas d'unités importantes chargées de l'administration, du personnel et des finances; ces services lui étaient fournis par le PNUD, contre remboursement. La Directrice exécutive a fait observer que le FNUAP partageait déjà la plupart de ses locaux avec d'autres organismes du Groupe consultatif mixte des politiques; il ne fallait donc pas s'attendre à des économies substantielles dans ce domaine.

/...

265. Quant à l'impact des réformes actuelles sur la coordination entre les organismes des Nations Unies, la Directrice exécutive a indiqué que le Groupe des Nations Unies pour le développement, récemment constitué, devrait être en mesure d'aider à harmoniser les politiques et les pratiques suivies au niveau des pays, notamment dans des domaines tels que les traitements, les frais de voyage et les procédures d'audit mentionnées ci-dessus.

266. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration a répondu à la question concernant l'écart entre les montants des dépenses d'appui aux programmes pour les bureaux de pays indiqués dans le tableau 3 et dans le tableau récapitulatif I du document DP/FPA/1997/14 : elle a fait observer que les chiffres du tableau 3 étaient des chiffres nets, alors que ceux du tableau I étaient des chiffres bruts, comme le voulait l'harmonisation de la présentation des budgets du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF.

267. S'agissant des postes pour les services techniques d'appui, la Directrice exécutive a déclaré qu'ils étaient de toute évidence liés aux programmes : ils devraient donc figurer dans les budgets des programmes et non dans le projet de budget d'appui biennal. Ces postes n'étant pas des postes permanents, ils pouvaient être redéployés ou redéfinis. Une telle souplesse permettait aux services techniques d'appui de s'adapter assez rapidement aux besoins d'assistance technique, qui évoluaient constamment. Ces aspects avaient été examinés en détail par le Conseil d'administration en 1991 quand le FNUAP avait soumis pour la première fois sa proposition concernant les services techniques d'appui au Conseil pour examen et approbation. La décision de financer les postes en question par imputation sur le budget des programmes était donc le résultat de discussions approfondies. Cette procédure budgétaire était également en conformité avec les décisions relatives à l'harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF.

268. À ceux qui avaient demandé pourquoi certaines publications figuraient dans les budgets des projets alors que d'autres figuraient dans le budget d'appui, la Directrice exécutive a répondu que cela dépendait en grande partie de la nature des publications. L'État de la population mondiale, par exemple, était un instrument de mobilisation à l'échelle mondiale, conçu pour favoriser le dialogue et l'échange d'informations sur les questions générales de la population et du développement. C'était donc un projet à part, qui bénéficiait de son propre budget. En revanche, les publications qui visaient essentiellement à faire mieux connaître et comprendre les activités du FNUAP figuraient dans le budget d'appui. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a expliqué que le Conseil d'administration avait examiné la question de façon approfondie en 1991 et avait souscrit à cette méthode de budgétisation dans sa décision 91/36.

269. Convenant avec les délégations que l'Afrique était une priorité pour le FNUAP, la Directrice exécutive a indiqué que le Fonds s'efforçait par tous les moyens d'accroître le volume des ressources consacrées à la région. Le Fonds s'était heurté à certaines difficultés de recrutement pour les bureaux de pays africains, mais ces problèmes avaient été réglés. La Directrice exécutive a indiqué que 45,9 % du personnel hors siège serait posté en Afrique en 1998-1999.

Elle comptait que l'étude actuellement réalisée par le FNUAP sur les capacités d'absorption aiderait à accroître les taux d'exécution des projets dans les pays de l'Afrique subsaharienne. Elle a souligné que de nombreux programmes nouveaux démarraient en Afrique – il s'agissait de programmes inédits qui s'inspiraient de la réflexion suscitée par la Conférence internationale sur la population et le développement – et que des efforts considérables étaient nécessaires pour leur donner une base solide.

270. La Directrice exécutive s'est dite satisfaite de voir que l'exécution d'un nombre croissant de programmes du FNUAP était confiée aux entités nationales et elle a assuré les membres du Conseil d'administration qu'on intensifiait l'évaluation et le contrôle de ces programmes à proportion du volume accru d'activités. Quant à l'observation selon laquelle la part des ONG dans l'exécution des programmes demeurait inchangée, elle a déclaré que le FNUAP attachait un grand prix à ses liens avec les ONG tant internationales que nationales et que le Conseil d'administration devrait s'attendre à ce que le pourcentage d'exécution par ces organisations augmente à l'avenir.

271. S'agissant de la création de nouveaux bureaux d'appui dans la Communauté d'États indépendants, elle a précisé que tous les bureaux envisagés feraient appel au personnel national et seraient implantés dans des locaux du PNUD, ce qui contribuerait à limiter les coûts. Elle a précisé que dans la Communauté d'États indépendants et l'Europe orientale, des programmes étaient actuellement gérés par les bureaux de Roumanie et d'Albanie, qui étaient déjà sollicités à l'excès et ne pouvaient donc faire face à un volume plus soutenu d'activités. Elle a ajouté que tous les pays concernés étant des pays en transition, on prévoyait qu'il serait possible à terme de supprimer les nouveaux bureaux de pays.

272. Au sujet du poste de sous-secrétaire général, la Directrice exécutive a indiqué que la décision de rétablir ce rang pour le deuxième Directeur exécutif adjoint avait été prise par le Secrétaire général, le déclassement ayant été décidé par son prédécesseur. La mesure de reclassement entraînait un coût d'environ 20 000 dollars par an. Avec un total de deux postes de sous-secrétaire général, le FNUAP se situait dans la norme des organismes d'importance analogue au sein du système des Nations Unies.

273. Au sujet des dotations en effectifs dans les États arabes, la Directrice exécutive a précisé que le FNUAP comptait actuellement 106 fonctionnaires affectés dans la région des États arabes et de l'Europe, dont 87 en poste dans les pays arabes et 19 en poste en Europe. Près de 99 % du travail de l'équipe d'appui aux pays basée à Amman (Jordanie) portait sur la région des États arabes, du fait, notamment, que l'essentiel des services consultatifs techniques sur la santé en matière de reproduction dans les pays européens étaient assurés par le bureau régional de l'OMS à Copenhague (Danemark).

274. Quant à l'évaluation des activités de formation du personnel, la Directrice exécutive, tout en souscrivant aux observations faites par les délégations, a

attiré l'attention des membres du Conseil d'administration sur le fait que le FNUAP commençait seulement à appliquer les recommandations figurant dans le rapport sur la question. Elle a estimé que l'évaluation en tant que telle n'avait pas été aussi bonne qu'elle aurait pu l'être, même si elle souscrivait à ses recommandations. Elle rendrait compte au Conseil d'administration de leur mise en oeuvre. Le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a indiqué que plusieurs des recommandations étaient déjà en cours d'application, notamment celles qui portaient sur l'emploi accru des médias interactifs, les techniques de formation de formateurs, la possibilité pour les bureaux extérieurs de mener leurs propres activités de formation, ainsi que les mesures visant à accorder davantage de responsabilités aux chefs de service et aux superviseurs en matière de formation et à les associer plus activement à ces activités. Il a également indiqué que toutes les activités de formation comportaient des mécanismes d'évaluation intégrés.

275. Après les réponses de l'Administration, une délégation a déclaré qu'elle n'avait pas reçu d'explication satisfaisante sur trois points : la question de savoir si, au cas où le volume de recettes escompté n'était pas atteint, les dépenses d'administration seraient réduites en proportion; les éclaircissements concernant le montant de 16,8 millions de dollars mentionné dans les remarques liminaires de la Directrice exécutive à propos des dépenses de l'exercice biennal 1996-1997; les raisons pour lesquelles le reclassement du poste de directeur exécutif adjoint au rang de sous-secrétaire général n'avaient pas été soumis pour examen au Conseil d'administration.

276. Le Président du Conseil d'administration a estimé que la Directrice exécutive avait répondu à la question concernant le poste de sous-secrétaire général en indiquant que cette décision était de la compétence du Secrétaire général. La Directrice de la Division des finances, du personnel et de l'administration a déclaré que, comme cela avait toujours été le cas jusqu'ici, le FNUAP prendrait les mesures nécessaires pour aligner les dépenses budgétaires sur les recettes. Elle a également indiqué qu'il était justifié de considérer le montant de 16,8 millions de dollars comme des "économies" car il incluait, entre autres éléments, une diminution des frais de location au siège qui n'avait pas été anticipée dans le budget de l'exercice biennal 1996-1997. Elle a renvoyé les membres du Conseil aux documents d'appui qui avaient été distribués en même temps que le texte du discours de la Directrice exécutive. Ces documents comprenaient des précisions supplémentaires sur les économies d'un montant estimatif de 16,8 millions de dollars qui avaient été réalisées au titre du budget de l'exercice biennal 1996-1997. Elle a indiqué qu'elle restait disponible pour fournir, si besoin était, tous éclaircissements supplémentaires.

277. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11) et a prié la Directrice exécutive de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 1998, de la mise en oeuvre des recommandations résultant de cette évaluation.

278. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'examen de la situation financière du FNUAP, 1996 (DP/FPA/1997/13).

279. Le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après concernant le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 1998-1999 :

/...

97/26. Projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal 1998-1999 du Fonds des Nations Unies pour la population, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/1997/14, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y relatif (DP/FPA/1997/15);

2. Demande instamment au Directeur exécutif de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes, au siège et sur le terrain, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Demande en outre instamment au Directeur exécutif de garder à l'esprit le climat actuel d'incertitude quant aux recettes futures, et en particulier, lors de l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, de ne pas pourvoir les postes proposés de représentant du FNUAP, dont le coût estimatif est de 1 635 044 dollars;

4. Se félicite de la nouvelle présentation du budget, conforme à la décision 97/6 (point 5) sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

5. Approuve des crédits d'un montant brut de 143 255 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 15 707 000 dollars, seront déduites du montant brut des crédits ouverts si bien que le montant net des crédits à ouvrir sera de 127 548 500 dollars;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :

Bureaux de pays	73 484,2
Siège	26 811,5
Total partiel	100 295,7
Gestion et administration de l'organisation	42 959,7
Montant brut des crédits ouverts	143 255,5
<u>Moins</u> : Montant estimatif des recettes	15 707,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	127 548,5

* Tel qu'il apparaît dans le tableau du "Plan de ressources du FNUAP", daté du 15 septembre 1997, qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration, le 17 septembre 1997.

6. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

7. Demande au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que des tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du niveau prévu des dépenses du programme en 1997 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies;

8. Demande également au Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1998, un rapport oral sur les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999 en cas de contraction importante des recettes;

9. Recommande au Directeur exécutif d'effectuer une étude sur les arrangements multilatéraux et ceux régissant les fonds d'affectation spéciale et de faire rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998, compte tenu de l'étude en cours du Programme des Nations Unies pour le développement sur le même sujet.

19 septembre 1997

280. Une fois adoptée la décision 97/26, deux délégations ont demandé que leurs observations sur cette décision soient reflétées dans le rapport. La délégation allemande a déclaré qu'elle croyait comprendre que le paragraphe 3 de ladite décision impliquait le gel d'un montant de 1 635 044 dollars et des postes correspondants pour de nouveaux représentants du FNUAP. Ces fonds et postes ne seraient disponibles qu'au cas, et au moment où les recettes prévues dans le budget se matérialiseraient. En outre, pour la délégation allemande, le paragraphe 2 de la décision signifiait que les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'appliquaient en totalité, y compris le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif dans son intégralité. La délégation allemande regrettait vivement la façon dont le Conseil d'administration avait procédé pour les décisions budgétaires, en appliquant notamment des critères différents pour établir les budgets du PNUD et du FNUAP.

281. La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a déclaré qu'à son sens le FNUAP n'avait pas pris en considération dans ses calculs les économies projetées de 16,8 millions de dollars. Elle comptait que, dans le rapport qu'elle présenterait au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998, la Directrice exécutive expliquerait comment ces économies entraient en ligne de compte dans l'établissement du budget d'appui biennal pour l'exercice biennal 1998-1999.

/...

VIII. FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES

282. Le Président a fait savoir au Conseil que, comme l'ordre du jour était très chargé, il ne serait malheureusement pas possible de consacrer le temps qu'il faudrait à la question de la mobilisation de ressources en faveur des programmes de population et de santé en matière de reproduction. Au lieu d'écourter le débat sur cette question, le Président a proposé d'en reporter l'examen détaillé à une date ultérieure. Il a néanmoins demandé à la Directrice exécutive si elle souhaitait formuler de brèves observations à ce sujet. Cette dernière a précisé qu'à la demande du Conseil, le Fonds avait établi une version révisée du rapport sur les conséquences de l'insuffisance des ressources qu'il a présentée à la session en cours (voir DP/FPA/1997/12). Ce rapport était différent du précédent essentiellement du fait qu'il contenait des informations plus détaillées sur la méthode suivie pour établir les estimations et projections. Les conclusions de ces deux rapports étaient néanmoins les mêmes. Si la communauté internationale ne respectait pas les engagements financiers qu'elle avait pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, un tel manquement à ses obligations aurait de graves répercussions sur la santé en matière de reproduction, et dans les pays en développement, et nuirait sérieusement aux efforts visant à stabiliser la population mondiale.

283. Plusieurs délégations ont demandé la parole après l'intervention de la Directrice exécutive. L'une d'entre elles a fait observer que le rapport sur l'insuffisance des ressources avait des incidences allant bien au-delà de la question de la mobilisation de ressources en faveur du FNUAP et elle espérait qu'il serait possible de lui assurer une large diffusion. Sa délégation, appuyée par deux autres, a déclaré que cette étude devrait être une précieuse contribution au processus d'examen "CIPD + 5". Une autre délégation a indiqué que l'expression "financement par les donateurs" employée dans le rapport était inexacte dans la mesure où elle désignait uniquement les "fonds primaires", c'est-à-dire les fonds expressément réservés aux activités de population et non les autres contributions que les donateurs versaient aux banques de développement, aux organisations multilatérales autres que le FNUAP et à d'autres organismes. Une autre encore estimait elle aussi que le rapport ne tenait pas compte de tous les fonds bilatéraux alloués à des activités connexes, si bien que la situation semblait peut-être plus grave qu'elle ne l'était réellement. La même délégation a demandé dans quelle mesure la formule 20/20 faciliterait la mobilisation de ressources.

284. La Directrice exécutive a précisé que le rapport recevrait une plus large diffusion une fois que le Conseil d'administration l'aurait examiné en profondeur et que ce rapport, ou une étude analogue, serait utilisé dans le processus d'examen "CIPD + 5". Elle a indiqué que le FNUAP continuerait de mettre à jour les données figurant dans le rapport et d'améliorer la qualité de ces données et qu'elle serait reconnaissante aux gouvernements de leur concours à cet égard. La Directrice exécutive a déclaré que l'on ne savait pas exactement dans quelle mesure les programmes de population et de santé en matière de reproduction bénéficieraient de la formule 20/20; celle-ci semblait en effet englober des types d'activités de plus en plus nombreux.

/...

285. Le Conseil d'administration a décidé de poursuivre l'examen du point 8 relatif à la mobilisation des ressources du FNUAP à sa seconde session ordinaire de 1998.

IX. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

286. Lorsqu'il a approuvé le programme de travail révisé de la présente session, le Conseil d'administration a décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1998 l'examen des six programmes de pays prévus dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour provisoire (Programmes de pays du FNUAP et questions connexes).

X. QUESTIONS DIVERSES

Voyages d'étude

287. Le Conseil d'administration est convenu de reporter l'examen de la question des voyages d'étude des membres du Conseil en Jamaïque, dans les îles Turques et Caïques et à Cuba (DP/1997/CRP.24) et dans le Kirghizistan et en Lettonie (DP/1997/CRP.26) à une réunion officieuse le 9 octobre 1997.

Assistance à la République démocratique du Congo

288. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique a présenté oralement un rapport sur la situation en République démocratique du Congo, comme suite à la demande formulée par le Conseil d'administration dans sa décision 97/19. Il a exprimé l'espoir que la mission sur les droits de l'homme à Kinshasa pourrait commencer ses travaux dans l'avenir proche. Il n'avait pas été possible de parvenir à un accord sur la tâche que la mission devait accomplir. Plusieurs États avaient aussi envoyé des missions dans le pays. Par ailleurs, des préparatifs étaient en cours en vue de la convocation d'une réunion des "Amis du Congo". On espérait que ces activités montreraient clairement que le système des Nations Unies demeurerait actif dans le pays pendant la période d'installation du nouveau gouvernement. Des échanges de vues avaient eu lieu avec ce dernier sur la manière dont il envisageait l'avenir du pays et sur la stratégie de reconstruction envisagée, y compris la démobilisation.

289. Le PNUD avait envoyé en République démocratique du Congo une mission qui avait retenu trois domaines où il était possible de contribuer au renforcement des capacités du nouveau gouvernement : a) mesures propres à mettre un terme à l'exode des compétences grâce au retour de nationaux expatriés; b) analyse et coordination des politiques; et c) coordination de l'aide. Le Secrétaire général avait nommé l'Administrateur coordonnateur d'un groupe de travail sur la réconciliation, la reconstruction et la stabilité régionale qui serait chargé de déterminer comment les organismes des Nations Unies participeraient à la tâche de reconstruction du pays à l'issue du conflit.

290. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport oral sur la République démocratique du Congo.

Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

291. L'Administrateur a présenté au Conseil d'administration un rapport d'activité oral sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. Il a indiqué que l'enquête externe qui portait principalement sur les activités des entrepreneurs et sous-traitants suivait son cours. Le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU apportait son assistance au Bureau de l'audit et des études de performance pour la réalisation de l'enquête externe en cours. Les enquêteurs s'étaient rendus dans plusieurs pays pour observer les projets de construction de logements du personnel des bureaux extérieurs et avaient interrogé un grand nombre de personnes. L'Administrateur a expliqué qu'il ne pouvait fournir des informations susceptibles de compromettre le déroulement de l'enquête ou de préjuger des résultats. Il était convaincu que les conclusions de l'enquête contribueraient à faire bien prendre conscience aux intéressés de leur obligation de rendre des comptes.

292. Résumant la teneur de la lettre qu'il avait envoyée le 6 juin 1997 aux membres du Conseil d'administration, l'Administrateur a communiqué des informations sur les mesures prises ainsi que les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la responsabilité personnelle et l'obligation redditionnelle des fonctionnaires du PNUD. Il a également passé en revue les renseignements relatifs au renforcement de la gestion financière au PNUD, qui figuraient dans la lettre en question. À cet égard, le Bureau des services financiers et administratifs avait entrepris un examen complet des règles et règlements financiers du PNUD. De nouvelles notions étaient en cours d'élaboration sur la base des enseignements tirés de l'expérience et du nouveau style de gestion adopté par le PNUD orienté vers une délégation et une décentralisation plus grandes des pouvoirs. Des instruments et méthodes propres à assurer l'obligation redditionnelle, notamment des exercices d'auto-évaluation des contrôles nécessaires ont été mis au point, conformément aux pratiques préconisées par de nombreux gouvernements. Le Bureau de la gestion des ressources humaines formulait des principes d'éthique qui préciseraient ce que l'on attendait des fonctionnaires ainsi que les directives en matière de contrôle financier, de gestion des projets et d'administration des contrats. Les futures activités de formation mettraient davantage l'accent sur le contrôle des finances et de la gestion.

293. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs.

Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

294. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la politique du développement a présenté un rapport oral sur l'évolution de la situation concernant le Mécanisme mondial. Une décision touchant les dispositions à prendre pour accueillir ce Mécanisme serait prise au cours de la première Conférence des Parties à la Convention, qui aurait lieu du 29 septembre au 10 octobre 1997 à Rome. Le Conseil d'administration avait reçu des informations en 1995 et 1996 sur la question de la disponibilité du PNUD pour accueillir le

/...

Mécanisme mondial. Plusieurs faits nouveaux sont à signaler depuis les dernières réunions d'information.

295. À la huitième session du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, en particulier en Afrique, tenue à Genève en février 1996, l'Administrateur avait énuméré les capacités du PNUD qui ferait de lui un hôte idéal pour le Mécanisme mondial. Il avait à l'époque émis l'idée d'un coparrainage avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). À la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation, tenue à New York en janvier 1997, le PNUD et le FIDA avaient été priés de présenter d'ici le 1er mai 1997 une version mise à jour de leurs propositions touchant les dispositions à prendre pour accueillir le Mécanisme mondial. L'Administrateur assistant a fait savoir au Conseil que de grands progrès avaient été réalisés dans la définition des attributions et du mandat du Mécanisme mondial dont le texte serait définitivement arrêté au cours de la réunion de la Conférence des Parties à Rome. À la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en juin 1997, le Président de la Banque mondiale avait offert de contribuer, en association avec d'autres organismes, à l'application de la Convention et à l'établissement de mécanismes de mobilisation des ressources, et de coordination de la mise en oeuvre, offre qui a été renouvelée lors de la reprise de la dixième session du Comité intergouvernemental de négociation, tenue à Genève du 18 au 22 août 1997.

296. Le PNUD, le FIDA et la Banque mondiale se sont réunis les 18 et 19 septembre 1997 à Rome en vue d'élaborer une proposition touchant la mise en place d'un éventuel arrangement institutionnel de collaboration pour le Mécanisme mondial, laquelle serait présentée à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine et y donne la suite voulue. Les trois organismes ont continué de faire valoir que les dépenses opérationnelles de base du Mécanisme mondial devraient être imputées sur le budget de la Conférence des Parties, tandis qu'ils assureraient un financement complémentaire.

297. Le Conseil d'administration serait consulté, le cas échéant, une fois que la Conférence des Parties aurait pris une décision au sujet des modalités administratives et opérationnelles à prendre pour accueillir le Mécanisme mondial, si ce rôle était dévolu au PNUD.

Mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

298. Le Président a entamé l'examen du mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (DP/FPA/1997/17) en informant le Conseil qu'il avait reçu de la Directrice générale de l'UNICEF une lettre dans laquelle elle portait à sa connaissance une décision qu'avait récemment prise le Conseil d'administration de l'UNICEF. Dans sa décision 1997/27, le Conseil d'administration de l'UNICEF avait pris note du mandat du Comité de coordination que le Conseil de l'administration de l'OMS avait adopté en mai 1997 et avait proposé d'y apporter quelques modifications. Le Président a demandé que le texte de la lettre de la Directrice générale de l'UNICEF et la décision qui était jointe soient distribués au Conseil et demandé à la Directrice exécutive du FNUAP si elle avait des observations à formuler. Cette dernière a déclaré

/...

qu'elle souhaitait avant tout que le nouveau Comité de coordination commence ses travaux au plus tôt. Elle était déçue de constater que les efforts déployés pour renforcer la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la santé en convoquant le nouveau Comité et en faisant le nécessaire pour qu'il puisse commencer ses travaux, n'avaient pas encore abouti.

299. Plusieurs délégations ont estimé, à l'instar de la Directrice exécutive, qu'il importait avant tout de faciliter les travaux du nouveau Comité, qui avait été constitué par les conseils d'administration des trois organismes intéressés. Une délégation a indiqué qu'elle avait participé à l'examen du projet de mandat au sein du Conseil d'administration de l'UNICEF et estimait que le mandat révisé qui avait été approuvé par cet organe était plus équilibré, la version précédente ayant trop mis l'accent sur la santé en matière de reproduction. Plusieurs autres délégations ont souscrit à cette opinion. En revanche, certaines préféraient le mandat approuvé par le Conseil d'administration de l'OMS, qui avait été présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP dans le document DP/FPA/1997/17. Plusieurs délégations ont ensuite déclaré que le mieux serait de convoquer une réunion du Comité dès que possible pour qu'il examine ce mandat et soumette un texte arrêté d'un commun accord aux trois conseils d'administration. Sinon, divers projets de mandat pourraient être maintes fois renvoyés d'un Conseil d'administration à l'autre, ce qui risquait de retarder indéfiniment les travaux du Comité. Une délégation a demandé pourquoi le nouvel organe ne s'appelait plus le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, comme son prédécesseur.

300. La Directrice exécutive a répondu que le Comité avait été rebaptisé car on avait estimé que l'élaboration des directives sanitaires pour l'ensemble du système des Nations Unies relevait du mandat de l'OMS. Par ailleurs, elle ne pensait pas que le projet de mandat présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait trop mis l'accent sur la santé en matière de reproduction. Quoi qu'il en soit, l'essentiel était que le Comité se réunisse et commence ses travaux non seulement sur les questions de procédure comme le mandat, mais aussi sur les questions de fond.

301. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de décision ci-après :

97/28. Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé énoncé dans le document DP/FPA/1997/17;

2. Recommande que le Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé se réunisse dès que possible pour examiner la question de son fonctionnement, y compris les amendements proposés à son projet de mandat, compte pleinement tenu des domaines d'intervention prioritaires du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que des questions de fond qui relèvent conjointement des mandats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population;

/...

3. Demande aux secrétariats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population de faciliter la tenue de la réunion susmentionnée;

4. Recommande que tous amendements au projet de mandat proposés d'un commun accord soient soumis pour examen au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;

5. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de communiquer la présente décision au Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé.

19 septembre 1997

Recommandations du Comité consultatif du FNUAP sur les ONG

302. Le Président a invité Mme Monique Essed-Fernandes, représentant la Fondation Stichting Projekta située au Suriname et membre du Comité consultatif du FNUAP sur les ONG, à faire au Conseil d'administration un compte rendu de la dernière réunion du Comité consultatif. La représentante du Comité a remercié le Président et la Directrice exécutive de l'avoir invitée à participer à la session du Conseil d'administration. C'était la première fois qu'un membre du Comité consultatif faisait un tel compte rendu et elle espérait que cette procédure serait institutionnalisée par la suite.

303. Mme Essed-Fernandes a rappelé au Conseil d'administration que le Comité consultatif avait été constitué à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994, pour aider à forger des partenariats entre le FNUAP et les ONG nationales et internationales dans la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence. Le Comité avait tenu trois réunions, la dernière ayant eu lieu au mois de juin. À cette réunion, il avait adopté des recommandations portant sur trois questions prioritaires : a) la création de structures appropriées pour la collaboration avec les ONG; b) le renforcement de la collaboration entre le FNUAP et les ONG grâce à l'allocation de ressources; et c) les façons de procéder pour renforcer la coopération avec les ONG sur des sujets prioritaires tels que les activités de plaidoyer.

304. Du fait que le rapport de la dernière réunion du Comité avait été communiqué dans son intégralité au Conseil d'administration, Mme Essed-Fernandes a centré son intervention sur trois recommandations spécifiques qui portaient sur la structuration des relations de travail avec les ONG et intéressaient directement le Conseil d'administration. La première de ces recommandations soulignait la nécessité de donner un caractère régulier aux contributions apportées par le Comité consultatif des ONG aux travaux du Conseil. Il existait déjà au sein du système des Nations Unies des exemples de mécanismes structurés pour la participation des ONG. Des structures bien définies devraient donc être mises en place. La deuxième recommandation invitait le Fonds à tenir une comptabilité plus détaillée sur les ressources allouées aux ONG de manière à planifier plus judicieusement le rôle que ces organisations pouvaient jouer dans

/...

les actions à mener pour réaliser les objectifs de la Conférence dans les délais prescrits. La troisième et dernière recommandation préconisait d'investir des efforts à long terme dans le renforcement des capacités et de la structure organisationnelle des ONG partenaires. Pour conclure, l'intervenante a demandé que l'on autorise le Comité consultatif à rester en contact avec le Secrétariat en vue d'établir une relation structurée avec le Conseil d'administration. Le Président a remercié la représentante de sa déclaration et a indiqué qu'il avait été convié à la réunion du Comité consultatif des ONG en juin et avait trouvé ses travaux fort utiles.

Clôture de la session

305. Au nom de la Directrice exécutive du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint (Politiques et administration) a remercié le Conseil d'administration pour tout le travail qu'il avait accompli en 1997 sur les questions concernant le FNUAP. Il a également remercié le Bureau et les deux secrétariats.

306. L'Administrateur a déclaré que la session avait été fructueuse. Il suivrait avec intérêt les discussions officielles sur les idées qui avaient été avancées au sujet d'une stratégie de financement du PNUD et l'examen de la question des ressources autres que les ressources de base, à la première session ordinaire du Conseil en 1998. Il a remercié les membres du Conseil d'administration de leur confiance dans les possibilités de renouveau qui s'offraient au PNUD en précisant que leurs observations et suggestions seraient prises en compte dans l'application de la décision relative au budget (97/24). Il donnerait suite à la demande formulée par le Conseil selon laquelle on chercherait à obtenir auprès du Secrétaire général un poste supplémentaire de sous-secrétaire général pour le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, notamment en introduisant un amendement au budget pour l'exercice biennal 1998-1999, le cas échéant. On pouvait noter que les dispositions actuelles étaient conformes à la lettre et à l'esprit des textes adoptés par les organes délibérants puisque les directeurs de tous les bureaux régionaux remplissaient les fonctions d'administrateur assistant du PNUD. Le PNUD disposait jadis de sept postes de sous-secrétaire général mais il n'en restait plus que six à la suite de la suppression d'un poste à une étape antérieure de la réforme de l'Organisation. L'Administrateur a réaffirmé qu'il avait souvent exprimé des réserves à titre personnel quant à l'opportunité de soulever cette question à l'heure actuelle.

307. L'Administrateur a déclaré que le Conseil d'administration avait un rôle déterminant à jouer dans la mise en oeuvre d'une méthode pratique et systématique pour évaluer les cadres de coopération de pays. Il a remercié le Conseil d'avoir examiné un très grand nombre de cadres de coopération à la présente session et d'avoir su mener cette opération avec un soin et une diligence remarquables dans le temps dont il disposait. Il a souligné que le PNUD donnerait la priorité absolue aux questions clefs relatives aux normes de référence, au contrôle et à l'évaluation lorsqu'il aiderait les pays à appliquer les cadres de coopération.

308. L'Administrateur a annoncé que le PNUD planifiait un certain nombre d'activités en vue de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 1997, dans le monde entier, sur le thème "Un monde

/...

sans pauvreté". Une cérémonie spéciale serait organisée à New York afin d'attirer l'attention sur la situation de 1,3 milliard d'êtres humains qui vivent dans une extrême pauvreté et pour rendre un hommage à quatre particuliers qui avaient apporté des contributions remarquables à la lutte contre la pauvreté. Les bureaux de pays du PNUD organiseraient des activités localement.

309. L'Administrateur a rendu hommage aux membres sortants du Conseil d'administration – Burundi, Cuba, Éthiopie, Finlande, Gambie, Indonésie, Philippines, Slovaquie, Suède et Suisse – et les a remerciés de leur concours. Il a également souhaité la bienvenue à l'Afrique du Sud, au Botswana, au Canada, au Danemark, à l'Espagne, au Ghana, à l'Irlande, à la Jamaïque, au Liban, à la République de Corée, à la République tchèque et à la République-Unie de Tanzanie, qui entreraient au Conseil d'administration en janvier 1998. Il a remercié MM. Vic Heard et Rudolf Fetzer, représentant le Royaume-Uni et l'Allemagne, respectivement, qui devaient être nommés à d'autres postes avant la prochaine session et leur a souhaité bonne chance dans leurs nouvelles fonctions. Il a ensuite remercié les membres du Bureau, en particulier le Président, M. Hans Lundborg, pour le travail qu'ils avaient accompli en 1997 et leur rôle dans la gestion du PNUD.

310. L'Administrateur a annoncé la nomination de deux hauts fonctionnaires du PNUD : Mme Thelma Awori, en tant qu'Administratrice assistante et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique, et M. Fawaz Fokaladeh, en tant qu'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour les États arabes. De nombreuses délégations ont pris la parole pour féliciter les deux titulaires.

311. Avant que le Président prononce la clôture de la session, en remerciant les deux secrétariats et le Bureau, le Conseil d'administration a adopté la décision ci-après :

97/29. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1997 (DP/1996/L.4/Rev.1);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/21);

Pris note du plan de travail annuel proposé pour 1998, compte tenu des observations faites à ce sujet;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

/...

Première session ordinaire de 1998 :	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998 :	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 :	8-19 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998 :	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Demandé qu'une session commune d'un jour soit tenue avec l'UNICEF en janvier 1998, pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2 : GESTION DU CHANGEMENT AU PNUD

A pris note du rapport sur le plan d'exécution actualisé du processus de gestion du changement au PNUD (décision 97/15) (DP/1997/CRP.22);

POINT 3 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/24 du 19 septembre 1997 sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/23);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/31);

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière pour 1996 (DP/1997/24);

Pris note des informations détaillées concernant l'analyse annuelle de la situation financière pour 1996 (DP/1997/24/Add.1);

Pris note du rapport sur la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2) et recommandé à l'Administrateur de maintenir la modalité des accords de services de gestion;

Pris note du rapport sur la conclusion de contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel (DP/1997/25*);

Pris note des rapports relatifs aux dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies en 1996 (DP/1997/30 et DP/1997/30/Add.1);

POINT 4 : PNUD : RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Décidé de poursuivre à sa première session ordinaire de 1998 l'examen du point 4 relatif aux ressources et à la stratégie de financement du PNUD;

/...

POINT 5 : UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/21 du 18 septembre 1997, relative à la gestion des risques, aux réserves et aux excédents de recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);

Adopté la décision 97/22 du 18 septembre 1997, relative aux prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 et à ses prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);

Adopté la décision 97/23 du 18 septembre 1997, relative à l'application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/28);

POINT 6 : PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS
ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1);
Premier cadre de coopération pour le Bénin (DP/CCF/BEN/1);
Premier cadre de coopération pour le Botswana (DP/CCF/BOT/1);
Premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1);
Premier cadre de coopération pour le Cameroun (DP/CCF/CMR/1);
Premier cadre de coopération pour le Tchad (DP/CCF/CHD/1);
Premier cadre de coopération pour le Gabon (DP/CCF/GAB/1);
Premier cadre de coopération pour la Guinée-Bissau (DP/CCF/GBS/1);
Premier cadre de coopération pour le Malawi (DP/CCF/MLW/1);
Premier cadre de coopération pour Maurice (DP/CCF/MAR/1);
Premier cadre de coopération pour Sao Tomé-et-Principe (DP/CCF/STP/1);
Premier cadre de coopération pour le Sénégal (DP/CCF/SEN/1);
Premier cadre de coopération pour les Seychelles (DP/CCF/SEY/1);
Premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1);
Premier cadre de coopération pour le Swaziland (DP/CCF/SWA/1);
Premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1)

II

Premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1);
Premier cadre de coopération pour les Fidji (DP/CCF/FIJ/1);
Premier cadre de coopération pour les États fédérés de Micronésie (DP/CCF/FSM/1);
Premier cadre de coopération pour Kiribati (DP/CCF/KIR/1);

/...

Premier cadre de coopération pour la République populaire démocratique de Corée (DP/CCF/DRK/1);
Premier cadre de coopération pour la Malaisie (DP/CCF/MAL/1);
Premier cadre de coopération pour les Maldives (DP/CCF/MDV/1);
Premier cadre de coopération pour les Îles Marshall (DP/CCF/MAS/1);
Premier cadre de coopération pour le Népal (DP/CCF/NEP/1);
Premier cadre de coopération pour Nioué (DP/CCF/NIU/1);
Premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1);
Premier cadre de coopération pour les Palaos (DP/CCF/PAU/1);
Premier cadre de coopération pour les Philippines (DP/CCF/PHI/1);
Premier cadre de coopération pour le Samoa (DP/CCF/SAM/1);
Premier cadre de coopération pour les Îles Salomon (DP/CCF/SOI/1);
Premier cadre de coopération pour Sri Lanka (DP/CCF/SRL/1);
Premier cadre de coopération pour la Thaïlande (DP/CCF/THA/1);
Premier cadre de coopération pour les Tonga (DP/CCF/TON/1);
Premier cadre de coopération pour Tuvalu (DP/CCF/TUV/1);
Premier cadre de coopération pour Vanuatu (DP/CCF/VAN/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Arménie (DP/CCF/ARM/1*);
Premier cadre de coopération pour l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/1);
Premier cadre de coopération pour la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1);
Premier cadre de coopération pour la Géorgie (DP/CCF/GEO/1);
Premier cadre de coopération pour Malte (DP/CCF/MAT/1);
Premier cadre de coopération pour la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1);
Premier cadre de coopération pour Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1);
Premier cadre de coopération pour la Slovénie (DP/CCF/SVN/1);
Premier cadre de coopération pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/1);
Premier cadre de coopération pour le Turkménistan (DP/CCF/TUK/1);
Premier cadre de coopération pour l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1);

IV

Premier cadre de coopération pour Anguilla (DP/CCF/ANL/1);
Premier cadre de coopération pour l'Argentine (DP/CCF/ARG/1);
Premier cadre de coopération pour la Barbade (DP/CCF/BAR/1);
Premier cadre de coopération pour les îles Vierges britanniques (DP/CCF/BVI/1);
Premier cadre de coopération pour le Brésil (DP/CCF/BRA/1);
Premier cadre de coopération pour le Chili (DP/CCF/CHI/1);
Premier cadre de coopération pour Cuba (DP/CCF/CUB/1);
Premier cadre de coopération pour la Dominique (DP/CCF/DMI/1);
Premier cadre de coopération pour la République dominicaine (DP/CCF/DOM/1);
Premier cadre de coopération pour El Salvador (DP/CCF/ELS/1);
Premier cadre de coopération pour la Grenade (DP/CCF/GRN/1);
Premier cadre de coopération pour le Guyana (DP/CCF/GUY/1);
Premier cadre de coopération pour le Honduras (DP/CCF/HON/1);
Premier cadre de coopération pour la Jamaïque (DP/CCF/JAM/1);
Premier cadre de coopération pour le Mexique (DP/CCF/MEX/1);
Premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1);
Premier cadre de coopération pour Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1);

/...

Premier cadre de coopération pour Saint-Vincent-et-les Grenadines (DP/CCF/STV/1);
Premier cadre de coopération pour la Trinité-et-Tobago (DP/CCF/TRI/1);
Premier cadre de coopération pour l'Uruguay (DP/CCF/URU/1);
Premier cadre de coopération pour le Venezuela (DP/CCF/VEN/1);

V

Premier cadre de coopération pour Djibouti (DP/CCF/DJI/1);
Premier cadre de coopération pour l'Égypte (DP/CCF/EGY/1);
Premier cadre de coopération pour la Jordanie (DP/CCF/JOR/1);
Premier cadre de coopération pour le Koweït (DP/CCF/KUW/1);
Premier cadre de coopération pour l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/1);
Premier cadre de coopération pour le Soudan (DP/CCF/SUD/1);
Premier cadre de coopération pour la République arabe syrienne (DP/CCF/SYR/1);
Premier cadre de coopération pour les Émirats arabes unis (DP/CCF/UAE/1);
Premier cadre de coopération pour le Yémen (DP/CCF/YEM/1);

Décidé de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour la République du Congo (DP/CCF/PRC/1), Montserrat (DP/CCF/MOT/1) et la Yougoslavie (DP/1997/YUG/1);

Adopté la décision 97/25 du 19 septembre 1997, relative au premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIR/1);

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du quatrième programme de l'Albanie (DP/CP/ALB/4/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda (DP/CP/ANT/3/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme des îles Caïmanes (DP/CP/CAY/3/EXTENSION I);
Prolongation du cinquième programme du Costa Rica (DP/CP/COS/5/EXTENSION I);
Prolongation du cinquième programme du Paraguay (DP/CP/PAR/5/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme de Saint-Kitts-et-Nevis (DP/CP/STK/3/EXTENSION I);
Prolongation du troisième programme des îles Turques et Caïques (DP/CP/TCI/3/EXTENSION I);
Prolongation du cinquième programme de la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CP/LIB/5/EXTENSION I);

Approuvé le cadre de coopération régional pour les États arabes (DP/RCF/RBAS/1);

Approuvé la version révisée du cadre de coopération mondial (97/5) (DP/GCF/1/Rev.1);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 7 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/26 du 19 septembre 1997 concernant le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1997/14);

Pris note du rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11) et prié le Directeur exécutif de lui faire rapport oralement, à sa deuxième session ordinaire de 1998, sur l'application des recommandations contenues dans l'évaluation;

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière du FNUAP pour 1996 (DP/FPA/1997/13);

Adopté la décision 97/27 du 19 septembre 1997 sur le système de services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16);

POINT 8 : FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES

Décidé de poursuivre à sa deuxième session ordinaire de 1998 l'examen du point 8 relatif à la mobilisation de ressources pour le FNUAP;

POINT 9 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1998 l'examen des programmes de pays du FNUAP qui devaient initialement être examinés à la troisième session ordinaire de 1997 (Algérie, Chine, Égypte, Nicaragua, Paraguay et sous-région du Pacifique);

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/28 du 19 septembre 1997 sur le mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (DP/FPA/1997/17);

Confirmé la candidature de ses représentants au Comité de coordination sur la santé;

Pris note du rapport oral sur les activités entreprises en République démocratique du Congo;

Pris note des recommandations du Comité consultatif du FNUAP sur les organisations non gouvernementales;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve du PNUD pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

/...

Pris note du rapport oral de l'Administrateur assistant chargé du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes sur la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

Décidé d'examiner, lors d'une réunion officieuse qu'il tiendrait plus tard dans l'année, les rapports relatifs aux visites sur le terrain effectuées en 1997 à Cuba et à la Jamaïque (DP/1997/CRP.24) ainsi qu'au Kirghizistan et en Lettonie (DP/1997/CRP.26).

19 septembre 1997

Annexe

PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

Première session ordinaire de 1998
(19-23 janvier 1998 — 5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.1)	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 1998
	Officiel	A		
	Officiel	I	1/2 journée	
				<u>Débat consacré au FNUAP et PNUD</u>
2	Officiel	A/I	1 journée	Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) <u>Débat consacré au FNUAP</u>
3	Officiel	A		FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <u>Débat consacré au PNUD</u>
				PNUD 2001 :
4	Oral	I	1/2 journée	Suivi de la décision 97/15 : rapport d'activité Définition d'objectifs plus précis
	Officiel	A		
5				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1 1/2 journée	Cadres de coopération de pays Stratégie d'exécution des cadres de coopération régionaux (y compris calendrier des examens à mi-parcours et propositions relatives à la méthode à suivre) (97/9) Assistance au Myanmar (96/1)
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A	1 1/2 journée	Examen des modalités concernant les ressources autres que les ressources de base (96/44) et suivi du paragraphe 23 de la décision 97/15 (directives concernant l'exécution nationale et le rôle du PNUD dans la mise en oeuvre des programmes) Ressources du PNUD et options concernant la stratégie de financement : "Vers une stratégie de financement durable du PNUD" Examen du processus des tables rondes
	CRP	A/I		
	CRP	I		
7				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une session commune d'un jour avec l'UNICEF aura lieu en janvier 1998 pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes.

- - - - -